



Rapport Social Unique

2024



INTRODUCTION ET FINALITÉS DU DISPOSITIF

Le dispositif se traduit par la base de données sociales et le rapport social unique.

A) LA BASE DE DONNÉES SOCIALES ALIMENTE LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE :

La base de données sociales est issue du décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020. Ce décret fixe les conditions et modalités de mise en œuvre pour la fonction publique hospitalière de l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique instituant un rapport social unique et une base de données sociales dans les administrations publiques. Il précise le périmètre, la portée, le contenu et les règles de mise à disposition et de confidentialité de la base de données sociales.

La base de données sociales comporte, sous forme dématérialisée, les données portant sur une série de thèmes énumérés à l'article 1er du décret. La base de données sociales comporte des données portant sur une série de 9 thèmes et 170 indicateurs (l'emploi, le recrutement, le parcours professionnel, la formation, la rémunération, la santé et sécurité au travail, l'organisation au travail et le temps de travail, l'action sociale et la protection sociale, le dialogue social).

Elles sont présentées par sexe et peuvent également être présentées selon des critères relatifs à l'âge, au statut d'emploi, à la catégorie hiérarchique, à la zone.

La base de données sociales renforce :

- l'identification des enjeux stratégiques à court terme,
- l'efficacité du pilotage des lignes directrices de gestion,
- les politiques de ressources humaines.

La diffusion de cette base de données facilite la transparence de la gestion des ressources humaines attendue de l'ensemble des acteurs du dialogue social en temps réel.

Sa mise en place permet en dernier lieu d'aboutir à un meilleur fonctionnement des services gestionnaires des établissements de la fonction publique hospitalière tout en améliorant la fiabilité des données et des restitutions par des remontées statistiques numériques normées, automatisées et centralisées.

B) LES APPORTS DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE :

À partir de cette base de données, le rapport social unique est élaboré. Ce rapport rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion et détermine la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque établissement.

Il est réalisé chaque année sur des données N-1. Le rapport social unique a pour vocation de remplacer le bilan social. Contrairement au bilan social, le RSU est obligatoire pour tous les établissements sans distinction de taille.

Si le rapport social unique comprend des thématiques que l'on retrouvait dans le bilan social (recrutements, formation, mobilité, rémunérations, égalité professionnelle...), il est plus ambitieux.

Cet état comporte des données sexuées relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, aux actes de violence, de harcèlement sexuel ou moral et aux agissements sexistes, à la rémunération et à l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale. Il comprend en outre :

- des indicateurs synthétiques relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dont les modalités sont fixées par décret en Conseil d'État,
- la mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap,
- la mise en valeur des travaux effectués par les différentes structures et donne de meilleures extractions de tableaux et peut faire face à différentes demandes politiques.

Élaboré chaque année, il est donc un précieux outil d'information et d'aide à la décision pour chaque établissement concerné.

C) PÉRIMÈTRES :

Le périmètre, le contenu, les conditions et les modalités d'élaboration du rapport social unique et de la base des données sociales par les établissements dans la fonction publique hospitalière sont précisés par l'arrêté du 28 avril 2022 fixant pour la fonction publique hospitalière la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales.

L'arrêté distingue les indicateurs ayant une mention (O) sont obligatoires pour tous les établissements et ceux ayant une mention (F) ne sont facultatifs que pour les établissements de moins de 300 agents. Cette distinction s'explique par le fait que la grande majorité des établissements sociaux et médico-sociaux ne sont pas tenus à l'heure actuelle d'élaborer un bilan social dans la mesure où le seuil est fixé à 300 agents.

Ce seuil disparaît dans ce nouveau dispositif. Cependant, la capacité à rassembler les données est différente entre un grand établissement et un établissement de taille modeste et introduire une distinction dans l'arrêté semblait donc approprié.

RÈGLES DE GESTION DU SECRET STATISTIQUE

A) RAPPEL DU CADRE GÉNÉRAL DU SECRET STATISTIQUE (CF. SITE INSEE) :

L'ensemble des fonctionnaires et agents de la fonction publique sont tenus au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du code pénal (article L121-6 du code général de la fonction publique. De plus, l'ensemble des fonctionnaires et agents doivent faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. (Article L121-7 du code général de la fonction publique).

Le secret statistique exclut par principe de diffuser des données qui permettraient l'identification des personnes concernées, personnes physiques comme personnes morales.

Cette obligation limite la finesse des informations disponibles en diffusion. Elle s'exprime plus particulièrement à l'égard de la diffusion de données concernant les personnes physiques (article L312-1-2 du code des relations entre le public et l'administration).

B) LES RÈGLES DIFFÈRENT SELON L'ORIGINE DES DONNÉES :

Il n'existe pas de règle systématique en matière de secret pour ce qui concerne les données administratives de la BDS. Ces données consistant pour la plupart en de simples comptages d'agents.

Toutefois, pour les thèmes jugés sensibles, notamment en santé, la confidentialité qui s'appliquera *in fine* devra être discutée au sein des établissements.

Pour ce qui concerne les données de sources administratives :

Les informations transmises à l'Insee ou aux services statistiques ministériels à des fins d'établissement des statistiques, en dehors des enquêtes statistiques, sont protégées par le secret statistique. Ceci découle des dispositions de l'article 7 bis de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Les règles peuvent différenciées d'une source à l'autre. Ainsi, pour la diffusion de tableaux tirés d'informations fiscales, la règle est qu'aucune case ne doit comporter moins de onze individus. Pour les tableaux tirés des déclarations de données sociales (DADS/DSN), aucune case ne doit concerner moins de cinq individus. Il conviendra de préciser, avant toute publication, les règles de diffusion fixées par l'organisme qui a communiqué les informations.

L'accès aux données individuelles issues de sources administratives est interdit sauf dérogations accordées après avis de l'administration ou de la personne morale ayant procédé à la collecte des données concernées.

C) DISPOSITIONS DU DÉCRET DU 30 NOVEMBRE 2020 RELATIF À LA BDS ET AU RSU :

Dans ses articles 3 et 4, le décret prévoit que :

- « *La base ne comporte pas de données nominatives et les données sont traitées de sorte qu'aucune personne ne soit identifiable.* »

- « *Les membres du comité social sont tenus à une obligation de discrétion à l'égard des données figurant dans la base de données revêtant un caractère confidentiel et présentées comme telles par l'autorité compétente. La durée du caractère confidentiel de ces données est précisée par cette autorité.* »

D) VIGILANCE PARTICULIÈRE CONCERNANT LES DONNÉES DE SANTÉ :

Une mention particulière de l'article 7 bis de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 concernant le secret en matière de statistiques de santé précise que les modalités de communication des données à caractère personnel relatives à la santé ne doivent pas permettre l'identification des personnes.

Une vigilance particulière doit être accordée à non-divulgateion de données à caractère médical notamment dans le suivi des accidents du travail et des maladies professionnelles.

PRÉAMBULE

Le CH de Roanne ancré dans son territoire offre une diversité de postes et de trajectoires pour les professionnels.

Malgré cette place de choix, le recrutement demeure difficile selon les périodes rythmées par la fin des parcours étudiants et les saisons.

Cette nouvelle version du RSU (3^{ème} édition) permet encore une fois de mesurer et d'appréhender les enjeux pour l'établissement dans son environnement.

TABLE DES MATIÈRES

1° EMPLOI	13
LES EFFECTIFS GÉRÉS : Personnel Non Médical	14
BDS FPH 001-F Effectifs physiques au 31 décembre <i>gérés</i> :.....	14
BDS FPH 001-F bis Effectifs en équivalent temps plein au 31 décembre <i>gérés</i> :	17
BDS FPH 001-F ter Effectifs en équivalent temps plein annuel <i>gérés</i> :	19
LES EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS : Personnel Non Médical & Personnel Médical	21
BDS FPH 002-F Effectifs physiques au 31 décembre <i>rémunérés</i> :	21
BDS FPH 002-F bis Effectifs en équivalent temps plein au 31 décembre <i>rémunérés</i> :.....	23
BDS FPH 002-F ter Effectifs en équivalent temps plein annuel <i>rémunérés</i> :.....	25
LES EFFECTIFS EN FONCTION : Personnel Non Médical & Personnel Médical	28
BDS FPH 003-O Effectifs physiques au 31 décembre <i>en fonction</i> :	28
BDS FPH 003-O bis Effectifs en équivalent temps plein au 31 décembre <i>en fonction</i> :.....	38
BDS FPH 003-O ter Effectifs en équivalent temps plein annuel <i>en fonction</i> :.....	44
BDS FPH 004-O Nombre de contrats à durée déterminée transformés en contrats à durée indéterminée : ...	50
BDS FPH 005-F Nombre de stagiaires accueillis au cours de l'année :	51
BDS FPH 006-O Âge moyen et BDS FPH 006-O bis âge médian des effectifs d'agents en fonction sur emploi permanent au 31 décembre :	51
BDS FPH 007-F Nombre de demandes d'autorisation d'exercice d'une activité accessoire présentées :	54
2° RECRUTEMENTS	55
BDS FPH 008-O Nombre d'agents fonctionnaires recrutés au cours de l'année :.....	56
BDS FPH 009-F Nombre de membres des jurys des concours et examens :	58
BDS FPH 010-O Nombre d'agents contractuels recrutés sur un emploi permanent au cours de l'année :.....	59
BDS FPH 011-O Nombre d'agents contractuels et autres personnels recrutés sur un emploi non permanent au cours de l'année :.....	61
BDS FPH 012-F Nombre d'agents nommés au cours de l'année sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant :	62
3° PARCOURS PROFESSIONNELS	63
A) MOBILITÉ.....	64
BDS FPH 013-O Nombre de postes publiés comme vacants ou susceptibles d'être vacants au cours de l'année :	64
BDS FPH 014-O Nombre de candidatures reçues au cours de l'année :	65
BDS FPH 015-O Nombre de postes pourvus au cours de l'année suite à publication comme poste vacant ou susceptible d'être vacant :.....	66
BDS FPH 016-O Nombre de postes n'ayant fait l'objet d'aucune candidature :	67

B) AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION INTERNE	68
BDS FPH 017-O Nombre de promouvables et BDS FPH 017-O bis nombre de promus pour chaque grade :....	68
BDS FPH 018-F Durée moyenne dans le grade d'origine des promus au choix de l'année :	70
BDS FPH 019-O Nombre de promouvables et BDS FPH 019-O bis nombre de promus pour chaque corps :	71
BDS FPH 020-F Durée moyenne dans le corps d'origine des promus sur liste d'aptitude de l'année :	72
BDS FPH 021-O Nombre de fonctionnaires ayant connu dans l'année une réussite à un concours ou examen professionnel :	72
C) DÉPARTS	73
BDS FPH 022-O Nombre d'agents ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année selon le motif de départ :	73
BDS FPH 023-O Nombre de demandes de ruptures conventionnelles :	77
 4° FORMATION	 78
BDS FPH 024-O Nombre d'agents formés :	79
BDS FPH 025-F Dépenses de formation :	79
BDS FPH 026-F Nombre de jours de formation et BDS FPH 025-F bis Nombre de stagiaires en formation :	80
BDS FPH 027-F Nombre de demandes de congés formation :	81
 5° RÉMUNÉRATIONS	 82
BDS FPH 028-O Masse salariale en euros : ensemble des dépenses de rémunération et charges sociales :	83
BDS FPH 029-F Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées, pour les employeurs concernés par l'article 37 de la loi n°2019-828 du 6 aout 2019 sur la transformation de la fonction publique :	84
BDS FPH 030-O Nombre d'agents bénéficiant de la GIPA :	84
BDS FPH 031-O Total des rémunérations annuelles brutes versées :	85
BDS FPH 032-O Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés :	87
BDS FPH 033-F Indicateurs de l'outil DGAFP destiné à l'analyse des écarts de rémunération entre femmes et hommes :	88
BDS FPH 034-O Pour les agents des autres catégories et statuts rémunérés (non permanent) au cours de l'année : Total des rémunérations annuelles brutes versées, dont heures supplémentaires :	90
BDS FPH 035-O Pour les agents des autres catégories et statuts rémunérés (non permanent) au cours de l'année : Nombre d'équivalent temps plein rémunérés :	90
 6° SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	 91
A) RISQUES PROFESSIONNELS	92
BDS FPH 036-O Nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles (ventilées par tableau) reconnus imputables au service :	92
BDS FPH 037-O Nombre d'accidents mortels reconnus imputables au service :	95
BDS FPH 038-F Nombre d'accidents et de maladies ayant donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité en distinguant temporaire ou permanente au cours de l'année :	95

BDS FPH 039-F Nombre de nouvelles incapacités permanentes par suite d'un accident de service, de trajet ou d'une maladie professionnelle :	95
B) DISPOSITIFS DE SIGNALEMENT	96
C) PROTECTION FONCTIONNELLE	96
BDS FPH 046-O Nombre de mesures de protection fonctionnelle demandées :.....	96
BDS FPH 047-F Montant total des sommes brutes versées au titre des mesures de protection fonctionnelle :	96
D) SUICIDES.....	96
BDS FPH 048-O Nombre de suicides, déclarés et reconnus imputables au service au cours de l'année :.....	96
BDS FPH 049-O Nombre de tentatives de suicides, déclarées et reconnues imputables au service au cours de l'année :	96
BDS FPH 050-O Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail :	96
BDS FPH 051-O Nombre de tentatives de suicides intervenues sur le lieu de travail :	96
E) ACTEURS DE LA PRÉVENTION	97
BDS FPH 052-O Nombre d'acteurs de la prévention en fonction au 31 décembre :	97
BDS FPH 053-F Répartition des intervenants en prévention des risques professionnels selon leur quotité de travail :	97
BDS FPH 054-F Une formation initiale type uniformisée et généralisée est-elle mise en place au sein de l'hôpital ?	97
BDS FPH 055-F Nombre d'acteurs de la prévention ayant pris leurs fonctions au cours de l'année :	97
BDS FPH 056-F Nombre d'acteurs de la prévention en fonction ayant suivi une formation continue au cours de l'année, par catégorie d'acteur.	97
BDS FPH 056 bis Une équipe de SST (Sauveteurs Secouristes du Travail) existe-t-il au sein de l'hôpital ?	98
BDS FPH 056 ter Nombre de recours à l'inspection du travail.	98
F) INSTANCES DE PRÉVENTION.....	99
1. Les Formations Spécialisées (FS) en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (BDS FPH 057)99	
2. Les membres des Formations Spécialisées et leur formation (BDS FPH 059 à 061)	99
3. Les agents et services couverts (BDS FPH 062 à 064)	99
4. Les réunions des Formations Spécialisées.....	99
BDS FPH 065-O Nombre de réunions de FS (hors groupes de travail) par type :.....	99
BDS FPH 066-F Nombre de groupes de travail de FS par type :	99
BDS FPH 067-F Nombre de réunions tenues suite au signalement d'un danger grave et imminent :	99
5. Les visites et les enquêtes des FS (BDS FPH 068 à 069)	100
6. Recours à un expert certifié (BDS FPH 070 à 072).....	100
7. Saisine du CSE (BDS FPH 073 à 074)	100
8. Signalement d'un danger grave et imminent et droit de retrait.....	100
BDS FPH 075-O Nombre de signalements d'un danger grave et imminent :	100
BDS FPH 076-F Nombre d'invocations du droit de retrait effectuées au cours de l'année :	100
9. Registres Santé et sécurité au travail (SST) (BDS FPH 077 à 078).....	100

10. Documents reçus, consultations, études et avis (BDS FPH 079 à 095).....	100
G) COMMISSIONS MÉDICALES	101
BDS FPH 099-O Nombre de bénéficiaires d'un temps partiel thérapeutique recensés sur l'année, par âge ou tranche d'âge et par sexe :	102
BDS FPH 100-F Nombre de mises en disponibilité d'office pour raisons de santé au cours de l'année, par âge ou tranche d'âge et par sexe :	102
BDS FPH 101-F Nombre d'agents placés en retraite pour invalidité au cours de l'année, par sexe :	102
BDS FPH 102-O Nombre de licenciements pour inaptitude physique au cours de l'année, par âge ou tranche d'âge et par sexe :	102
H) ACTIONS DE PRÉVENTION	103
1. Inspection	103
BDS FPH 103-O Nombre et motifs des recours à l'inspection du travail (risque grave ou désaccord sérieux et persistant) :	103
BDS FPH 104-F Nombre de rapports transmis par l'inspection du travail au ministre au cours de l'année suite à un désaccord avec le chef de service :	103
2. Formation SST	103
BDS FPH 105-O Nombre d'agents formés à la SST (santé, sécurité, RPS, TMS, ergonomie, risque incendie, secourisme, etc.) au cours de l'année parmi les agents en poste au 31 décembre :	103
BDS FPH 106-F Des formations SST ont-elles été organisées au cours de l'année suite à des événements graves ? (Oui/Non).....	103
3. DUERP.....	103
BDS FPH 107-O Nombre de services ayant un DUERP :	103
BDS FPH 108-F Taux de réalisation du programme annuel de prévention de l'année précédente, y compris concernant les risques psychosociaux :	103
BDS FPH 109-F Nombre de documents de traçabilité des expositions professionnelles établis au cours de l'année :	103
4. Actions de prévention.....	104
5. Usure	104
BDS FPH 112-O Nombre d'agents au 31 décembre exposés à un risque d'usure professionnelle identifiés :	104
BDS FPH 113-F Nombre d'entretiens de carrière tenus au cours de l'année et proposés à des agents en raison de leur exposition à un risque d'usure professionnelle :	104
6. Risques psycho-sociaux.....	104
BDS FPH 114-O Nombre de signalements au cours de l'année :	104
BDS FPH 115-F Nombre d'activations de la cellule de veille au cours de l'année :	104
I) MÉDECINE DE PRÉVENTION	105
BDS FPH 116-F Organisation des services de médecine du travail au 31 décembre avec nombre de médecins du travail :	105
BDS FPH 117-O Suivi médical :	105

7° ORGANISATION DU TRAVAIL ET TEMPS DE TRAVAIL.....	106
A) ORGANISATION ET CYCLES DE TRAVAIL.....	107
BDS FPH 123-O Répartition des effectifs en fonction au 31 décembre selon les règles de gestion du temps :	107
BDS FPH 124-O Existence de chartes de fonctionnement sur les pools de remplacement :	109
BDS FPH 125-F Nombre total de nuits par agent travaillées au cours de l'année :	109
B) ASTREINTES ET INTERVENTIONS	110
BDS FPH 126-O Nombre d'agents en fonction au 31 décembre soumis à des astreintes (ou à défaut ayant bénéficié de paiements d'indemnités d'astreintes) :	110
BDS FPH 127-F Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant bénéficié d'un repos compensateur au cours de l'année :	111
BDS FPH 128-F Nombre d'interventions et d'heures d'intervention au cours de l'année :	112
C) TÉLÉTRAVAIL ET TRAVAIL A DISTANCE.....	113
BDS FPH 129-O Nombre d'agents en fonction au 31 décembre exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail :	113
BDS FPH 130-F Nombre de demandes de télétravail et de refus prononcés au cours de l'année selon que la demande est exprimée « au fil de l'eau » ou dans le cadre d'une campagne de recensement des demandes :	113
D) HEURES SUPPLÉMENTAIRES	114
BDS FPH 131-F Dans le cadre de l'horaire variable, nombre total d'heures écrêtées au cours de l'année : ...	114
BDS FPH 132-O Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant effectué des heures supplémentaires au cours de l'année :	114
BDS FPH 133-F Nombre d'heures supplémentaires effectuées au cours de l'année :	116
E) TEMPS COMPLET / INCOMPLET OU NON COMPLET – TEMPS PLEIN ET TEMPS PARTIEL.....	119
BDS FPH 134-O Répartition des effectifs en fonction au 31 décembre :	119
BDS FPH 135-O Nombre de demandes liées au temps partiel au cours de l'année :	125
F) TAUX D'ABSENTÉISME	127
BDS FPH 136-O Taux d'absentéisme pour motif médical et non médical :	127
- Absences pour motif médical : maladie, longue maladie, longue durée, accident de travail, accident de trajet, maladie professionnelle, maladie à caractère professionnel ou contractée dans l'exercice des fonctions	127
- Absences pour motif non médical : maternité, paternité, adoption	127
G) CONGÉS (ANNUELS, RTT...).....	129
BDS FPH 137-O Nombre de jours de congés pris au cours de l'année :	129
BDS FPH 138-F Nombre d'autres jours de congés accordés au cours de l'année à l'ensemble du personnel au sein d'un même établissement (par exemple : jours fériés locaux) :	129
BDS FPH 139-F Nombre de jours donnés au cours de l'année par type et par motif de don :	129
BDS FPH 140-F Nombre de jours reçus au cours de l'année par type et par motif de don :	129

H) CET	130
BDS FPH 141-O Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre, dont nombre de comptes ouverts au cours de l'année :	130
BDS FPH 142-F Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps au cours de l'année :	131
BDS FPH 143-F Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31 décembre, dont nombre de jours versés au cours de l'année :	131
BDS FPH 144-F Nombre de jours des comptes épargne-temps consommés au cours l'année :	132
I) ABSENCES AU TRAVAIL HORS RAISONS DE SANTÉ	133
BDS FPH 145-O Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif :	133
BDS FPH 146-F Nombre total de journées d'absence hors raison de santé au cours de l'année par motif : ..	135
BDS FPH 147-F Nombre de congés d'une durée égale ou supérieure à six mois ayant débuté au cours de l'année par motif :	137
BDS FPH 148-F Nombre de congés d'une durée égale ou supérieure à six mois terminés au cours de l'année par motif :	137
BDS FPH 149-F Nombre et types d'actions menées pour accompagner l'agent parti en congé parental au cours de l'année :	137
J) ABSENCES AU TRAVAIL POUR RAISONS DE SANTÉ	138
BDS FPH 150-O Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année pour raison de santé, par motif :	138
BDS FPH 151-F Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif : ..	139
K) JOURS DE CARENCE	140
BDS FPH 152-O Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année :	140
BDS FPH 153-F Montant total des sommes brutes retenues au titre des jours de carence, suite à une absence survenue au cours de l'année :	140
8° ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE	141
BDS FPH 154-O Montant de la dépense consacrée à l'action sociale :	142
BDS FPH 155-O Nombre d'agents bénéficiaires de prestations sociales, par type de prestation :	142
BDS FPH 156-F Montant de la dépense des crèches collectives :	143
BDS FPH 157-F Montant de la dépense par agent du service de restauration en effectif physique au 31/12 :	143
9° DIALOGUE SOCIAL	144
A) ORGANISMES CONSULTATIFS	145
BDS FPH 158-O Nombre de représentants du personnel par type d'instance et niveau pour le CSE :	145
BDS FPH 159-F Nombre de réunions des instances au cours de l'année :	145

BDS FPH 160-F Nombre de journées d'autorisation d'absence accordées pour siéger dans une instance de concertation au cours de l'année visée au I de l'article 15 du décret n° 86-660 du 19 mars 1986 :	145
B) CONGRÈS ET ORGANISMES DIRECTEURS DES SYNDICATS.....	145
BDS FPH 162-F Nombre de jours d'autorisations d'absence accordées pour participer aux réunions d'un organisme directeur ou au congrès d'un syndicat au cours de l'année en application de l'article 13 du décret n° 86-660 du 19 mars 1986 :	145
C) MOYENS HUMAINS ACCORDÉS AUX SYNDICATS POUR LES BESOINS DE L'ACTIVITÉ SYNDICALE (article 16 du décret n° 86-660 du 19 mars 1986).....	146
BDS FPH 163-F Volume annuel du contingent global de crédit de temps syndical prévu à l'article 16 du décret n°86-660 du 19 mars 1986 :	146
BDS FPH 164-F Volume de crédits de temps syndical effectivement utilisé :	146
D) AUTRES MOYENS ACCORDÉS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES	146
BDS FPH 165-F Locaux syndicaux mis à disposition des organisations syndicales (surface et valeur locative estimée pour l'année) :	146
E) LES NÉGOCIATIONS ENGAGÉES ET LES ACCORDS SIGNÉS.....	146
F) LES RECOURS FORMÉS AUPRÈS DES COMMISSIONS PARITAIRES	146
BDS FPH 169-F : Nombre de recours examinés en réunion de CAP locales et de CCP départementales (ces données sont à renseigner uniquement pour les établissements référents des CAP locales ou CCP départementales) au cours de l'année :	146
G) GRÈVE	147
BDS FPH 170-F Nombre de jours non travaillés au cours de l'année pour faits de grève correspondant à un mot d'ordre national ou correspondant à un mot d'ordre local :	147
10° DISCIPLINE.....	148
BDS FPH 171-O Nombre de sanctions prononcées :	149
CONCLUSION	150

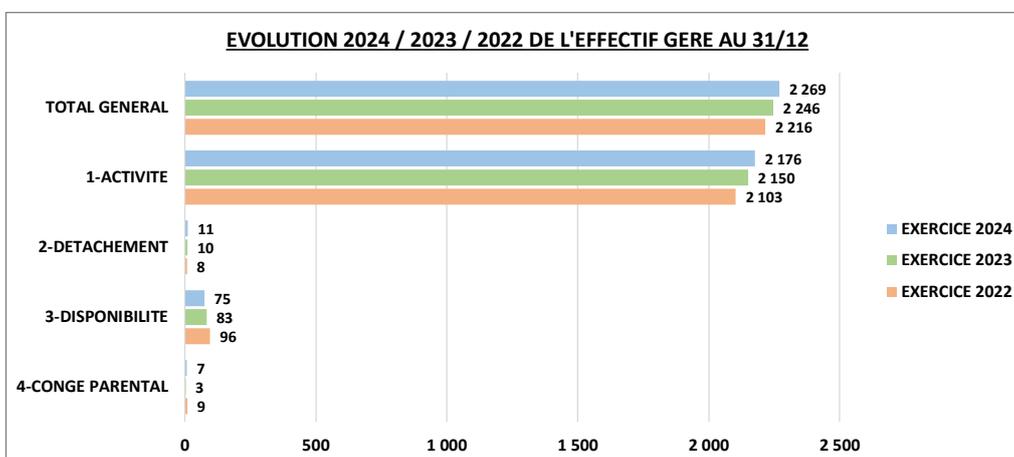
1° EMPLOI

LES EFFECTIFS GÉRÉS : Personnel Non Médical

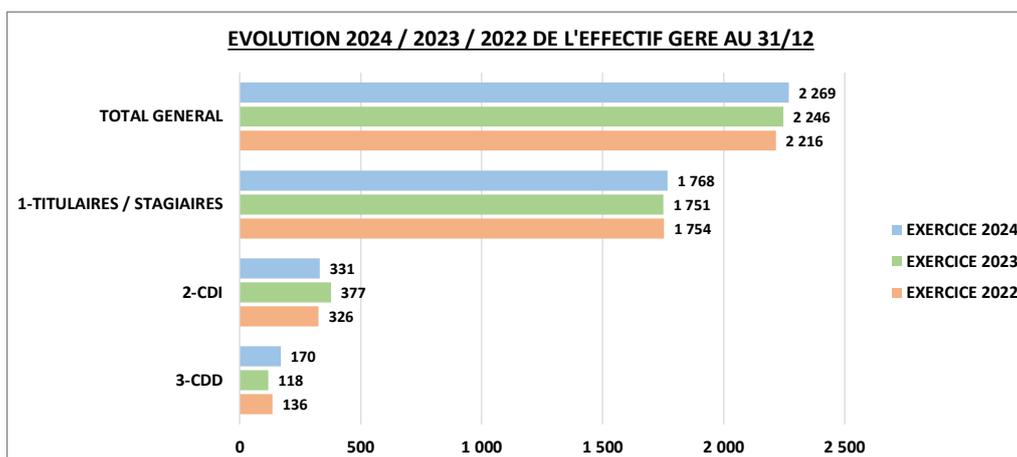
BDS FPH 001-F Effectifs physiques au 31 décembre gérés :

Il s'agit du nombre d'agents hors apprentis au 31 décembre en Activité / Détachement / Disponibilité / Congé Parental. Chaque agent concerné au 31/12 compte pour 1.

PAR POSITION STATUTAIRE	2024		
	H	F	Total général
1-ACTIVITE	341	1 835	2 176
2-DETACHEMENT	2	9	11
3-DISPONIBILITE	13	62	75
4-CONGE PARENTAL		7	7
Total général	356	1 913	2 269



PAR STATUT D'EMPLOI ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
1-TITULAIRES / STAGIAIRES	275	1 493	1 768
2-CDI	53	278	331
3-CDD	28	142	170
Total général	356	1 913	2 269



PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
A	128	912	1 040
B	70	628	698
C	158	373	531
Total général	356	1 913	2 269

PAR CLASSES D'ANCIENNETE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T0 - 0 à 4 ans	92	541	633
T1 - 5 à 9 ans	63	383	446
T2 - 10 à 14 ans	51	245	296
T3 - 15 à 19 ans	52	260	312
T4 - 20 à 24 ans	40	218	258
T5 - 25 à 29 ans	14	95	109
T6 - 30 à 34 ans	26	96	122
T7 - 35 à 39 ans	12	60	72
T8 - 40 ans et plus	6	15	21
Total général	356	1 913	2 269

PAR CORPS (pour les fonctionnaires) ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX	1	2	3
ADJOINTS ADMINIST. HOSPIT.	2	79	81
ADJOINTS DES CADRES HOSP		15	15
AIDES-SOIGNANTS ET A.P. CAT. B	27	399	426
AMBULANCIER DE LA FONCTION PUBLIQUE H.	14	1	15
ANIMATEURS	2	1	3
ASH QUALIFIES	23	99	122
ASSISTANTS MEDICO-ADMIN.	5	79	84
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	5	24	29
ATTACHES D'ADMINIST. HOSP	1	2	3
AUXILIAIRE MED. PRATIQUE AVANCEE	2	2	4
CADRES DE SANTÉ PARAMÉDICAUX	7	45	52
DIETETICIENS		6	6
DIRECT ETB SAN,SOC,MED-SO	1		1
DIRECTEURS DES SOINS		1	1
EDUCATEURS JEUNES ENFANTS		3	3
ERGOTHERAPEUTES		5	5
INFIRMIERS ANESTHESISTES	4	13	17
(E) INFIRMIERS ANESTHESISTES	1	5	6
(E) INFIRMIERS BLOC OPERATOIRE		5	5
INFIRMIERS CAT. B	6	37	43
INFIRMIERS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS	61	488	549
INGENIEURS	2	2	4
MAITRISE OUVRIERE	13	1	14
MANIP. ELECTORADIOLOGIE MED.	1	29	30
(E) MANIP. ELECTORADIOLOGIE MED		3	3
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES	5	4	9
ORTHOPHONISTES	1		1
PERSONNEL DE DIRECTION	3	3	6
PERSONNELS OUVRIERS	62	31	93
PREP. EN PHARMACIE HOSPI.	2	16	18
PSYCHOLOGUES	2	7	9
PSYCHOMOTRICIENS		3	3
SAGES-FEMMES DES HOPITAUX		44	44
TECH. ET TECH. SUP. HOSP.	16	11	27
TECHNICIENS DE LABO. MEDICAL	6	28	34
Total général	275	1 493	1 768

BDS FPH 001-F bis Effectifs en équivalent temps plein au 31 décembre gérés :

Il s'agit du nombre d'agents hors apprentis en Equivalent Temps Plein au 31 décembre en Activité / Détachement / Disponibilité / Congé Parental. Chaque agent concerné au 31/12 compte pour 1 multiplié sa quotité de temps de travail au 31/12.

Exemple : 1 agent exerçant à 80% au 31/12 comptera pour 0,8 ETP au 31/12.

PAR POSITION STATUTAIRE	2024		
	H	F	Total général
1-ACTIVITE	334,40	1 717,74	2 052,14
2-DETACHEMENT	2,00	8,70	10,70
3-DISPONIBILITE	13,00	53,25	66,25
4-CONGE PARENTAL	0,00	5,95	5,95
Total général	349,40	1 785,64	2 135,04

PAR STATUT D'EMPLOI ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
1-TITULAIRES / STAGIAIRES	271,85	1 402,65	1 674,50
2-CDI	51,90	254,74	306,64
3-CDD	25,65	128,25	153,90
Total général	349,40	1 785,64	2 135,04

PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
A	124,75	840,64	965,39
B	69,10	588,85	657,95
C	155,55	356,15	511,70
Total général	349,40	1 785,64	2 135,04

PAR CLASSES D'ANCIENNETE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T0 - 0 à 4 ans	90,45	509,50	599,95
T1 - 5 à 9 ans	61,80	358,55	420,35
T2 - 10 à 14 ans	50,30	224,64	274,94
T3 - 15 à 19 ans	50,45	239,55	290,00
T4 - 20 à 24 ans	39,90	203,75	243,65
T5 - 25 à 29 ans	14,00	89,85	103,85
T6 - 30 à 34 ans	25,30	91,30	116,60
T7 - 35 à 39 ans	12,00	55,60	67,60
T8 - 40 ans et plus	5,20	12,90	18,10
Total général	349,40	1 785,64	2 135,04

PAR CORPS (pour les fonctionnaires) ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX	1,00	1,90	2,90
ADJOINTS ADMINIST. HOSPIT.	2,00	75,75	77,75
ADJOINTS DES CADRES HOSP		14,40	14,40
AIDES-SOIGNANTS ET A.P. CAT. B	26,90	373,60	400,50
AMBULANCIER DE LA FONCTION PUBLIQUE H.	13,80	1,00	14,80
ANIMATEURS	2,00	0,80	2,80
ASH QUALIFIES	23,00	95,55	118,55
ASSISTANTS MEDICO-ADMIN.	5,00	74,55	79,55
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	4,75	23,30	28,05
ATTACHES D'ADMINIST. HOSP	1,00	2,00	3,00
AUXILIAIRE MED. PRATIQUE AVANCEE	2,00	2,00	4,00
CADRES DE SANTÉ PARAMÉDICAUX	7,00	44,70	51,70
DIETETICIENS		5,10	5,10
DIRECT ETB SAN,SOC,MED-SO	1,00		1,00
DIRECTEURS DES SOINS		1,00	1,00
EDUCATEURS JEUNES ENFANTS		2,90	2,90
ERGOTHERAPEUTES		4,50	4,50
INFIRMIERS ANESTHESISTES	4,00	12,40	16,40
(E) INFIRMIERS ANESTHESISTES	1,00	4,80	5,80
(E) INFIRMIERS BLOC OPERATOIRE		4,30	4,30
INFIRMIERS CAT. B	5,50	34,15	39,65
INFIRMIERS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS	60,70	457,80	518,50
INGENIEURS	2,00	2,00	4,00
MAITRISE OUVRIERE	12,50	1,00	13,50
MANIP. ELECTRORADIOLOGIE MED.	1,00	26,50	27,50
(E) MANIP. ELECTRORADIOLOGIE MED		2,30	2,30
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES	4,90	4,00	8,90
ORTHOPHONISTES	1,00		1,00
PERSONNEL DE DIRECTION	3,00	3,00	6,00
PERSONNELS OUVRIERS	61,50	29,85	91,35
PREP. EN PHARMACIE HOSPI.	2,00	13,50	15,50
PSYCHOLOGUES	1,50	6,25	7,75
PSYCHOMOTRICIENS		2,70	2,70
SAGES-FEMMES DES HOPITAUX		39,05	39,05
TECH. ET TECH. SUP. HOSP.	15,80	10,20	26,00
TECHNICIENS DE LABO. MEDICAL	6,00	25,80	31,80
Total général	271,85	1 402,65	1 674,50

BDS FPH 001-F ter Effectifs en équivalent temps plein annuel gérés :

Il s'agit du nombre d'agents hors apprentis en Equivalent Temps Plein sur l'année considérée en Activité / Détachement / Disponibilité / Congé Parental. Chaque agent concerné est calculé au prorata de son temps de présence sur l'année multiplié par sa quotité de temps de travail sur la période.

Exemple : 1 agent concerné pour la période du 1er juillet au 31 décembre exerçant à 80% comptera pour 0,5 x 0,8 = 0,4 ETP.

PAR POSITION STATUTAIRE	2024		
	H	F	Total général
1-ACTIVITE	340,25	1 690,15	2 030,41
2-DETACHEMENT	1,05	8,95	10,00
3-DISPONIBILITE	10,52	59,14	69,66
4-CONGE PARENTAL	0,25	4,94	5,19
Total général	352,07	1 763,19	2 115,26

PAR STATUT D'EMPLOI ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
1-TITULAIRES / STAGIAIRES	275,12	1 385,41	1 660,53
2-CDI	55,57	277,60	333,17
3-CDD	21,38	100,18	121,56
Total général	352,07	1 763,19	2 115,26

PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
A	124,11	811,96	936,07
B	69,59	599,31	668,90
C	158,38	351,91	510,29
Total général	352,07	1 763,19	2 115,26

PAR CORPS (pour les fonctionnaires) ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX	1,00	1,90	2,90
ADJOINTS ADMINIST. HOSPIT.	2,58	74,81	77,39
ADJOINTS DES CADRES HOSP		12,84	12,84
AIDES-SOIGNANTS ET A.P. CAT. B	25,98	366,23	392,21
AMBULANCIER DE LA FONCTION PUBLIQUE H.	14,52	1,00	15,52
ANIMATEURS	2,00	0,80	2,80
ASH QUALIFIES	22,50	90,68	113,18
ASSISTANTS MEDICO-ADMIN.	5,00	73,24	78,24
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	4,75	22,79	27,54
ATTACHES D'ADMINIST. HOSP	1,00	2,00	3,00
AUXILIAIRE MED. PRATIQUE AVANCEE	1,08	2,00	3,08
CADRES DE SANTÉ PARAMÉDICAUX	9,33	42,80	52,13
CADRES SOCIO-EDUCATIFS		0,67	0,67
DIETETICIENS		5,10	5,10
DIRECT ETB SAN,SOC,MED-SO	1,00		1,00
DIRECTEURS DES SOINS		1,00	1,00
EDUCATEURS JEUNES ENFANTS		2,90	2,90
ERGOTHERAPEUTES		4,50	4,50
INFIRMIERS ANESTHESISTES	4,00	11,65	15,65
(E) INFIRMIERS ANESTHESISTES	1,00	4,80	5,80
(E) INFIRMIERS BLOC OPERATOIRE		4,21	4,21
INFIRMIERS CAT. B	6,93	52,45	59,38
INFIRMIERS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS	60,22	441,11	501,33
INGENIEURS	2,00	1,98	3,98
MAITRISE OUVRIERE	13,03	1,00	14,03
MANIP. ELECTRORADIOLOGIE MED.	1,00	25,47	26,47
(E) MANIP. ELECTRORADIOLOGIE MED		3,80	3,80
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES	4,82	4,31	9,13
(E) MASSEUR KINE		0,25	0,25
ORTHOPHONISTES	1,00		1,00
PERSONNEL DE DIRECTION	2,92	3,00	5,92
PERSONNELS OUVRIERS	62,17	28,71	90,88
PREP. EN PHARMACIE HOSPI.	2,00	13,24	15,24
PSYCHOLOGUES	1,50	5,92	7,42
PSYCHOMOTRICIENS		2,70	2,70
SAGES-FEMMES DES HOPITAUX		38,91	38,91
TECH. ET TECH. SUP. HOSP.	14,86	10,25	25,11
TECHNICIENS DE LABO. MEDICAL	6,92	26,39	33,30
Total général	275,12	1 385,41	1 660,53

LES EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS : **Personnel Non Médical** & **Personnel Médical**

BDS FPH 002-F Effectifs physiques au 31 décembre rémunérés :

Il s'agit du nombre d'agents hors apprentis rémunérés au 31 décembre. Chaque agent concerné au 31/12 compte pour 1.

PAR STATUT D'EMPLOI ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
1-TITULAIRES / STAGIAIRES	260	1 419	1 679
2-CDI	53	274	327
3-CDD	28	142	170
Total général	341	1 835	2 176

PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
A	119	859	978
B	67	607	674
C	155	369	524
Total général	341	1 835	2 176

PAR TRANCHES D'AGE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T0 - Moins de 20 ans	2	4	6
T1 - 20 à 24 ans	14	112	126
T2 - 25 à 29 ans	22	185	207
T3 - 30 à 34 ans	35	203	238
T4 - 35 à 39 ans	45	242	287
T5 - 40 à 44 ans	42	236	278
T6 - 45 à 49 ans	33	233	266
T7 - 50 à 54 ans	71	289	360
T8 - 55 à 59 ans	44	235	279
T9 - 60 ans et plus	33	96	129
Total général	341	1 835	2 176

PAR STATUT D'EMPLOI ET CATEGORIE HIERARCHIQUE ET TRANCHES D'AGE ET SEXE		2024									
		A		Total A	B		Total B	C		Total C	Total général
		H	F		H	F		H	F		
1-TIT / STAG	T0 - Moins de 20 ans			0			0			0	0
	T1 - 20 à 24 ans		15	15	1	7	8	1	1	2	25
	T2 - 25 à 29 ans	7	67	74	4	32	36	2	10	12	122
	T3 - 30 à 34 ans	14	101	115	1	37	38	10	8	18	171
	T4 - 35 à 39 ans	18	118	136	3	55	58	15	21	36	230
	T5 - 40 à 44 ans	15	96	111	9	71	80	9	23	32	223
	T6 - 45 à 49 ans	12	91	103	3	87	90	8	18	26	219
	T7 - 50 à 54 ans	21	110	131	12	99	111	28	52	80	322
	T8 - 55 à 59 ans	6	69	75	10	104	114	25	46	71	260
	T9 - 60 ans et plus	2	18	20	10	32	42	14	31	45	107
Total 1-TIT / STAG		95	685	780	53	524	577	112	210	322	1 679
2-CDI	T0 - Moins de 20 ans			0			0			0	0
	T1 - 20 à 24 ans	2	38	40	1	7	8	3	4	7	55
	T2 - 25 à 29 ans	3	28	31	1	13	14	2	14	16	61
	T3 - 30 à 34 ans	1	15	16	1	13	14	5	8	13	43
	T4 - 35 à 39 ans	3	17	20	2	10	12	3	6	9	41
	T5 - 40 à 44 ans	2	8	10	1	3	4	5	19	24	38
	T6 - 45 à 49 ans	1	14	15	3	3	6	2	10	12	33
	T7 - 50 à 54 ans	1	2	3	2	3	5	3	16	19	27
	T8 - 55 à 59 ans	1	1	2		2	2		9	9	13
	T9 - 60 ans et plus	1	3	4		1	1	4	7	11	16
Total 2-CDI		15	126	141	11	55	66	27	93	120	327
3-CDD	T0 - Moins de 20 ans			0		2	2	2	2	4	6
	T1 - 20 à 24 ans	3	24	27	1	10	11	2	6	8	46
	T2 - 25 à 29 ans	1	11	12		2	2	2	8	10	24
	T3 - 30 à 34 ans		3	3		4	4	3	14	17	24
	T4 - 35 à 39 ans		2	2		3	3	1	10	11	16
	T5 - 40 à 44 ans	1	1	2		2	2		13	13	17
	T6 - 45 à 49 ans	1		1	1	3	4	2	7	9	14
	T7 - 50 à 54 ans	1	2	3	1	1	2	2	4	6	11
	T8 - 55 à 59 ans		2	2		1	1	2	1	3	6
	T9 - 60 ans et plus	2	3	5			0		1	1	6
Total 3-CDD		9	48	57	3	28	31	16	66	82	170
Total général		119	859	978	67	607	674	155	369	524	2 176

BDS FPH 002-F bis Effectifs en équivalent temps plein au 31 décembre rémunérés :

Il s'agit du nombre d'agents hors apprentis rémunérés en Equivalent Temps Plein au 31 décembre.
Chaque agent concerné au 31/12 compte pour 1 multiplié sa quotité de temps de travail rémunéré au 31/12.
Exemple : 1 agent titulaire exerçant à 80% au 31/12 comptera pour 0,857 ETP au 31/12.

PAR STATUT D'EMPLOI ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
1-TITULAIRES / STAGIAIRES	252,56	1 331,06	1 583,63
2-CDI	49,90	246,44	296,34
3-CDD	25,65	122,45	148,10
Total général	328,11	1 699,96	2 028,07

PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
A	115,34	792,56	907,89
B	64,17	565,83	630,01
C	148,61	341,57	490,17
Total général	328,11	1 699,96	2 028,07

PAR TRANCHES D'AGE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T0 - Moins de 20 ans	2,00	4,00	6,00
T1 - 20 à 24 ans	14,00	109,00	123,00
T2 - 25 à 29 ans	22,00	168,56	190,56
T3 - 30 à 34 ans	35,00	188,36	223,36
T4 - 35 à 39 ans	43,59	221,02	264,61
T5 - 40 à 44 ans	39,11	211,46	250,57
T6 - 45 à 49 ans	32,91	217,81	250,72
T7 - 50 à 54 ans	69,61	271,59	341,20
T8 - 55 à 59 ans	42,00	221,37	263,37
T9 - 60 ans et plus	27,90	86,79	114,69
Total général	328,11	1 699,96	2 028,07

PAR STATUT D'EMPLOI ET CATEGORIE HIERARCHIQUE ET TRANCHES D'AGE ET SEXE		2024									
		A		Total A	B		Total B	C		Total C	Total général
		H	F		H	F		H	F		
1-TIT / STAG	T0 - Moins de 20 ans			0,00			0,00			0,00	0,00
	T1 - 20 à 24 ans		15,00	15,00	1,00	7,00	8,00	1,00	1,00	2,00	25,00
	T2 - 25 à 29 ans	7,00	61,79	68,79	4,00	30,71	34,71	2,00	9,86	11,86	115,36
	T3 - 30 à 34 ans	14,00	94,41	108,41	1,00	34,68	35,68	10,00	7,52	17,52	161,61
	T4 - 35 à 39 ans	17,91	109,51	127,42	2,91	48,21	51,12	14,86	20,77	35,63	214,17
	T5 - 40 à 44 ans	14,11	88,55	102,66	8,50	65,35	73,85	9,00	20,01	29,01	205,52
	T6 - 45 à 49 ans	11,91	86,14	98,06	3,00	81,25	84,25	8,00	16,11	24,11	206,41
	T7 - 50 à 54 ans	20,50	104,69	125,19	11,36	95,15	106,51	28,00	50,50	78,50	310,20
	T8 - 55 à 59 ans	6,00	65,25	71,25	10,00	97,96	107,96	23,00	45,26	68,26	247,47
T9 - 60 ans et plus	2,00	16,43	18,43	9,50	29,77	39,27	12,00	28,19	40,19	97,89	
Total 1-TIT / STAG		93,44	641,76	735,20	51,27	490,08	541,36	107,86	199,22	307,07	1 583,63
2-CDI	T0 - Moins de 20 ans			0,00			0,00			0,00	0,00
	T1 - 20 à 24 ans	2,00	37,50	39,50	1,00	7,00	8,00	3,00	4,00	7,00	54,50
	T2 - 25 à 29 ans	3,00	25,60	28,60	1,00	12,25	13,25	2,00	12,55	14,55	56,40
	T3 - 30 à 34 ans	1,00	13,80	14,80	1,00	11,05	12,05	5,00	7,50	12,50	39,35
	T4 - 35 à 39 ans	3,00	13,69	16,69	0,90	8,80	9,70	3,00	6,00	9,00	35,39
	T5 - 40 à 44 ans	2,00	6,45	8,45	1,00	3,00	4,00	4,00	16,30	20,30	32,75
	T6 - 45 à 49 ans	1,00	12,41	13,41	3,00	3,00	6,00	2,00	9,90	11,90	31,31
	T7 - 50 à 54 ans	1,00	1,50	2,50	2,00	3,00	5,00	3,00	11,25	14,25	21,75
	T8 - 55 à 59 ans	1,00	0,50	1,50		1,25	1,25		7,75	7,75	10,50
T9 - 60 ans et plus	1,00	3,00	4,00		1,00	1,00	3,00	6,40	9,40	14,40	
Total 2-CDI		15,00	114,44	129,44	9,90	50,35	60,25	25,00	81,65	106,65	296,34
3-CDD	T0 - Moins de 20 ans			0,00		2,00	2,00	2,00	2,00	4,00	6,00
	T1 - 20 à 24 ans	3,00	21,70	24,70	1,00	9,80	10,80	2,00	6,00	8,00	43,50
	T2 - 25 à 29 ans	1,00	6,80	7,80		1,00	1,00	2,00	8,00	10,00	18,80
	T3 - 30 à 34 ans		3,00	3,00		3,30	3,30	3,00	13,10	16,10	22,40
	T4 - 35 à 39 ans		1,75	1,75		3,00	3,00	1,00	9,30	10,30	15,05
	T5 - 40 à 44 ans	0,50	0,20	0,70		1,30	1,30		10,30	10,30	12,30
	T6 - 45 à 49 ans	1,00		1,00	1,00	3,00	4,00	2,00	6,00	8,00	13,00
	T7 - 50 à 54 ans	1,00	0,50	1,50	1,00	1,00	2,00	1,75	4,00	5,75	9,25
	T8 - 55 à 59 ans		1,40	1,40		1,00	1,00	2,00	1,00	3,00	5,40
T9 - 60 ans et plus	0,40	1,00	1,40			0,00		1,00	1,00	2,40	
Total 3-CDD		6,90	36,35	43,25	3,00	25,40	28,40	15,75	60,70	76,45	148,10
Total général		115,34	792,56	907,89	64,17	565,83	630,01	148,61	341,57	490,17	2 028,07

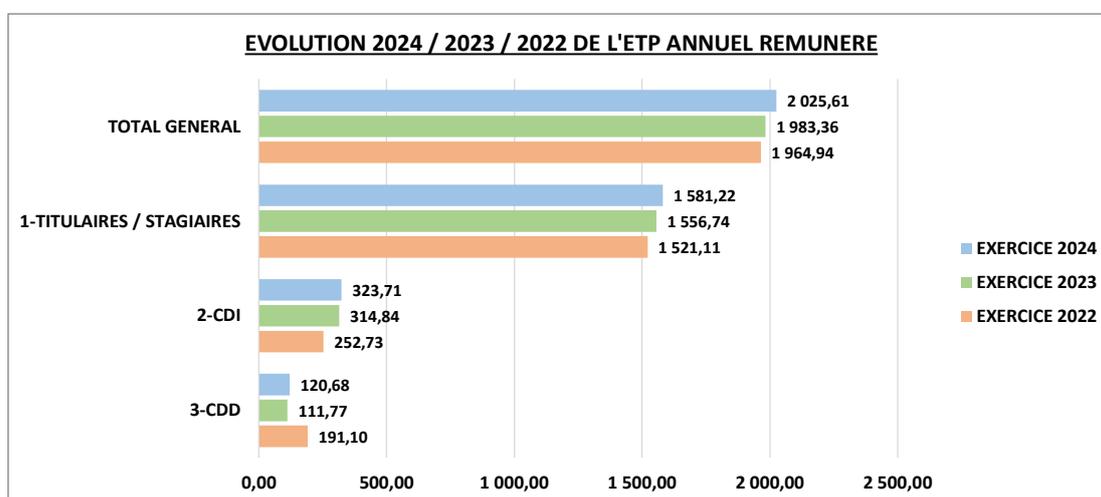
BDS FPH 002-F ter Effectifs en équivalent temps plein annuel rémunérés :

Il s'agit du nombre d'agents hors apprentis rémunérés en Equivalent Temps Plein sur l'année considérée. Chaque agent concerné est calculé au prorata de son temps de présence sur l'année multiplié par sa quotité de temps de travail rémunéré sur la période.

Exemple : 1 agent titulaire concerné pour la période du 1er juillet au 31 décembre exerçant à 80% comptera pour $0,5 \times 0,857 = 0,43$ ETP.

NB : tous les âges sont calculés au 31/12/AAAA

PAR STATUT D'EMPLOI ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
1-TITULAIRES / STAGIAIRES	261,55	1 319,67	1 581,22
2-CDI	53,85	269,86	323,71
3-CDD	21,48	99,20	120,68
Total général	336,89	1 688,73	2 025,61



PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
A	118,16	763,31	881,47
B	65,25	582,58	647,84
C	153,47	342,84	496,31
Total général	336,89	1 688,73	2 025,61

PAR TRANCHES D'AGE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T0 - Moins de 20 ans	0,82	1,75	2,57
T1 - 20 à 24 ans	11,23	92,13	103,36
T2 - 25 à 29 ans	21,57	171,79	193,35
T3 - 30 à 34 ans	37,42	183,37	220,79
T4 - 35 à 39 ans	43,99	219,38	263,38
T5 - 40 à 44 ans	40,20	212,88	253,08
T6 - 45 à 49 ans	31,64	213,59	245,23
T7 - 50 à 54 ans	69,47	270,77	340,23
T8 - 55 à 59 ans	45,91	226,85	272,75
T9 - 60 ans et plus	34,64	96,22	130,87
Total général	336,89	1 688,73	2 025,61

PAR STATUT D'EMPLOI ET CATEGORIE HIERARCHIQUE ET TRANCHES D'AGE ET SEXE		2024									
		A			B			C			Total général
		H	F	Total A	H	F	Total B	H	F	Total C	
1-TIT / STAG	T0 - Moins de 20 ans			0,00			0,00			0,00	0,00
	T1 - 20 à 24 ans		8,08	8,08	0,42	5,81	6,23	0,67	0,41	1,08	15,39
	T2 - 25 à 29 ans	7,68	61,39	69,08	2,99	25,68	28,67	2,00	5,54	7,54	105,29
	T3 - 30 à 34 ans	15,10	92,89	107,99	1,00	35,32	36,32	8,80	7,99	16,79	161,10
	T4 - 35 à 39 ans	17,35	111,13	128,48	1,82	50,19	52,01	15,39	19,35	34,74	215,23
	T5 - 40 à 44 ans	14,30	86,32	100,62	8,66	66,69	75,35	9,00	21,65	30,64	206,62
	T6 - 45 à 49 ans	12,38	82,18	94,56	3,47	82,35	85,82	7,98	15,86	23,84	204,21
	T7 - 50 à 54 ans	20,97	98,83	119,80	11,90	98,49	110,39	27,80	47,91	75,71	305,90
	T8 - 55 à 59 ans	6,00	61,43	67,42	11,47	107,75	119,22	25,15	42,97	68,12	254,76
	T9 - 60 ans et plus	4,83	18,36	23,19	9,74	32,62	42,36	14,69	32,48	47,17	112,72
Total 1-TIT / STAG		98,61	620,60	719,21	51,47	504,91	556,38	111,47	194,16	305,63	1 581,22
2-CDI	T0 - Moins de 20 ans			0,00			0,00		0,01	0,01	0,01
	T1 - 20 à 24 ans	2,00	41,71	43,71	1,51	8,13	9,64	3,30	5,56	8,86	62,21
	T2 - 25 à 29 ans	3,00	25,59	28,58	2,00	15,78	17,78	1,98	18,95	20,93	67,30
	T3 - 30 à 34 ans	1,49	14,59	16,08	1,00	10,31	11,31	5,05	7,48	12,53	39,92
	T4 - 35 à 39 ans	2,67	12,53	15,20	1,56	9,55	11,11	4,10	5,08	9,18	35,49
	T5 - 40 à 44 ans	2,00	6,30	8,30	1,00	3,00	4,00	4,19	16,80	20,99	33,29
	T6 - 45 à 49 ans	1,00	10,71	11,71	2,83	5,08	7,91	1,18	10,30	11,48	31,09
	T7 - 50 à 54 ans	1,00	0,72	1,72	2,25	3,38	5,63	2,92	14,73	17,65	25,01
	T8 - 55 à 59 ans	1,00	0,53	1,53		2,31	2,31	0,33	10,21	10,54	14,39
	T9 - 60 ans et plus	1,00	2,65	3,65		1,00	1,00	3,50	6,86	10,36	15,00
Total 2-CDI		15,15	115,33	130,48	12,15	58,54	70,70	26,55	95,99	122,54	323,71
3-CDD	T0 - Moins de 20 ans			0,00	0,00	0,43	0,43	0,81	1,32	2,13	2,56
	T1 - 20 à 24 ans	1,64	11,33	12,97	0,52	5,79	6,31	1,17	5,31	6,48	25,76
	T2 - 25 à 29 ans	0,66	10,32	10,98		1,25	1,25	1,26	7,27	8,53	20,76
	T3 - 30 à 34 ans		1,28	1,28	0,36	2,10	2,46	4,63	11,40	16,03	19,77
	T4 - 35 à 39 ans		1,99	1,99		2,97	2,97	1,10	6,60	7,70	12,66
	T5 - 40 à 44 ans	0,17	0,08	0,24		2,16	2,16	0,88	9,89	10,77	13,17
	T6 - 45 à 49 ans	0,89	0,01	0,89	0,31	1,90	2,20	1,60	5,22	6,83	9,92
	T7 - 50 à 54 ans	0,23	0,42	0,65	0,44	2,18	2,62	1,96	4,10	6,06	9,33
	T8 - 55 à 59 ans		0,86	0,86		0,23	0,23	1,96	0,55	2,51	3,60
	T9 - 60 ans et plus	0,81	1,10	1,91		0,13	0,13	0,08	1,02	1,10	3,14
Total 3-CDD		4,40	27,38	31,78	1,63	19,13	20,76	15,45	52,69	68,14	120,68
Total général		118,16	763,31	881,47	65,25	582,58	647,84	153,47	342,84	496,31	2 025,61

PERSONNEL MÉDICAL :

PERSONNEL MEDICAL - ETP ANNUEL REMUNERE (hors Internes, FFI et étudiants)		2024		
		H	F	Total général
PERMANENT*	Praticiens Hospitaliers Titulaires	50,12	79,18	129,30
	Attachés	0,42	0,32	0,74
	Attaches associés	1,00	1,00	2,00
Total PERMANENT		51,54	80,50	132,04
NON PERMANENT*	Attachés	0,50		0,50
	Attaches associés		0,54	0,54
	Praticiens contractuels	24,97	22,53	47,51
	Assistants	2,79	2,60	5,39
Total NON PERMANENT		28,26	25,67	53,94
Total général		79,80	106,17	185,97

* au sens du cadre réglementaire ANCRE

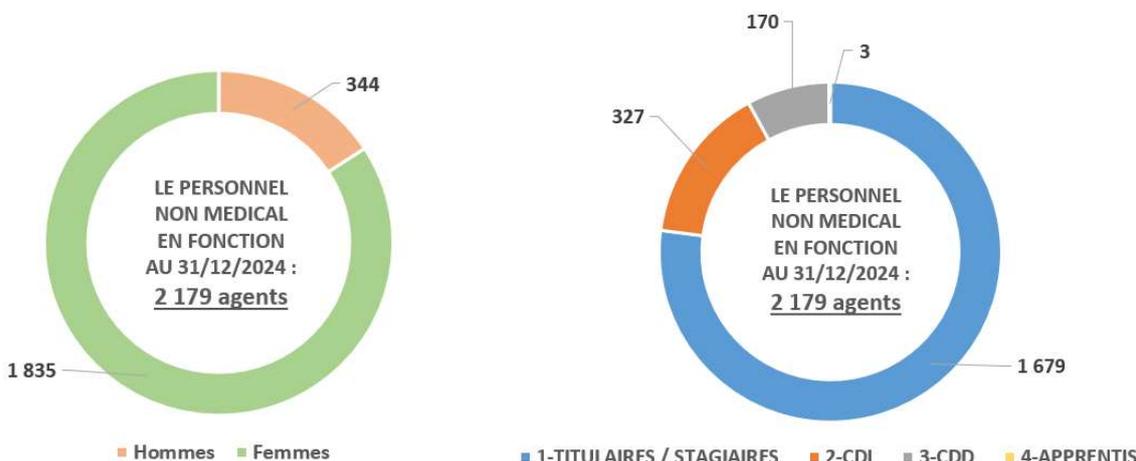
LES EFFECTIFS EN FONCTION : Personnel Non Médical & Personnel Médical

BDS FPH 003-O Effectifs physiques au 31 décembre en fonction :

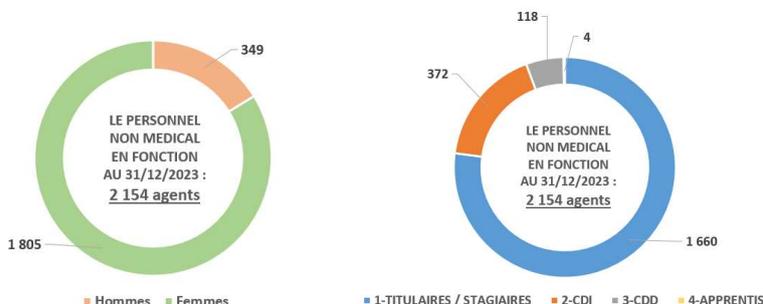
Il s'agit du nombre d'agents en activité présents au 31 décembre. Chaque agent concerné au 31/12 compte pour 1.

PAR STATUT D'EMPLOI ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
1-TITULAIRES / STAGIAIRES	260	1 419	1 679
2-CDI	53	274	327
3-CDD	28	142	170
4-APPRENTIS	3		3
Total général	344	1 835	2 179

L'effectif physique en fonction au 31/12/2024 affiche une hausse de +25 agents par rapport au 31/12/2023. Le taux de contractuels (hors apprentis) au 31/12/2024 est de 22,8%, comme au 31/12/2023.



Pour rappel au 31/12/2023 :



PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
A	119	859	978
B	67	607	674
C	155	369	524
AUTRE (APPRENTIS)	3		3
Total général	344	1 835	2 179

PAR TRANCHES D'AGE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T0 - Moins de 20 ans	4	4	8
T1 - 20 à 24 ans	15	112	127
T2 - 25 à 29 ans	22	185	207
T3 - 30 à 34 ans	35	203	238
T4 - 35 à 39 ans	45	242	287
T5 - 40 à 44 ans	42	236	278
T6 - 45 à 49 ans	33	233	266
T7 - 50 à 54 ans	71	289	360
T8 - 55 à 59 ans	44	235	279
T9 - 60 ans et plus	33	96	129
Total général	344	1 835	2 179

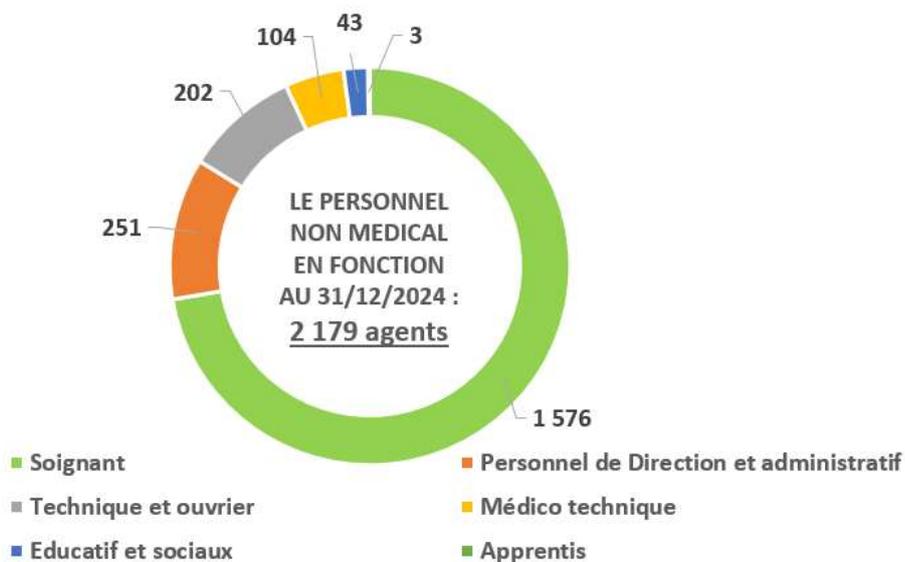
PAR INDICATEUR DE SITUATION AU REGARD DU HANDICAP ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
AVEC HANDICAP	23	120	143
SANS HANDICAP (déclaré)	321	1 715	2 036
Total général	344	1 835	2 179

Notion de Handicap au sens de la Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH).

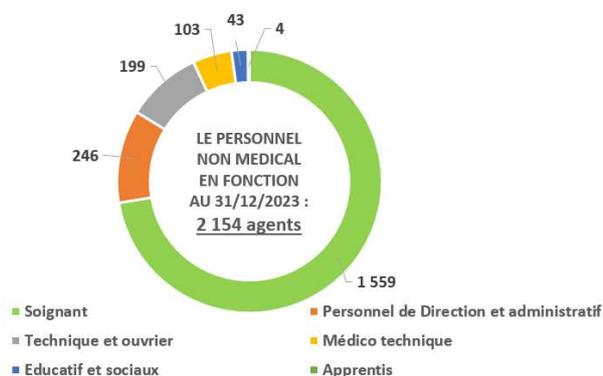
PAR STATUT D'EMPLOI ET SITUATION AU REGARD DU HANDICAP ET TRANCHES D'AGE ET SEXE		2024						Total général
		AVEC HANDICAP		Total AVEC HANDICAP	SANS HANDICAP (déclaré)		Total SANS HANDICAP (déclaré)	
		H	F		H	F		
1-TIT / STAG	T0 - Moins de 20 ans			0			0	0
	T1 - 20 à 24 ans			0	2	23	25	25
	T2 - 25 à 29 ans			0	13	109	122	122
	T3 - 30 à 34 ans		2	2	25	144	169	171
	T4 - 35 à 39 ans	1	7	8	35	187	222	230
	T5 - 40 à 44 ans		16	16	33	174	207	223
	T6 - 45 à 49 ans	2	19	21	21	177	198	219
	T7 - 50 à 54 ans	8	32	40	53	229	282	322
	T8 - 55 à 59 ans	4	25	29	37	194	231	260
	T9 - 60 ans et plus	4	12	16	22	69	91	107
Total 1-TIT / STAG		19	113	132	241	1 306	1 547	1 679
2-CDI	T0 - Moins de 20 ans			0			0	0
	T1 - 20 à 24 ans			0	6	49	55	55
	T2 - 25 à 29 ans		1	1	6	54	60	61
	T3 - 30 à 34 ans	1		1	6	36	42	43
	T4 - 35 à 39 ans		1	1	8	32	40	41
	T5 - 40 à 44 ans	1		1	7	30	37	38
	T6 - 45 à 49 ans			0	6	27	33	33
	T7 - 50 à 54 ans		2	2	6	19	25	27
	T8 - 55 à 59 ans		1	1	1	11	12	13
	T9 - 60 ans et plus	1		1	4	11	15	16
Total 2-CDI		3	5	8	50	269	319	327
3-CDD	T0 - Moins de 20 ans			0	2	4	6	6
	T1 - 20 à 24 ans			0	6	40	46	46
	T2 - 25 à 29 ans			0	3	21	24	24
	T3 - 30 à 34 ans			0	3	21	24	24
	T4 - 35 à 39 ans			0	1	15	16	16
	T5 - 40 à 44 ans		1	1	1	15	16	17
	T6 - 45 à 49 ans		1	1	4	9	13	14
	T7 - 50 à 54 ans			0	4	7	11	11
	T8 - 55 à 59 ans			0	2	4	6	6
	T9 - 60 ans et plus			0	2	4	6	6
Total 3-CDD		0	2	2	28	140	168	170
4-APPRENTIS	T0 - Moins de 20 ans	1		1	1		1	2
	T1 - 20 à 24 ans			0	1		1	1
	T2 - 25 à 29 ans			0			0	0
	T3 - 30 à 34 ans			0			0	0
	T4 - 35 à 39 ans			0			0	0
	T5 - 40 à 44 ans			0			0	0
	T6 - 45 à 49 ans			0			0	0
	T7 - 50 à 54 ans			0			0	0
	T8 - 55 à 59 ans			0			0	0
	T9 - 60 ans et plus			0			0	0
Total 4-APPRENTIS		1	0	1	2	0	2	3
Total général		23	120	143	321	1 715	2 036	2 179

PAR METIER ET SEXE	2024			PAR METIER ET SEXE	2024		
	H	F	Total général		H	F	Total général
Acheteur(euse)		3	3	Encadrant(e) de production blanchisserie		1	1
Agent d'accueil		13	13	Encadrant(e) gestion des ressources humaines	1	5	6
Agent de bio-nettoyage	11	183	194	Encadrant(e) logistique	2		2
Agent de blanchisserie	6	17	23	Encadrant(e) maintenance corps d'état secondaires	1		1
Agent de gestion administrative	2	13	15	Encadrant(e) production culinaire / alimentaire	2		2
Agent de logistique	34	6	40	Encadrant(e) sécurité incendie	1		1
Agent de maintenance générale des bâtiments	2		2	Ergothérapeute		9	9
Agent de restauration et/ou d'hôtellerie	21	16	37	Expert technique (réseau, système, BDD, ...)	4	1	5
Agent de sécurité incendie	12		12	Formateur(trice) des professionnels de santé	2	10	12
Agent de service mortuaire	1	3	4	Gestionnaire admissions frais de séjour traitement externe		31	31
Agent de stérilisation	1	13	14	Gestionnaire comptable et achat		7	7
Aide médico psychologique (AMP)	2	1	3	Gestionnaire de données		1	1
Aide-soignant(e)	26	383	409	Gestionnaire de stocks		1	1
Ambulancier	22	2	24	Gestionnaire des marchés publics		1	1
Animateur(trice)	1	6	7	Gestionnaire des ressources humaines		10	10
Assistant(e) de régulation médicale	4	3	7	Gestionnaire finances		8	8
Assistant(e) dentaire		1	1	Hygiéniste		4	4
Assistant(e) social(e)		21	21	Infirmier(ère) de bloc opératoire	6	10	16
Audioprothésiste		1	1	Infirmier(ère) en anesthésie-réanimation	5	16	21
Auxiliaire de puériculture		50	50	Infirmier(ère) en soins généraux	64	523	587
Brancardier(ère)	19	7	26	Infirmier(ère) puériculteur(trice)		24	24
Cadre soignant de pôle	1	8	9	Intervenant(e) / Support informatique utilisateurs	2	4	6
Chargé(e) de communication		1	1	Mandataire judiciaire à la protection des majeurs		1	1
Chargé(e) de la formation continue		1	1	Manipulateur(trice) en électroradiologie médicale	2	32	34
Chargé(e) de la trésorerie et de la dette		1	1	Masseur(euse) kinésithérapeute	4	7	11
Chargé(e) des applications informatiques	2	2	4	Mécanicien(ne) de maintenance	2		2
Chef de projet informatique	1	3	4	Médecin du travail	1		1
Conducteur(trice) de travaux tous corps d'état (TCE)		1	1	Métallier - serrurier	1		1
Conseiller(ère) en économie sociale et familiale		1	1	Ministre de culte	1	1	2
Conseiller(ère) juridique		1	1	Monteur(euse) en installations et maintenance sanitaires et thermiques	4		4
Contrôleur(euse) de gestion		1	1	Orthophoniste	1	4	5
Coordinateur de parcours de santé		2	2	Orthoptiste		6	6
Coordinateur(trice) qualité / gestion des risques	1	2	3	Physicien(ne) médical(e)	1	2	3
Cuisinier(ère)	7	1	8	Préparateur(trice) en pharmacie hospitalière	3	18	21
Diététicien(ne)		10	10	Psychologue	8	44	52
Directeur des finances	1		1	Psychomotricien(ne)		6	6
Directeur des ressources humaines	1		1	Responsable blanchisserie	1		1
Directeur(trice) de la logistique et des achats		1	1	Responsable budgétaire et financier		2	2
Directeur(trice) de site / pôle / projets	1		1	Responsable de la maintenance tous corps d'état (TCE)	1		1
Directeur(trice) des investissements et de la maintenance	1		1	Responsable des achats	1		1
Directeur(trice) des soins		1	1	Responsable des ressources humaines	2	1	3
Directeur(trice) du système d'information		1	1	Responsable des services biomédicaux	1		1
Dosimétriste	1		1	Responsable hôtelier(ère)	2		2
Éducateur(trice) jeunes enfants		4	4	Responsable logistique		1	1
Éducateur(trice) spécialisé(e)	4	6	10	Responsable restauration	1	1	2
Educateur(trice) sportif(ve)	2	3	5	Sage - femme		40	40
Électricien(ne) de maintenance	8		8	Secrétaire		7	7
Électromécanicien(ne) / mécanicien(ne) / de maintenance	1		1	Secrétaire médical(e)		117	117
Encadrant des secrétariats médicaux		2	2	Technicien(ne) biomédical(e)	4	2	6
Encadrant d'unité de soins et d'activités paramédicales	9	42	51	Technicien(ne) de laboratoire médical	7	33	40
Encadrant installations et maintenance sanitaires, thermiques, climatiques et fluides médicaux	1		1	Technicien(ne) d'information médicale (TIM)		6	6
Encadrant(e) de département d'information médicale		1	1	Total général	344	1 835	2 179

Soit au bilan des métiers par filières :



Pour rappel au 31/12/2023 :



Personnel Non Médical :

L'effectif en fonction au 31/12/2024 est de 2 179 agents, en augmentation par rapport au 31/12/2023 (2 154 agents) : +17 soignants / +5 personnels de direction et administratif / +3 techniques et ouvriers / +1 médico-technique / -1 apprenti.

Les métiers en tension pour l'année 2024 sont :

- Masseurs kinésithérapeutes,
- Cadres de santé.

Concernant les Titulaires / Stagiaires :

PAR CORPS (pour les fonctionnaires) ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX	1	2	3
ADJOINTS ADMINIST. HOSPIT.	2	77	79
ADJOINTS DES CADRES HOSP		14	14
AIDES-SOIGNANTS ET A.P. CAT. B	25	384	409
AMBULANCIER DE LA FONCTION PUBLIQUE H.	13	1	14
ANIMATEURS	2	1	3
ASH QUALIFIES	23	98	121
ASSISTANTS MEDICO-ADMIN.	4	76	80
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	4	23	27
ATTACHES D'ADMINIST. HOSP	1	2	3
AUXILIAIRE MED. PRATIQUE AVANCEE	2	2	4
CADRES DE SANTÉ PARAMÉDICAUX	6	42	48
DIETETICIENS		5	5
DIRECTEURS DES SOINS		1	1
EDUCATEURS JEUNES ENFANTS		3	3
ERGOTHERAPEUTES		4	4
INFIRMIERS ANESTHESISTES	4	12	16
(E) INFIRMIERS ANESTHESISTES	1	5	6
(E) INFIRMIERS BLOC OPERATOIRE		3	3
INFIRMIERS CAT. B	6	35	41
INFIRMIERS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS	57	454	511
INGENIEURS	2	2	4
MAITRISE OUVRIERE	12	1	13
MANIP. ELECTRORADIOLOGIE MED.	1	29	30
(E) MANIP. ELECTRORADIOLOGIE MED		3	3
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES	4	4	8
ORTHOPHONISTES	1		1
PERSONNEL DE DIRECTION	3	1	4
PERSONNELS OUVRIERS	61	31	92
PREP. EN PHARMACIE HOSPI.	2	16	18
PSYCHOLOGUES	2	7	9
PSYCHOMOTRICIENS		3	3
SAGES-FEMMES DES HOPITAUX		41	41
TECH. ET TECH. SUP. HOSP.	16	11	27
TECHNICIENS DE LABO. MEDICAL	5	26	31
Total général	260	1 419	1 679

PAR CORPS (pour les fonctionnaires) ET CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE			2024											
			A			B			C			Total général		
			H	F	Total A	H	F	Total B	H	F	Total C			
1-TIT / STAG	ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX			0			0			1	2	3	3	
	ADJOINTS ADMINIST. HOSPIT.			0			0			2	77	79	79	
	ADJOINTS DES CADRES HOSP			0		14	14					0	14	
	AIDES-SOIGNANTS ET A.P. CAT. B			0	25	384	409						0	409
	AMBULANCIER DE LA FONCTION PUBLIQUE H.			0			0			13	1	14	14	
	ANIMATEURS			0	2	1	3						0	3
	ASH QUALIFIES			0			0			23	98	121	121	
	ASSISTANTS MEDICO-ADMIN.			0	4	76	80						0	80
	ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	4	23	27			0						0	27
	ATTACHES D'ADMINIST. HOSP	1	2	3			0						0	3
	AUXILIAIRE MED. PRATIQUE AVANCEE	2	2	4			0						0	4
	CADRES DE SANTÉ PARAMÉDICAUX	6	42	48			0						0	48
	DIETETICIENS		5	5			0						0	5
	DIRECTEURS DES SOINS		1	1			0						0	1
	EDUCATEURS JEUNES ENFANTS		3	3			0						0	3
	ERGOTHERAPEUTES		4	4			0						0	4
	INFIRMIERS ANESTHESISTES	4	12	16			0						0	16
	(E) INFIRMIERS ANESTHESISTES	1	5	6			0						0	6
	(E) INFIRMIERS BLOC OPERATOIRE		3	3			0						0	3
	INFIRMIERS CAT. B			0	6	35	41						0	41
	INFIRMIERS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS	57	454	511			0						0	511
	INGENIEURS	2	2	4			0						0	4
	MAITRISE OUVRIERE			0			0			12	1	13	13	
	MANIP. ELECTORADIOLOGIE MED.	1	29	30			0						0	30
	(E) MANIP. ELECTORADIOLOGIE MED			0		3	3						0	3
	MASSEURS-KINESITHERAPEUTES	4	4	8			0						0	8
	ORTHOPHONISTES	1		1			0						0	1
	PERSONNEL DE DIRECTION	3	1	4			0						0	4
	PERSONNELS OUVRIERS			0			0			61	31	92	92	
	PREP. EN PHARMACIE HOSPI.	2	16	18			0						0	18
	PSYCHOLOGUES	2	7	9			0						0	9
	PSYCHOMOTRICIENS		3	3			0						0	3
	SAGES-FEMMES DES HOPITAUX		41	41			0						0	41
TECH. ET TECH. SUP. HOSP.			0	16	11	27						0	27	
TECHNICIENS DE LABO. MEDICAL	5	26	31			0						0	31	
Total 1-TIT / STAG			95	685	780	53	524	577	112	210	322	1 679		

Concernant les contractuels :

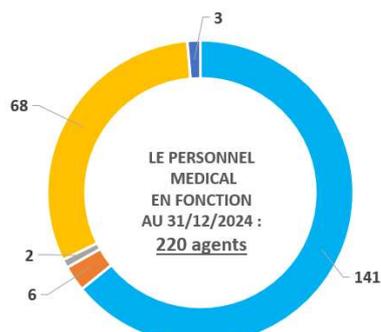
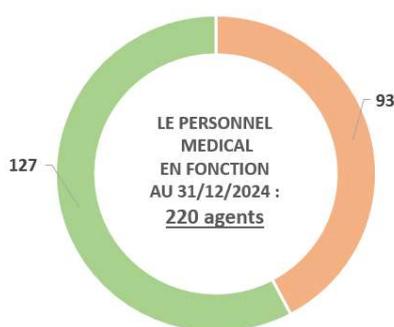
PAR TYPE DE CONTRAT (pour les contractuels) ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
2-CDI	2.1-CDI SUR EMPLOI PERMANENT	52	250	302
	2.2-CDI DE REMPLACEMENT	1	24	25
Total 2-CDI		53	274	327
3-CDD	3.1-CDD SUR EMPLOI PERMANENT	15	81	96
	3.2-CDD DE REMPLACEMENT	11	56	67
	3.3-CDD RENFORT TEMPORAIRE	2	5	7
Total 3-CDD		28	142	170
Total général		81	416	497

PAR TYPE DE CONTRAT (pour les contractuels) ET CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE		2024									
		A			B			C			Total général
		H	F	Total A	H	F	Total B	H	F	Total C	
2-CDI	2.1-CDI SUR EMPLOI PERMANENT	15	117	132	10	46	56	27	87	114	302
	2.2-CDI DE REMPLACEMENT		9	9	1	9	10		6	6	25
Total 2-CDI		15	126	141	11	55	66	27	93	120	327
3-CDD	3.1-CDD SUR EMPLOI PERMANENT	5	30	35	1	12	13	9	39	48	96
	3.2-CDD DE REMPLACEMENT	2	18	20	2	14	16	7	24	31	67
	3.3-CDD RENFORT TEMPORAIRE	2		2		2	2		3	3	7
Total 3-CDD		9	48	57	3	28	31	16	66	82	170
Total général		24	174	198	14	83	97	43	159	202	497

PAR DUREE DES CONTRATS POUR LES CDD SUR EMPLOI PERMANENT ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
3.1-CDD SUR EMPLOI PERMANENT	Moins d'1 mois		2	2
	Entre 1 et 2 mois		2	2
	Entre 2 et 3 mois	1	1	2
	Entre 3 et 6 mois	1	16	17
	Entre 6 mois et 1 an	5	15	20
	Entre 1 an et 2 ans	3	6	9
	Entre 2 ans et 3 ans	1	7	8
	Plus de 3 ans	4	32	36
Total général		15	81	96

PERSONNEL MÉDICAL :

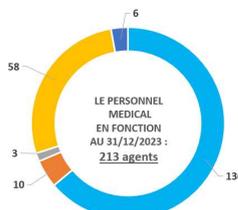
PERSONNEL MEDICAL EN FONCTION AU 31/12 (hors Internes, FFI et étudiants)	2024		
	H	F	Total général
Praticiens Hospitaliers Temps Plein	53	88	141
Attachés	3	3	6
Attaches associés	1	1	2
Praticiens contractuels	36	32	68
Assistants		3	3
Total général	93	127	220



■ Hommes ■ Femmes

■ Praticiens Hospitaliers Temps Plein ■ Attachés ■ Attaches associés ■ Praticiens contractuels ■ Assistants

Pour rappel au 31/12/2023 :



■ Hommes ■ Femmes

■ Praticiens Hospitaliers Temps Plein ■ Attachés ■ Attaches associés ■ Praticiens contractuels ■ Assistants

PERSONNEL MEDICAL EN FONCTION AU 31/12 (hors Internes, FFI et étudiants)		2024		
		H	F	Total général
PERMANENT*	Praticiens Hospitaliers Temps Plein	53	88	141
	Attachés	2	3	5
	Attaches associés	1	1	2
Total PERMANENT		56	92	148
NON PERMANENT*	Attachés	1	0	1
	Attaches associés	0	0	0
	Praticiens contractuels	36	32	68
	Assistants		3	3
Total NON PERMANENT		37	35	72
Total général		93	127	220

* au sens du cadre réglementaire ANCRE

PERSONNEL MEDICAL EN FONCTION AU 31/12 PAR TRANCHE D'AGE (hors Internes, FFI et étudiants)	2024		
	H	F	Total général
T2 - 25 à 29 ans	1	4	5
T3 - 30 à 34 ans	21	21	42
T4 - 35 à 39 ans	17	28	45
T5 - 40 à 44 ans	12	19	31
T6 - 45 à 49 ans	9	15	24
T7 - 50 à 54 ans	7	15	22
T8 - 55 à 59 ans	8	7	15
T9 - 60 ans et plus	18	18	36
Total général	93	127	220

L'effectif en fonction au 31/12/2024 affiche une hausse de +7 Médecins par rapport au 31/12/2023.

BDS FPH 003-O bis Effectifs en équivalent temps plein au 31 décembre en fonction :

Il s'agit du nombre d'agents en Equivalent Temps Plein au 31 décembre en Activité. Chaque agent concerné au 31/12 compte pour 1 multiplié par sa quotité de temps de travail au 31/12.

Exemple : 1 agent exerçant à 80% au 31/12 comptera pour 0,8 ETP au 31/12.

PAR STATUT D'EMPLOI ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
1-TITULAIRES / STAGIAIRES	256,85	1 336,85	1 593,70
2-CDI	51,90	252,64	304,54
3-CDD	25,65	128,25	153,90
4-APPRENTIS	3,00		3,00
Total général	337,40	1 717,74	2 055,14

PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
A	115,75	794,19	909,94
B	66,10	571,10	637,20
C	152,55	352,45	505,00
AUTRE (APPRENTIS)	3,00		3,00
Total général	337,40	1 717,74	2 055,14

PAR TRANCHES D'AGE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T0 - Moins de 20 ans	4,00	4,00	8,00
T1 - 20 à 24 ans	15,00	109,00	124,00
T2 - 25 à 29 ans	22,00	173,30	195,30
T3 - 30 à 34 ans	35,00	189,60	224,60
T4 - 35 à 39 ans	44,50	222,64	267,14
T5 - 40 à 44 ans	41,05	215,65	256,70
T6 - 45 à 49 ans	32,90	219,95	252,85
T7 - 50 à 54 ans	69,55	274,75	344,30
T8 - 55 à 59 ans	44,00	221,80	265,80
T9 - 60 ans et plus	29,40	87,05	116,45
Total général	337,40	1 717,74	2 055,14

PAR INDICATEUR DE SITUATION AU REGARD DU HANDICAP ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
AVEC HANDICAP	22,30	109,05	131,35
SANS HANDICAP (déclaré)	315,10	1 608,69	1 923,79
Total général	337,40	1 717,74	2 055,14

PAR STATUT D'EMPLOI ET SITUATION AU REGARD DU HANDICAP ET TRANCHES D'AGE ET SEXE		2024						Total général
		AVEC HANDICAP		Total AVEC HANDICAP	SANS HANDICAP (déclaré)		Total SANS HANDICAP (déclaré)	
		H	F		H	F		
1-TIT / STAG	T0 - Moins de 20 ans			0,00			0,00	0,00
	T1 - 20 à 24 ans			0,00	2,00	23,00	25,00	25,00
	T2 - 25 à 29 ans			0,00	13,00	104,30	117,30	117,30
	T3 - 30 à 34 ans		2,00	2,00	25,00	134,05	159,05	161,05
	T4 - 35 à 39 ans	1,00	6,50	7,50	34,60	173,10	207,70	215,20
	T5 - 40 à 44 ans		13,55	13,55	32,55	160,25	192,80	206,35
	T6 - 45 à 49 ans	2,00	17,25	19,25	20,90	167,45	188,35	207,60
	T7 - 50 à 54 ans	7,30	30,15	37,45	52,50	221,05	273,55	311,00
	T8 - 55 à 59 ans	4,00	23,45	27,45	37,00	185,20	222,20	249,65
T9 - 60 ans et plus	4,00	10,45	14,45	21,00	65,10	86,10	100,55	
Total 1-TIT / STAG		18,30	103,35	121,65	238,55	1 233,50	1 472,05	1 593,70
2-CDI	T0 - Moins de 20 ans			0,00			0,00	0,00
	T1 - 20 à 24 ans			0,00	6,00	48,50	54,50	54,50
	T2 - 25 à 29 ans		0,40	0,40	6,00	50,80	56,80	57,20
	T3 - 30 à 34 ans	1,00		1,00	6,00	33,65	39,65	40,65
	T4 - 35 à 39 ans		0,80	0,80	7,90	28,19	36,09	36,89
	T5 - 40 à 44 ans	1,00		1,00	7,00	27,75	34,75	35,75
	T6 - 45 à 49 ans			0,00	6,00	25,25	31,25	31,25
	T7 - 50 à 54 ans		2,00	2,00	6,00	16,05	22,05	24,05
	T8 - 55 à 59 ans		0,50	0,50	1,00	9,25	10,25	10,75
T9 - 60 ans et plus	1,00		1,00	3,00	9,50	12,50	13,50	
Total 2-CDI		3,00	3,70	6,70	48,90	248,94	297,84	304,54
3-CDD	T0 - Moins de 20 ans			0,00	2,00	4,00	6,00	6,00
	T1 - 20 à 24 ans			0,00	6,00	37,50	43,50	43,50
	T2 - 25 à 29 ans			0,00	3,00	17,80	20,80	20,80
	T3 - 30 à 34 ans			0,00	3,00	19,90	22,90	22,90
	T4 - 35 à 39 ans			0,00	1,00	14,05	15,05	15,05
	T5 - 40 à 44 ans		1,00	1,00	0,50	13,10	13,60	14,60
	T6 - 45 à 49 ans		1,00	1,00	4,00	9,00	13,00	14,00
	T7 - 50 à 54 ans			0,00	3,75	5,50	9,25	9,25
	T8 - 55 à 59 ans			0,00	2,00	3,40	5,40	5,40
T9 - 60 ans et plus			0,00	0,40	2,00	2,40	2,40	
Total 3-CDD		0,00	2,00	2,00	25,65	126,25	151,90	153,90
4-APPRENTIS	T0 - Moins de 20 ans	1,00		1,00	1,00		1,00	2,00
	T1 - 20 à 24 ans			0,00	1,00		1,00	1,00
	T2 - 25 à 29 ans			0,00			0,00	0,00
	T3 - 30 à 34 ans			0,00			0,00	0,00
	T4 - 35 à 39 ans			0,00			0,00	0,00
	T5 - 40 à 44 ans			0,00			0,00	0,00
	T6 - 45 à 49 ans			0,00			0,00	0,00
	T7 - 50 à 54 ans			0,00			0,00	0,00
	T8 - 55 à 59 ans			0,00			0,00	0,00
T9 - 60 ans et plus			0,00			0,00	0,00	
Total 4-APPRENTIS		1,00	0,00	1,00	2,00	0,00	2,00	3,00
Total général		22,30	109,05	131,35	315,10	1 608,69	1 923,79	2 055,14

PAR METIER ET SEXE	2024			PAR METIER ET SEXE	2024		
	H	F	Total général		H	F	Total général
Acheteur(euse)		3,00	3,00	Encadrant(e) de production blanchisserie		1,00	1,00
Agent d'accueil		12,35	12,35	Encadrant(e) gestion des ressources humaines	1,00	4,80	5,80
Agent de bio-nettoyage	11,00	175,30	186,30	Encadrant(e) logistique	2,00		2,00
Agent de blanchisserie	6,00	16,70	22,70	Encadrant(e) maintenance corps d'état secondaires	1,00		1,00
Agent de gestion administrative	2,00	12,15	14,15	Encadrant(e) production culinaire / alimentaire	2,00		2,00
Agent de logistique	34,00	5,90	39,90	Encadrant(e) sécurité incendie	1,00		1,00
Agent de maintenance générale des bâtiments	2,00		2,00	Ergothérapeute		7,09	7,09
Agent de restauration et/ou d'hôtellerie	20,25	14,80	35,05	Expert technique (réseau, système, BDD, ...)	4,00	1,00	5,00
Agent de sécurité incendie	12,00		12,00	Formateur(trice) des professionnels de santé	2,00	10,00	12,00
Agent de service mortuaire	1,00	2,80	3,80	Gestionnaire admissions frais de séjour traitement externe		29,95	29,95
Agent de stérilisation	1,00	11,45	12,45	Gestionnaire comptable et achat		6,80	6,80
Aide médico psychologique (AMP)	2,00	1,00	3,00	Gestionnaire de données		1,00	1,00
Aide-soignant(e)	25,90	361,70	387,60	Gestionnaire de stocks		1,00	1,00
Ambulancier	21,80	2,00	23,80	Gestionnaire des marchés publics		0,80	0,80
Animateur(trice)	1,00	5,40	6,40	Gestionnaire des ressources humaines		9,60	9,60
Assistant(e) de régulation médicale	4,00	3,00	7,00	Gestionnaire finances		7,80	7,80
Assistant(e) dentaire		1,00	1,00	Hygiéniste		3,80	3,80
Assistant(e) social(e)		18,80	18,80	Infirmier(ère) de bloc opératoire	6,00	9,60	15,60
Audioprothésiste		0,80	0,80	Infirmier(ère) en anesthésie-réanimation	5,00	15,20	20,20
Auxiliaire de puériculture		46,95	46,95	Infirmier(ère) en soins généraux	63,20	495,20	558,40
Brancardier(ère)	19,00	7,00	26,00	Infirmier(ère) puériculteur(trice)		21,70	21,70
Cadre soignant de pôle	1,00	8,00	9,00	Intervenant(e) / Support informatique utilisateurs	2,00	4,00	6,00
Chargé(e) de communication		0,80	0,80	Mandataire judiciaire à la protection des majeurs		1,00	1,00
Chargé(e) de la formation continue		1,00	1,00	Manipulateur(trice) en électro-radiologie médicale	2,00	28,80	30,80
Chargé(e) de la trésorerie et de la dette		1,00	1,00	Masseur(euse) kinésithérapeute	3,90	6,25	10,15
Chargé(e) des applications informatiques	2,00	1,70	3,70	Mécanicien(ne) de maintenance	2,00		2,00
Chef de projet informatique	1,00	3,00	4,00	Médecin du travail	1,00		1,00
Conducteur(trice) de travaux tous corps d'état (TCE)		1,00	1,00	Métallier - serrurier	1,00		1,00
Conseiller(ère) en économie sociale et familiale		1,00	1,00	Ministre de culte	0,50	0,50	1,00
Conseiller(ère) juridique		0,90	0,90	Monteur(euse) en installations et maintenance sanitaires et thermiques	3,80		3,80
Contrôleur(euse) de gestion		1,00	1,00	Orthophoniste	1,00	1,85	2,85
Coordinateur de parcours de santé		2,00	2,00	Orthoptiste		3,70	3,70
Coordinateur(trice) qualité / gestion des risques	1,00	1,90	2,90	Physicien(ne) médical(e)	1,00	2,00	3,00
Cuisinier(ère)	6,00	1,00	7,00	Préparateur(trice) en pharmacie hospitalière	3,00	15,30	18,30
Diététicien(ne)		7,85	7,85	Psychologue	5,40	33,95	39,35
Directeur des finances	1,00		1,00	Psychomotricien(ne)		4,50	4,50
Directeur des ressources humaines	1,00		1,00	Responsable blanchisserie	1,00		1,00
Directeur(trice) de la logistique et des achats		1,00	1,00	Responsable budgétaire et financier		2,00	2,00
Directeur(trice) de site / pôle / projets	1,00		1,00	Responsable de la maintenance tous corps d'état (TCE)	1,00		1,00
Directeur(trice) des investissements et de la maintenance	1,00		1,00	Responsable des achats	1,00		1,00
Directeur(trice) des soins		1,00	1,00	Responsable des ressources humaines	2,00	1,00	3,00
Directeur(trice) du système d'information		1,00	1,00	Responsable des services biomédicaux	1,00		1,00
Dosimétriste	0,90		0,90	Responsable hôtelier(ère)	2,00		2,00
Éducateur(trice) jeunes enfants		3,90	3,90	Responsable logistique		0,80	0,80
Éducateur(trice) spécialisé(e)	3,75	5,75	9,50	Responsable restauration	1,00	1,00	2,00
Éducateur(trice) sportif(ve)	2,00	2,80	4,80	Sage - femme		35,30	35,30
Électricien(ne) de maintenance	8,00		8,00	Secrétaire		6,90	6,90
Électromécanicien(ne) / mécanicien(ne) / de maintenance	1,00		1,00	Secrétaire médical(e)		109,35	109,35
Encadrant des secrétariats médicaux		2,00	2,00	Technicien(ne) biomédical(e)	4,00	2,00	6,00
Encadrant d'unité de soins et d'activités paramédicales	9,00	41,70	50,70	Technicien(ne) de laboratoire médical	7,00	31,20	38,20
Encadrant installations et maintenance sanitaires, thermiques, climatiques et fluides médicaux	1,00		1,00	Technicien(ne) d'information médicale (TIM)		5,60	5,60
Encadrant(e) de département d'information médicale		1,00	1,00	Total général	337,40	1 717,74	2 055,14

Concernant les Titulaires / Stagiaires :

PAR CORPS (pour les fonctionnaires) ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX	1,00	1,90	2,90
ADJOINTS ADMINIST. HOSPIT.	2,00	73,85	75,85
ADJOINTS DES CADRES HOSP		13,40	13,40
AIDES-SOIGNANTS ET A.P. CAT. B	24,90	360,95	385,85
AMBULANCIER DE LA FONCTION PUBLIQUE H.	12,80	1,00	13,80
ANIMATEURS	2,00	0,80	2,80
ASH QUALIFIES	23,00	94,55	117,55
ASSISTANTS MEDICO-ADMIN.	4,00	71,95	75,95
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	3,75	22,30	26,05
ATTACHES D'ADMINIST. HOSP	1,00	2,00	3,00
AUXILIAIRE MED. PRATIQUE AVANCEE	2,00	2,00	4,00
CADRES DE SANTÉ PARAMÉDICAUX	6,00	41,70	47,70
DIETETICIENS		4,20	4,20
DIRECTEURS DES SOINS		1,00	1,00
EDUCATEURS JEUNES ENFANTS		2,90	2,90
ERGOTHERAPEUTES		3,50	3,50
INFIRMIERS ANESTHESISTES	4,00	11,40	15,40
(E) INFIRMIERS ANESTHESISTES	1,00	4,80	5,80
(E) INFIRMIERS BLOC OPERATOIRE		2,80	2,80
INFIRMIERS CAT. B	5,50	32,65	38,15
INFIRMIERS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS	56,70	427,60	484,30
INGENIEURS	2,00	2,00	4,00
MAITRISE OUVRIERE	11,50	1,00	12,50
MANIP. ELECTORADIOLOGIE MED.	1,00	26,50	27,50
(E) MANIP. ELECTORADIOLOGIE MED		2,30	2,30
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES	3,90	4,00	7,90
ORTHOPHONISTES	1,00		1,00
PERSONNEL DE DIRECTION	3,00	1,00	4,00
PERSONNELS OUVRIERS	60,50	29,85	90,35
PREP. EN PHARMACIE HOSPI.	2,00	13,50	15,50
PSYCHOLOGUES	1,50	6,25	7,75
PSYCHOMOTRICIENS		2,70	2,70
SAGES-FEMMES DES HOPITAUX		36,30	36,30
TECH. ET TECH. SUP. HOSP.	15,80	10,20	26,00
TECHNICIENS DE LABO. MEDICAL	5,00	24,00	29,00
Total général	256,85	1 336,85	1 593,70

PAR CORPS (pour les fonctionnaires) ET CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE		2024									
		A			B			C			Total général
		H	F	Total A	H	F	Total B	H	F	Total C	
1-TIT / STAG	ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX			0,00			0,00	1,00	1,90	2,90	2,90
	ADJOINTS ADMINIST. HOSPIT.			0,00			0,00	2,00	73,85	75,85	75,85
	ADJOINTS DES CADRES HOSP			0,00		13,40	13,40			0,00	13,40
	AIDES-SOIGNANTS ET A.P. CAT. B			0,00	24,90	360,95	385,85			0,00	385,85
	AMBULANCIER DE LA FONCTION PUBLIQUE H.			0,00			0,00	12,80	1,00	13,80	13,80
	ANIMATEURS			0,00	2,00	0,80	2,80			0,00	2,80
	ASH QUALIFIES			0,00			0,00	23,00	94,55	117,55	117,55
	ASSISTANTS MEDICO-ADMIN.			0,00	4,00	71,95	75,95			0,00	75,95
	ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	3,75	22,30	26,05			0,00			0,00	26,05
	ATTACHES D'ADMINIST. HOSP	1,00	2,00	3,00			0,00			0,00	3,00
	AUXILIAIRE MED. PRATIQUE AVANCEE	2,00	2,00	4,00			0,00			0,00	4,00
	CADRES DE SANTÉ PARAMÉDICAUX	6,00	41,70	47,70			0,00			0,00	47,70
	DIETETICIENS		4,20	4,20			0,00			0,00	4,20
	DIRECTEURS DES SOINS		1,00	1,00			0,00			0,00	1,00
	EDUCATEURS JEUNES ENFANTS		2,90	2,90			0,00			0,00	2,90
	ERGOTHERAPEUTES		3,50	3,50			0,00			0,00	3,50
	INFIRMIERS ANESTHESISTES	4,00	11,40	15,40			0,00			0,00	15,40
	(E) INFIRMIERS ANESTHESISTES	1,00	4,80	5,80			0,00			0,00	5,80
	(E) INFIRMIERS BLOC OPERATOIRE		2,80	2,80			0,00			0,00	2,80
	INFIRMIERS CAT. B			0,00	5,50	32,65	38,15			0,00	38,15
	INFIRMIERS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS	56,70	427,60	484,30			0,00			0,00	484,30
	INGENIEURS	2,00	2,00	4,00			0,00			0,00	4,00
	MAITRISE OUVRIERE			0,00			0,00	11,50	1,00	12,50	12,50
	MANIP. ELECTORADIOLOGIE MED.	1,00	26,50	27,50			0,00			0,00	27,50
	(E) MANIP. ELECTORADIOLOGIE MED			0,00		2,30	2,30			0,00	2,30
	MASSEURS-KINESITHERAPEUTES	3,90	4,00	7,90			0,00			0,00	7,90
	ORTHOPHONISTES	1,00		1,00			0,00			0,00	1,00
	PERSONNEL DE DIRECTION	3,00	1,00	4,00			0,00			0,00	4,00
	PERSONNELS OUVRIERS			0,00			0,00	60,50	29,85	90,35	90,35
	PREP. EN PHARMACIE HOSPI.	2,00	13,50	15,50			0,00			0,00	15,50
PSYCHOLOGUES	1,50	6,25	7,75			0,00			0,00	7,75	
PSYCHOMOTRICIENS		2,70	2,70			0,00			0,00	2,70	
SAGES-FEMMES DES HOPITAUX		36,30	36,30			0,00			0,00	36,30	
TECH. ET TECH. SUP. HOSP.			0,00	15,80	10,20	26,00			0,00	26,00	
TECHNICIENS DE LABO. MEDICAL	5,00	24,00	29,00			0,00			0,00	29,00	
Total 1-TIT / STAG		93,85	642,45	736,30	52,20	492,25	544,45	110,80	202,15	312,95	1 593,70

Concernant les contractuels :

PAR TYPE DE CONTRAT (pour les contractuels) ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
2-CDI	2.1-CDI SUR EMPLOI PERMANENT	50,90	229,39	280,29
	2.2-CDI DE REMPLACEMENT	1,00	23,25	24,25
Total 2-CDI		51,90	252,64	304,54
3-CDD	3.1-CDD SUR EMPLOI PERMANENT	14,50	68,65	83,15
	3.2-CDD DE REMPLACEMENT	10,75	54,60	65,35
	3.3-CDD RENFORT TEMPORAIRE	0,40	5,00	5,40
Total 3-CDD		25,65	128,25	153,90
Total général		77,55	380,89	458,44

PAR TYPE DE CONTRAT (pour les contractuels) ET CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE		2024									
		A			B			C			Total général
		H	F	Total A	H	F	Total B	H	F	Total C	
2-CDI	2.1-CDI SUR EMPLOI PERMANENT	15,00	105,39	120,39	9,90	43,40	53,30	26,00	80,60	106,60	280,29
	2.2-CDI DE REMPLACEMENT		9,00	9,00	1,00	8,25	9,25		6,00	6,00	24,25
Total 2-CDI		15,00	114,39	129,39	10,90	51,65	62,55	26,00	86,60	112,60	304,54
3-CDD	3.1-CDD SUR EMPLOI PERMANENT	4,50	20,05	24,55	1,00	11,40	12,40	9,00	37,20	46,20	83,15
	3.2-CDD DE REMPLACEMENT	2,00	17,30	19,30	2,00	13,80	15,80	6,75	23,50	30,25	65,35
	3.3-CDD RENFORT TEMPORAIRE	0,40		0,40		2,00	2,00		3,00	3,00	5,40
Total 3-CDD		6,90	37,35	44,25	3,00	27,20	30,20	15,75	63,70	79,45	153,90
Total général		21,90	151,74	173,64	13,90	78,85	92,75	41,75	150,30	192,05	458,44

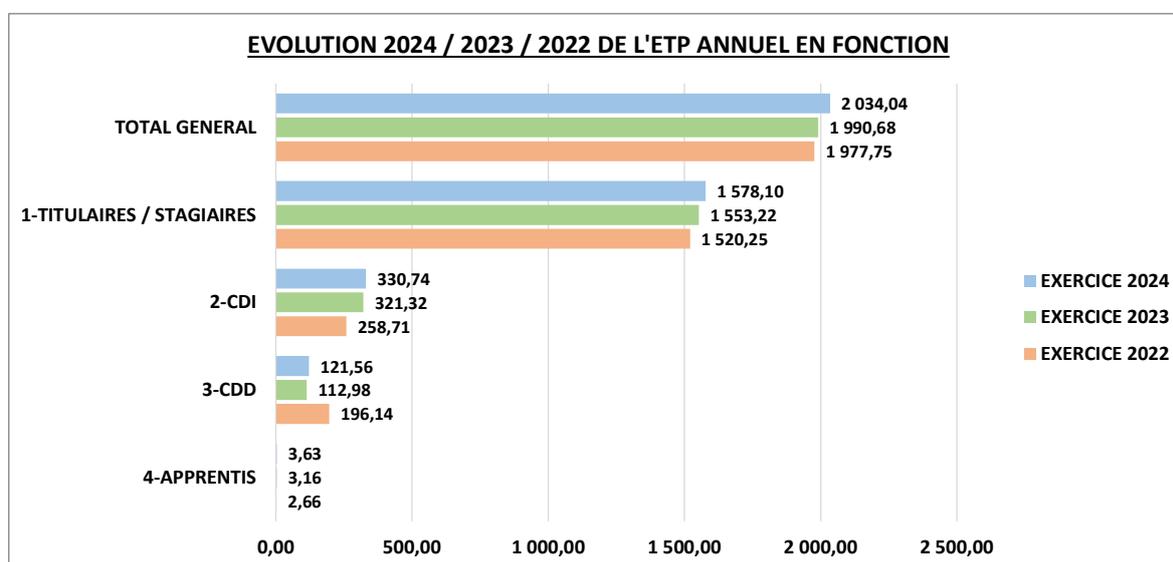
PAR DUREE DES CONTRATS POUR LES CDD SUR EMPLOI PERMANENT ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
3.1-CDD SUR EMPLOI PERMANENT	Moins d'1 mois		2,00	2,00
	Entre 1 et 2 mois		2,00	2,00
	Entre 2 et 3 mois	1,00	0,75	1,75
	Entre 3 et 6 mois	1,00	14,30	15,30
	Entre 6 mois et 1 an	5,00	12,40	17,40
	Entre 1 an et 2 ans	2,50	5,10	7,60
	Entre 2 ans et 3 ans	1,00	5,35	6,35
	Plus de 3 ans	4,00	26,75	30,75
Total général		14,50	68,65	83,15

BDS FPH 003-O ter Effectifs en équivalent temps plein annuel en fonction :

Il s'agit du nombre d'agents en Equivalent Temps Plein sur l'année considérée en Activité. Chaque agent concerné est calculé au prorata de son temps de présence sur l'année multiplié par sa quotité de temps de travail sur la période.

Exemple : 1 agent concerné pour la période du 1er juillet au 31 décembre exerçant à 80% comptera pour 0,5 x 0,8 = 0,4 ETP.

PAR STATUT D'EMPLOI ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
1-TITULAIRES / STAGIAIRES	263,30	1 314,80	1 578,10
2-CDI	55,57	275,17	330,74
3-CDD	21,38	100,18	121,56
4-APPRENTIS	3,13	0,50	3,63
Total général	343,38	1 690,65	2 034,04



PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
A	118,34	760,62	878,96
B	66,58	581,77	648,35
C	155,34	347,76	503,10
AUTRE (APPRENTIS)	3,13	0,50	3,63
Total général	343,38	1 690,65	2 034,04

PAR TRANCHES D'AGE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T0 - Moins de 20 ans	2,28	2,27	4,55
T1 - 20 à 24 ans	12,99	92,93	105,92
T2 - 25 à 29 ans	21,52	173,80	195,32
T3 - 30 à 34 ans	37,81	182,88	220,69
T4 - 35 à 39 ans	44,98	217,71	262,69
T5 - 40 à 44 ans	40,55	212,68	253,23
T6 - 45 à 49 ans	32,21	213,57	245,78
T7 - 50 à 54 ans	69,85	272,70	342,55
T8 - 55 à 59 ans	46,26	225,87	272,13
T9 - 60 ans et plus	34,94	96,24	131,17
Total général	343,38	1 690,65	2 034,04

PAR INDICATEUR DE SITUATION AU REGARD DU HANDICAP ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
AVEC HANDICAP	19,35	99,91	119,26
SANS HANDICAP (déclaré)	324,03	1 590,74	1 914,77
Total général	343,38	1 690,65	2 034,04

PAR STATUT D'EMPLOI ET SITUATION AU REGARD DU HANDICAP ET TRANCHES D'AGE ET SEXE		2024						
		AVEC HANDICAP		Total AVEC HANDICAP	SANS HANDICAP (déclaré)		Total SANS HANDICAP (déclaré)	Total général
		H	F		H	F		
1-TIT / STAG	T0 - Moins de 20 ans			0,00			0,00	0,00
	T1 - 20 à 24 ans			0,00		1,08	14,33	15,42
	T2 - 25 à 29 ans			0,00		12,70	93,13	105,83
	T3 - 30 à 34 ans		2,00	2,00		25,20	132,91	158,11
	T4 - 35 à 39 ans	0,08	5,19	5,28		34,53	173,66	208,19
	T5 - 40 à 44 ans		12,38	12,38		32,30	161,06	193,36
	T6 - 45 à 49 ans	1,42	15,43	16,85		22,44	164,75	187,19
	T7 - 50 à 54 ans	7,26	28,00	35,26		53,77	217,12	270,89
	T8 - 55 à 59 ans	3,89	21,26	25,16		39,08	189,95	229,03
	T9 - 60 ans et plus	4,00	10,55	14,55		25,54	73,08	98,63
Total 1-TIT / STAG		16,66	94,81	111,47		246,65	1 219,99	1 466,63
2-CDI	T0 - Moins de 20 ans			0,00			0,03	0,03
	T1 - 20 à 24 ans			0,00		6,90	56,03	62,93
	T2 - 25 à 29 ans		0,40	0,40		6,90	61,31	68,21
	T3 - 30 à 34 ans	0,23		0,23		7,32	32,91	40,23
	T4 - 35 à 39 ans		0,93	0,93		9,27	26,32	35,59
	T5 - 40 à 44 ans	1,00		1,00		6,20	26,89	33,09
	T6 - 45 à 49 ans			0,00		5,74	26,12	31,86
	T7 - 50 à 54 ans		2,00	2,00		6,17	18,85	25,03
	T8 - 55 à 59 ans		0,50	0,50		1,33	12,52	13,85
	T9 - 60 ans et plus	1,00		1,00		3,50	10,36	13,86
Total 2-CDI		2,23	3,83	6,07		53,34	271,34	324,68
3-CDD	T0 - Moins de 20 ans			0,00		0,82	1,74	2,56
	T1 - 20 à 24 ans			0,00		3,34	22,57	25,90
	T2 - 25 à 29 ans			0,00		1,92	18,96	20,88
	T3 - 30 à 34 ans			0,00		5,05	15,06	20,12
	T4 - 35 à 39 ans			0,00		1,10	11,60	12,70
	T5 - 40 à 44 ans		0,27	0,27		1,05	12,08	13,13
	T6 - 45 à 49 ans		1,00	1,00		2,62	6,27	8,89
	T7 - 50 à 54 ans			0,00		2,64	6,73	9,37
	T8 - 55 à 59 ans			0,00		1,96	1,64	3,59
	T9 - 60 ans et plus			0,00		0,89	2,25	3,14
Total 3-CDD		0,00	1,27	1,27		21,38	98,91	120,29
4-APPRENTIS	T0 - Moins de 20 ans	0,46		0,46		1,00	0,50	1,50
	T1 - 20 à 24 ans			0,00		1,67		1,67
	T2 - 25 à 29 ans			0,00				0,00
	T3 - 30 à 34 ans			0,00				0,00
	T4 - 35 à 39 ans			0,00				0,00
	T5 - 40 à 44 ans			0,00				0,00
	T6 - 45 à 49 ans			0,00				0,00
	T7 - 50 à 54 ans			0,00				0,00
	T8 - 55 à 59 ans			0,00				0,00
	T9 - 60 ans et plus			0,00				0,00
Total 4-APPRENTIS		0,46	0,00	0,46		2,67	0,50	3,17
Total général		19,35	99,91	119,26		324,03	1 590,74	1 914,77

PAR METIER ET SEXE	2024			PAR METIER ET SEXE	2024		
	H	F	Total général		H	F	Total général
Acheteur(euse)		3,09	3,09	Encadrant(e) de production blanchisserie	0,08	1,00	1,08
Agent d'accueil		12,76	12,76	Encadrant(e) gestion des ressources humaines	1,00	4,80	5,80
Agent de bio-nettoyage	10,47	176,64	187,11	Encadrant(e) logistique	1,84		1,84
Agent de blanchisserie	6,79	16,14	22,93	Encadrant(e) maintenance corps d'état secondaires	1,00		1,00
Agent de gestion administrative	2,00	11,32	13,32	Encadrant(e) production culinaire / alimentaire	2,00		2,00
Agent de logistique	34,46	5,85	40,31	Encadrant(e) sécurité incendie	1,00		1,00
Agent de maintenance générale des bâtiments	2,00		2,00	Ergothérapeute		7,04	7,04
Agent de restauration et/ou d'hôtellerie	18,80	13,68	32,48	Expert technique (réseau, système, BDD, ...)	4,00	0,35	4,35
Agent de sécurité incendie	12,18		12,18	Formateur(trice) des professionnels de santé	1,16	10,98	12,14
Agent de service mortuaire	1,00	2,80	3,80	Gestionnaire admissions frais de séjour traitement externe		29,29	29,29
Agent de stérilisation	1,06	11,13	12,19	Gestionnaire comptable et achat		6,88	6,88
Aide médico psychologique (AMP)	2,00	1,00	3,00	Gestionnaire de données		1,00	1,00
Aide-soignant(e)	26,32	355,37	381,69	Gestionnaire de stocks	0,50	0,33	0,83
Ambulancier	22,45	2,00	24,45	Gestionnaire des marchés publics		0,80	0,80
Animateur(trice)	1,00	5,40	6,40	Gestionnaire des ressources humaines		9,69	9,69
Assistant(e) de régulation médicale	4,82	2,65	7,47	Gestionnaire finances		7,73	7,73
Assistant(e) dentaire		1,00	1,00	Hygiéniste		3,80	3,80
Assistant(e) social(e)		18,72	18,72	Infirmier(ère) de bloc opératoire	6,00	9,51	15,51
Audioprothésiste		0,80	0,80	Infirmier(ère) en anesthésie-réanimation	5,00	14,45	19,45
Auxiliaire de puériculture		47,13	47,13	Infirmier(ère) en soins généraux	61,66	485,93	547,59
Brancardier(ère)	18,87	6,23	25,10	Infirmier(ère) puériculteur(trice)		21,66	21,66
Cadre soignant de pôle	2,67	6,71	9,38	Intervenant(e) / Support informatique utilisateurs	2,00	4,23	6,23
Chargé(e) de communication		0,80	0,80	Mandataire judiciaire à la protection des majeurs		1,00	1,00
Chargé(e) de la formation continue		1,00	1,00	Manipulateur(trice) en électro-radiologie médicale	1,61	29,20	30,81
Chargé(e) de la trésorerie et de la dette		1,00	1,00	Masseur(euse) kinésithérapeute	4,46	6,80	11,26
Chargé(e) des applications informatiques	2,08	1,70	3,78	Mécanicien(ne) de maintenance	2,00		2,00
Chef de projet informatique	0,40	2,28	2,68	Médecin du travail	1,00		1,00
Conducteur(trice) de travaux tous corps d'état (TCE)		1,00	1,00	Métallier - serrurier	1,00		1,00
Conseiller(ère) en économie sociale et familiale		1,00	1,00	Ministre de culte	0,50	0,50	1,00
Conseiller(ère) juridique		0,97	0,97	Monteur(euse) en installations et maintenance sanitaires et thermiques	3,95		3,95
Contrôleur(euse) de gestion		1,00	1,00	Orthophoniste	1,00	1,85	2,85
Coordinateur de parcours de santé		2,00	2,00	Orthoptiste		3,43	3,43
Coordinateur(trice) qualité / gestion des risques	1,00	1,90	2,90	Pédicure podologue		0,02	0,02
Cuisinier(ère)	6,96	1,00	7,96	Physicien(ne) médical(e)	1,40	1,31	2,71
Diététicien(ne)		6,55	6,55	Préparateur(trice) en pharmacie hospitalière	3,00	15,72	18,72
Directeur des finances	1,17		1,17	Psychologue	5,07	32,53	37,60
Directeur des ressources humaines	1,00		1,00	Psychomotricien(ne)		4,65	4,65
Directeur(trice) de la logistique et des achats		1,00	1,00	Responsable blanchisserie	1,00		1,00
Directeur(trice) de site / pôle / projets	0,75		0,75	Responsable budgétaire et financier		1,96	1,96
Directeur(trice) des investissements et de la maintenance	1,00		1,00	Responsable de gestion administrative (E)		0,17	0,17
Directeur(trice) des soins		1,00	1,00	Responsable de la maintenance tous corps d'état (TCE)	1,00		1,00
Directeur(trice) du système d'information		0,93	0,93	Responsable des achats	1,00		1,00
Dosimétriste	0,90		0,90	Responsable des ressources humaines	2,00	1,00	3,00
Éducateur(trice) jeunes enfants		3,90	3,90	Responsable des services biomédicaux	1,00		1,00
Éducateur(trice) spécialisé(e)	4,42	4,17	8,59	Responsable hôtelier(ère)	2,00		2,00
Éducateur(trice) sportif(ve)	1,83	2,03	3,86	Responsable logistique		0,93	0,93
Électricien(ne) de maintenance	7,85		7,85	Responsable restauration	1,00	1,00	2,00
Électromécanicien(ne) / mécanicien(ne) / de maintenance	1,00		1,00	Sage - femme		38,53	38,53
Encadrant des secrétariats médicaux		1,14	1,14	Secrétaire		6,89	6,89
Encadrant d'unité de soins et d'activités paramédicales	10,91	40,89	51,80	Secrétaire médical(e)		106,68	106,68
Encadrant installations et maintenance sanitaires, thermiques, climatiques et fluides médicaux	1,00		1,00	Technicien(ne) biomédical(e)	4,67	2,00	6,67
Encadrant socio-éducatif		0,67	0,67	Technicien(ne) de laboratoire médical	8,33	30,17	38,50
Encadrant(e) de département d'information médicale		1,00	1,00	Technicien(ne) d'information médicale (TIM)		5,49	5,49
				Total général	343,38	1 690,65	2 034,04

Concernant les Titulaires / Stagiaires :

PAR CORPS (pour les fonctionnaires) ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX	1,00	1,90	2,90
ADJOINTS ADMINIST. HOSPIT.	2,00	72,44	74,44
ADJOINTS DES CADRES HOSP		12,25	12,25
AIDES-SOIGNANTS ET A.P. CAT. B	23,98	353,56	377,54
AMBULANCIER DE LA FONCTION PUBLIQUE H.	13,52	1,00	14,52
ANIMATEURS	1,83	0,80	2,63
ASH QUALIFIES	22,42	89,68	112,11
ASSISTANTS MEDICO-ADMIN.	4,82	71,31	76,13
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	4,42	21,79	26,21
ATTACHES D'ADMINIST. HOSP	1,00	2,00	3,00
AUXILIAIRE MED. PRATIQUE AVANCEE	1,08	2,00	3,08
CADRES DE SANTÉ PARAMÉDICAUX	8,87	39,92	48,79
CADRES SOCIO-EDUCATIFS		0,67	0,67
DIETETICIENS		4,76	4,76
DIRECT ETB SAN,SOC,MED-SO			0,00
DIRECTEURS DES SOINS		1,00	1,00
EDUCATEURS JEUNES ENFANTS		2,90	2,90
ERGOTHERAPEUTES		3,50	3,50
INFIRMIERS ANESTHESISTES	4,00	10,65	14,65
(E) INFIRMIERS ANESTHESISTES	1,00	4,80	5,80
(E) INFIRMIERS BLOC OPERATOIRE		2,71	2,71
INFIRMIERS CAT. B	6,27	50,34	56,60
INFIRMIERS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS	57,70	406,88	464,58
INGENIEURS	2,00	1,98	3,98
MAITRISE OUVRIERE	12,03	1,00	13,03
MANIP. ELECTORADIOLOGIE MED.	1,00	25,25	26,25
(E) MANIP. ELECTORADIOLOGIE MED		3,80	3,80
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES	4,37	4,31	8,69
(E) MASSEUR KINE		0,25	0,25
ORTHOPHONISTES	1,00		1,00
PERSONNEL DE DIRECTION	2,92	1,00	3,92
PERSONNELS OUVRIERS	61,79	28,71	90,50
PREP. EN PHARMACIE HOSPI.	2,00	13,24	15,24
PSYCHOLOGUES	1,50	5,92	7,42
PSYCHOMOTRICIENS		2,70	2,70
SAGES-FEMMES DES HOPITAUX		35,85	35,85
TECH. ET TECH. SUP. HOSP.	14,86	10,25	25,11
TECHNICIENS DE LABO. MEDICAL	5,92	23,67	29,58
Total général	263,30	1 314,80	1 578,10

PAR CORPS (pour les fonctionnaires) ET CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE		2024									
		A			B			C			Total général
		H	F	Total A	H	F	Total B	H	F	Total C	
1-TIT / STAG	ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX			0,00			0,00	1,00	1,90	2,90	2,90
	ADJOINTS ADMINIST. HOSPIT.			0,00			0,00	2,00	72,44	74,44	74,44
	ADJOINTS DES CADRES HOSP			0,00		12,25	12,25			0,00	12,25
	AIDES-SOIGNANTS ET A.P. CAT. B			0,00	23,98	353,56	377,54			0,00	377,54
	AMBULANCIER DE LA FONCTION PUBLIQUE H.			0,00			0,00	13,52	1,00	14,52	14,52
	ANIMATEURS			0,00	1,83	0,80	2,63			0,00	2,63
	ASH QUALIFIES			0,00			0,00	22,42	89,68	112,11	112,11
	ASSISTANTS MEDICO-ADMIN.			0,00	4,82	71,31	76,13			0,00	76,13
	ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	4,42	21,79	26,21			0,00			0,00	26,21
	ATTACHES D'ADMINIST. HOSP	1,00	2,00	3,00			0,00			0,00	3,00
	AUXILIAIRE MED. PRATIQUE AVANCEE	1,08	2,00	3,08			0,00			0,00	3,08
	CADRES DE SANTÉ PARAMÉDICAUX	8,87	39,92	48,79			0,00			0,00	48,79
	CADRES SOCIO-EDUCATIFS		0,67	0,67			0,00			0,00	0,67
	DIETETICIENS		4,76	4,76			0,00			0,00	4,76
	DIRECTEURS DES SOINS		1,00	1,00			0,00			0,00	1,00
	EDUCATEURS JEUNES ENFANTS		2,90	2,90			0,00			0,00	2,90
	ERGOTHERAPEUTES		3,50	3,50			0,00			0,00	3,50
	INFIRMIERS ANESTHESISTES	4,00	10,65	14,65			0,00			0,00	14,65
	(E) INFIRMIERS ANESTHESISTES	1,00	4,80	5,80			0,00			0,00	5,80
	(E) INFIRMIERS BLOC OPERATOIRE		2,71	2,71			0,00			0,00	2,71
	INFIRMIERS CAT. B			0,00	6,27	50,34	56,60			0,00	56,60
	INFIRMIERS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS	57,70	406,88	464,58			0,00			0,00	464,58
	INGENIEURS	2,00	1,98	3,98			0,00			0,00	3,98
	MAITRISE OUVRIERE			0,00			0,00	12,03	1,00	13,03	13,03
	MANIP. ELECTORADIOLOGIE MED.	1,00	25,25	26,25			0,00			0,00	26,25
	(E) MANIP. ELECTORADIOLOGIE MED			0,00		3,80	3,80			0,00	3,80
	MASSEURS-KINESITHERAPEUTES	4,37	4,31	8,69			0,00			0,00	8,69
	(E) MASSEUR KINE			0,00		0,25	0,25			0,00	0,25
	ORTHOPHONISTES	1,00		1,00			0,00			0,00	1,00
	PERSONNEL DE DIRECTION	2,92	1,00	3,92			0,00			0,00	3,92
PERSONNELS OUVRIERS			0,00			0,00	61,79	28,71	90,50	90,50	
PREP. EN PHARMACIE HOSPI.	2,00	13,24	15,24			0,00			0,00	15,24	
PSYCHOLOGUES	1,50	5,92	7,42			0,00			0,00	7,42	
PSYCHOMOTRICIENS		2,70	2,70			0,00			0,00	2,70	
SAGES-FEMMES DES HOPITAUX		35,85	35,85			0,00			0,00	35,85	
TECH. ET TECH. SUP. HOSP.			0,00	14,86	10,25	25,11			0,00	25,11	
TECHNICIENS DE LABO. MEDICAL	5,92	23,67	29,58			0,00			0,00	29,58	
Total 1-TIT / STAG	98,78	617,50	716,29	51,77	502,56	554,32	112,75	194,74	307,49	1 578,10	

Concernant les contractuels :

PAR TYPE DE CONTRAT (pour les contractuels) ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
2-CDI	2.1-CDI SUR EMPLOI PERMANENT	53,44	242,25	295,68
	2.2-CDI DE REMPLACEMENT	2,13	32,93	35,06
Total 2-CDI		55,57	275,17	330,74
3-CDD	3.1-CDD SUR EMPLOI PERMANENT	11,77	55,77	67,54
	3.2-CDD DE REMPLACEMENT	8,37	38,25	46,62
	3.3-CDD RENFORT TEMPORAIRE	1,24	6,16	7,40
Total 3-CDD		21,38	100,18	121,56
Total général		76,95	375,35	452,30

PAR TYPE DE CONTRAT (pour les contractuels) ET CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE		2024									
		A			B			C			Total général
		H	F	Total A	H	F	Total B	H	F	Total C	
2-CDI	2.1-CDI SUR EMPLOI PERMANENT	14,94	102,17	117,12	11,22	49,44	60,66	27,28	90,63	117,91	295,68
	2.2-CDI DE REMPLACEMENT	0,22	13,47	13,68	1,91	10,46	12,38		9,00	9,00	35,06
Total 2-CDI		15,16	115,64	130,80	13,13	59,91	73,04	27,28	99,63	126,91	330,74
3-CDD	3.1-CDD SUR EMPLOI PERMANENT	1,82	15,34	17,17	0,48	8,41	8,90	9,47	32,01	41,48	67,54
	3.2-CDD DE REMPLACEMENT	2,13	10,38	12,51	1,01	9,86	10,87	5,23	18,00	23,23	46,62
	3.3-CDD RENFORT TEMPORAIRE	0,45	1,75	2,19	0,19	1,03	1,22	0,61	3,38	3,99	7,40
Total 3-CDD		4,40	27,47	31,87	1,68	19,31	20,99	15,30	53,40	68,70	121,56
Total général		19,56	143,11	162,67	14,81	79,22	94,03	42,58	153,03	195,61	452,30

PAR DUREE DES CONTRATS POUR LES CDD SUR EMPLOI PERMANENT ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
3.1-CDD SUR EMPLOI PERMANENT	Moins d'1 mois	0,05	0,58	0,64
	Entre 1 et 2 mois	0,33	0,62	0,95
	Entre 2 et 3 mois	0,08	1,36	1,45
	Entre 3 et 6 mois	0,23	5,87	6,10
	Entre 6 mois et 1 an	2,38	8,01	10,39
	Entre 1 an et 2 ans	3,03	3,94	6,97
	Entre 2 ans et 3 ans	1,84	8,44	10,28
Plus de 3 ans	3,82	26,94	30,76	
Total général		11,77	55,77	67,54

BDS FPH 004-O Nombre de contrats à durée déterminée transformés en contrats à durée indéterminée :

Il s'agit ici du nombre total de CDD transformés en CDI au cours de l'année.

PAR TYPE DE CONTRAT ET SEXE		2024		
CDI	CDD avant transformation en CDI	H	F	Total général
CDI SUR EMPLOI PERM.	CDD SUR EMPLOI PERM.	4	20	24
	CDD DE REMPLACEMENT	1		1
Total CDI SUR EMPLOI PERM.		5	20	25
CDI DE REMPLACEMENT	CDD SUR EMPLOI PERM.			0
	CDD DE REMPLACEMENT		2	2
Total CDI DE REMPLACEMENT		0	2	2
Total général		5	22	27

PAR MOIS DE LA TRANSFORMATION DU CDD EN CDI ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
JANVIER	3	7	10
FÉVRIER		1	1
MARS			0
AVRIL		1	1
MAI			0
JUIN			0
JUILLET		4	4
AOÛT			0
SEPTEMBRE		3	3
OCTOBRE	2	3	5
NOVEMBRE		3	3
DÉCEMBRE			0
Total général	5	22	27

PAR TRANCHES D'ANCIENNETE A DATE DE LA TRANSFORMATION DU CDD EN CDI ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T0 - Moins d'1 an	2	7	9
T1 - Entre 1 an et moins de 2 ans		4	4
T2 - Entre 2 ans et moins de 3 ans	2	4	6
T3 - Entre 3 ans et moins de 4 ans		7	7
T4 - Entre 4 ans et moins de 5 ans	1		1
Total général	5	22	27

BDS FPH 005-F Nombre de stagiaires accueillis au cours de l'année :

294 stages ont été effectués au titre de l'exercice 2024 (soignants / non soignants).

BDS FPH 006-O Âge moyen et BDS FPH 006-O bis âge médian des effectifs d'agents en fonction sur emploi permanent au 31 décembre :

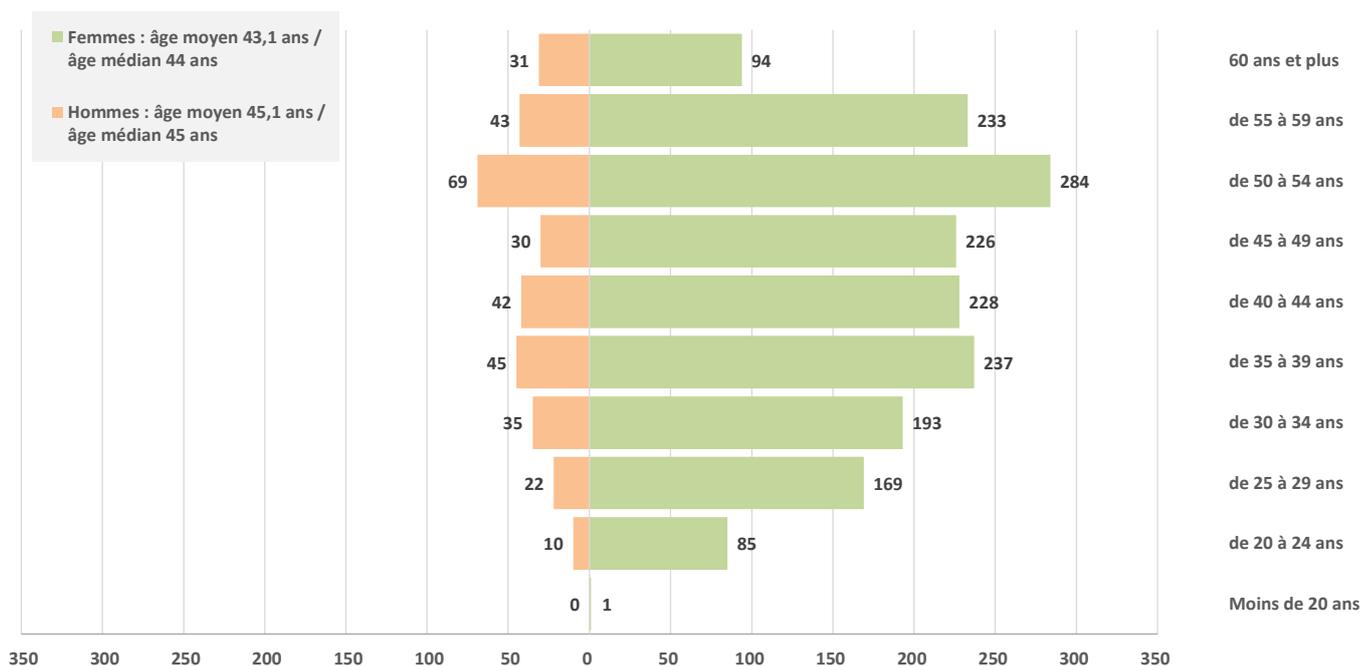
PAR STATUT D'EMPLOI ET SEXE	2024					
	H		F		Total général	
	NB D'AGENTS	AGE MOYEN	NB D'AGENTS	AGE MOYEN	NB D'AGENTS	AGE MOYEN
1-TIT / STAG	260	46,6	1 419	44,8	1 679	45,1
2-CDI	52	39,7	250	36,7	302	37,2
3-CDD	15	36,9	81	34,0	96	34,4
Total général	327	45,1	1 750	43,1	2 077	43,4

PAR STATUT D'EMPLOI ET SEXE	2024					
	H		F		Total général	
	NB D'AGENTS	AGE MEDIAN	NB D'AGENTS	AGE MEDIAN	NB D'AGENTS	AGE MEDIAN
1-TIT / STAG	260	49,0	1 419	46,0	1 679	46,0
2-CDI	52	38,5	250	35,0	302	36,0
3-CDD	15	33,0	81	31,0	96	31,5
Total général	327	45,0	1 750	44,0	2 077	44,0

PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE	2024					
	H		F		Total général	
	NB D'AGENTS	AGE MOYEN	NB D'AGENTS	AGE MOYEN	NB D'AGENTS	AGE MOYEN
A	115	41,9	832	40,4	947	40,6
B	64	47,7	582	45,3	646	45,5
C	148	46,4	336	46,0	484	46,1
Total général	327	45,1	1 750	43,1	2 077	43,4

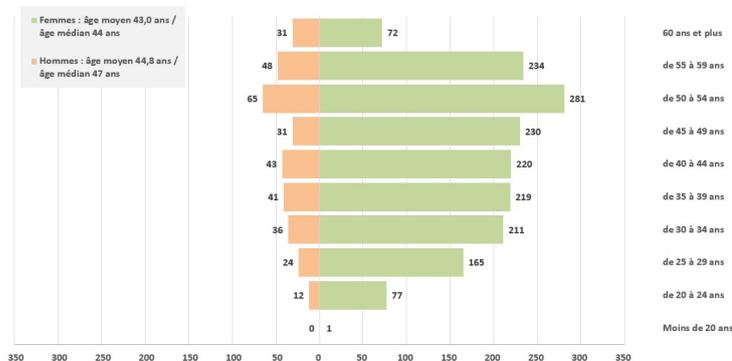
PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE	2024					
	H		F		Total général	
	NB D'AGENTS	AGE MEDIAN	NB D'AGENTS	AGE MEDIAN	NB D'AGENTS	AGE MEDIAN
A	115	42,0	832	40,0	947	40,0
B	64	51,0	582	46,0	646	47,0
C	148	50,0	336	48,0	484	49,0
Total général	327	45,0	1 750	44,0	2 077	44,0

Pyramide des âges du Personnel Non Médical sur emploi permanent au 31/12/2024 : 2 077 agents



Pour rappel au 31/12/2023 :

Pyramide des âges du Personnel Non Médical sur emploi permanent au 31/12/2023 : 2 041 agents



L'âge moyen du personnel non médical sur emploi permanent est stable sur les deux années.

L'âge médian des hommes (âge qui divise la population en deux parts égales : 50% au-dessous de l'âge médian et 50% au-dessus de l'âge médian) passe de 47 ans en 2023 à 45 ans en 2024, les hommes présents sur emploi permanent passant de 331 agents au 31/12/2023 à 327 agents au 31/12/2024.

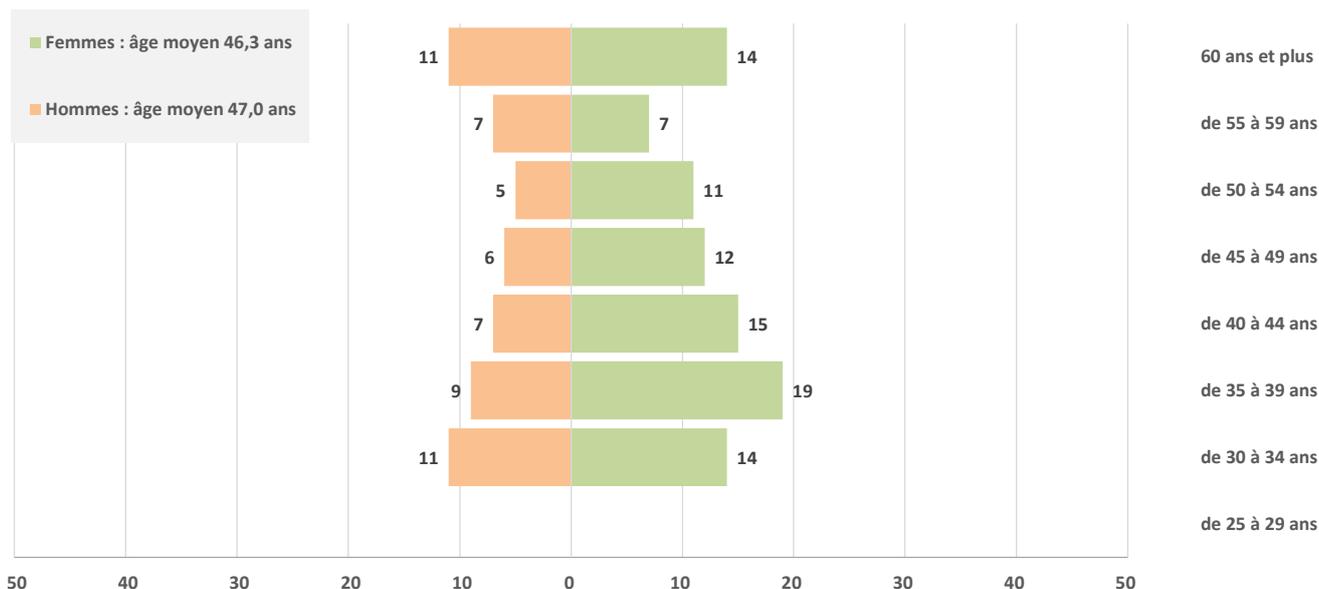
L'âge médian des femmes reste stable.

La population professionnelle du CH de Roanne dynamique, prometteuse et force de proposition, permet de conserver toutes les activités référencées.

PERSONNEL MÉDICAL :

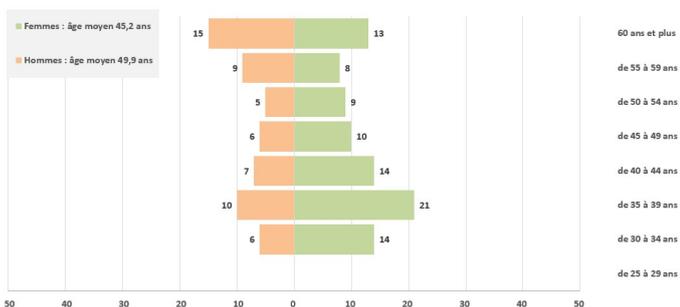
AGE MOYEN DU PERSONNEL MEDICAL PERMANENT AU 31/12	2024					
	H		F		Total général	
	NB D'AGENTS	AGE MOYEN	NB D'AGENTS	AGE MOYEN	NB D'AGENTS	AGE MOYEN
Praticiens Hospitaliers Temps Plein	53	46,9	88	45,8	141	46,2
Attachés	2	45,5	3	50,0	5	48,2
Attaches associés	1	57,0	1	38,0	2	47,5
Total général	56	47,0	92	45,8	148	46,3

Pyramide des âges du Personnel Médical sur emploi permanent au 31/12/2024 : 148 agents



Pour rappel au 31/12/2023 :

Pyramide des âges du Personnel Médical sur emploi permanent au 31/12/2023 : 147 agents



Le CH de Roanne reste attractif en 2024 sur les activités médicales auprès des médecins de 35 à 39 ans. Pour les 60 ans et plus, le CH de Roanne offre une palette d'activités permettant l'exercice médical dans de bonnes conditions.

BDS FPH 007-F Nombre de demandes d'autorisation d'exercice d'une activité accessoire présentées :

PAR TYPE D'ACTIVITE ACCESSOIRE ET DECISION ET CATEGORIE ET SEXE		2024						
		DEMANDE ACCEPTEE			DEMANDE REFUSEE			Total général
		H	F	Total	H	F	Total	
AUTOENTREPRENEUR / CREATION D'ENTREPRISE / ACT. LIBERALE	A	1	4	5			0	5
	B	1		1			0	1
	C	1		1			0	1
Total AUTOENTREPRENEUR / CREATION D'ENTREPRISE / ACT. LIBERALE		3	4	7	0	0	0	7
ENSEIGNEMENT / FORMATION	A	3	3	6		1	1	7
	B		3	3			0	3
	C	1	1	2			0	2
Total ENSEIGNEMENT / FORMATION		4	7	11	0	1	1	12
VENTE / VENTE A DOMICILE	A		3	3		1	1	4
	B		1	1			0	1
	C			0			0	0
Total VENTE / VENTE A DOMICILE		0	4	4	0	1	1	5
AUTRE ACTIVITE SALARIEE	A	1	7	8			0	8
	B		2	2			0	2
	C			0			0	0
Total AUTRE ACTIVITE SALARIEE		1	9	10	0	0	0	10
Total général		8	24	32	0	2	2	34

Les demandes ont été acceptées pour 2024, hormis 2 qui ne correspondaient pas à la définition du cumul d'activité accessoire.

2° RECRUTEMENTS

BDS FPH 008-O Nombre d'agents fonctionnaires recrutés au cours de l'année :

- 17 recrutements d'agents fonctionnaires :

PAR VOIE D'ACCES ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
MUTATION D'UN HOPITAL	2	12	14
PAR DETACHEMENT	1		1
CONCOURS/EPREUVE	1		1
EMBAUCHE NORMALE		1	1
Total général	4	13	17

PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
A	3	11	14
B		1	1
C	1	1	2
Total général	4	13	17

PAR CORPS ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
ADJOINTS ADMINIST. HOSPIT.		1	1
ADJOINTS DES CADRES HOSP		1	1
CADRES DE SANTÉ PARAMÉDICAUX		1	1
INFIRMIERS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS	1	8	9
PERSONNEL DE DIRECTION	2		2
PERSONNELS OUVRIERS	1		1
PSYCHOLOGUES		1	1
TECHNICIENS DE LABO. MEDICAL		1	1
Total général	4	13	17

PAR GRADE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1RE CL.		1	1
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2E CL		1	1
AIDE-SOIGNANT CN CAT. B	1		1
DS DIRECTEUR I.F. HC	1		1
IBODE CAT A GR.2		1	1
IBODE CAT A GR.3	1	6	7
INFIRMIER D.E. CAT A GR.1		2	2
INFIRMIER D.E. CAT A GR.2	1		1
MANIP. ELECTORADIOLOGIE MED. CN		1	1
PSYCHOLOGUE C.N.		1	1
Total général	4	13	17

PAR INDICATEUR DE SITUATION AU REGARD DU HANDICAP ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
AVEC HANDICAP			0
SANS HANDICAP (déclaré)	4	13	17
Total général	4	13	17

RECRUTEMENTS D'AGENTS FONCTIONNAIRES PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE ET CORPS ET VOIE D'ACCES ET SEXE	2024										
	A			B			C			Total général	
	H	F	Total A	H	F	Total B	H	F	Total C		
MUTATION D'UN HOPITAL	ADJOINTS ADMINIST. HOSPIT.		0			0		1	1	1	
	ADJOINTS DES CADRES HOSP		0		1	1			0	1	
	CADRES DE SANTÉ PARAMÉDICAUX		1	1		0			0	1	
	INFIRMIERS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS	1	7	8			0			0	8
	PERSONNEL DE DIRECTION	1		1			0			0	1
	PSYCHOLOGUES		1	1			0			0	1
	TECHNICIENS DE LABO. MEDICAL		1	1			0			0	1
Total MUTATION D'UN HOPITAL	2	10	12	0	1	1	0	1	1	14	
PAR DETACHEMENT			0			0		1	1	1	
Total PAR DETACHEMENT	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	
CONCOURS/EPREUVE	1		1			0			0	1	
Total CONCOURS/EPREUVE	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	
EMBAUCHE NORMALE		1	1			0			0	1	
Total EMBAUCHE NORMALE	2	1	3	0	0	0	2	0	2	1	
Total général	5	11	16	0	1	1	3	1	4	17	

- Et 19 entrées de fonctionnaires suite à des fins de disponibilités ou de congé parental :

AUTRES MOUVEMENTS D'ENTREE D'AGENTS FONCTIONNAIRES PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE ET CORPS ET VOIE D'ACCES ET SEXE	2024									
	A			B			C			Total général
	H	F	Total A	H	F	Total B	H	F	Total C	
REINTEGRATION SUITE A CONGE PARENTAL	AIDES-SOIGNANTS ET A.P. CAT. B		0		1	1			0	1
	ANIMATEURS		0		1	1			0	1
	ASH QUALIFIES		0			0	1		1	1
	INFIRMIERS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS	4		4			0		0	4
	MANIP. ELECTORADIOLOGIE MED.	1		1			0		0	1
Total REINTEGRATION SUITE A CONGE PARENTAL	0	5	5	1	1	2	1	0	1	8
REINTEGRATION SUITE A DISP.CONVENANCE PERSON.	AIDES-SOIGNANTS ET A.P. CAT. B		0		2	2			0	2
	DIETETICIENS		1	1		0			0	1
	INFIRMIERS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS	1	3	4			0		0	4
	SAGES-FEMMES DES HOPITAUX	1		1			0		0	1
Total REINTEGRATION SUITE A DISP.CONVENANCE PERSON.	1	5	6	0	2	2	0	0	0	8
REINTEGRATION SUITE A DISPO D'OFFICE POUR MALAD	AIDES-SOIGNANTS ET A.P. CAT. B		0		1	1			0	1
	INFIRMIERS CAT. B		0		1	1			0	1
Total REINTEGRATION SUITE A DISPO D'OFFICE POUR MALAD	0	0	0	0	2	2	0	0	0	2
REINTEGRATION SUITE A EXCLUSION TEMPORAIRE			0			0		1	1	1
Total REINTEGRATION SUITE A EXCLUSION TEMPORAIRE	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
Total général	1	10	11	1	5	6	1	1	2	19

BDS FPH 009-F Nombre de membres des jurys des concours et examens :

Jurys des concours du CH de Roanne s'étant déroulés en 2024 (date effective de tenue du jury).

MEMBRES DES JURYS DE CONCOURS ET EXAMENS	2024					
	NB DE MEMBRES DES JURYS			DONT PRESIDENT		Total
	H	F	Total	H	F	
CONCOURS SUR TITRES POUR L'ACCES AU CORPS DE MASSEUR KINESITHERAPEUTE	2	1	3	1		1
CONCOURS PROFESSIONNEL PERMETTANT L'ACCES AU GRADE DE CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL, FILIERE INFIRMIERE	1	4	5	1		1
CONCOURS RESERVE SUR TITRES POUR L'ACCES AUX CORPS PARAMEDICAUX DE CATEGORIE A	1	2	3	1		1
CONCOURS SUR TITRES D'AIDES-SOIGNANTS	1	2	3	1		1
CONCOURS SUR TITRES D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	1	2	3	1		1
CONCOURS SUR TITRES D'INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX 1er GRADE	1	2	3	1		1
CONCOURS INTERNE SUR TITRES POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE	3	1	4	1		1
CONCOURS SUR TITRES INFIRMIER EN SOINS GENERAUX ET SPECIALISES 2ème GRADE SPECIALITE PUERICULTURE	1	2	3		1	1
CONCOURS SUR TITRES SAGES-FEMMES DES HOPITAUX DU 1er GRADE	1	2	3		1	1
CONCOURS INTERNE SUR TITRES POUR L'ACCES AU GRADE D'OUVRIER PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	3	1	4		1	1
CONCOURS EXTERNE SUR TITRES POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN HOSPITALIER	4	1	5		1	1
CONCOURS SUR TITRES D'AUXILIAIRE MEDICAL EN PRATIQUE AVANCEE	1	1	2	1		1
CONCOURS SUR TITRES POUR L'ACCES AU CORPS DE TECHNICIEN DE LABORATOIRE	1	2	3		1	1

BDS FPH 010-O Nombre d'agents contractuels recrutés sur un emploi permanent au cours de l'année :

- 96 embauches d'agents contractuels sur emploi permanent :

RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS SUR <u>EMPLOI PERMANENT</u> PAR TYPE DE CONTRAT ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
EMBAUCHE NORMALE	CDI	4	19	23
	CDD*	11	55	66
Total EMBAUCHE NORMALE		15	74	89
PORTABILITE DE CDI	CDI		1	1
Total PORTABILITE DE CDI		0	1	1
CUMUL EMPLOI RETRAITE	CDD*		6	6
Total CUMUL EMPLOI RETRAITE		0	6	6
Total général		15	81	96

* y compris les recrutements pour missions HUBLO

RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS SUR <u>EMPLOI PERMANENT</u> PAR CATEGORIE ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
EMBAUCHE NORMALE	A	3	38	41
	B	3	9	12
	C	9	27	36
Total EMBAUCHE NORMALE		15	74	89
PORTABILITE DE CDI	A		1	1
	B			0
	C			0
Total PORTABILITE DE CDI		0	1	1
CUMUL EMPLOI RETRAITE	A		1	1
	B			0
	C		5	5
Total CUMUL EMPLOI RETRAITE		0	6	6
Total général		15	81	96

RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS SUR <u>EMPLOI PERMANENT</u> PAR TYPE DE CONTRAT ET CATEGORIE ET SEXE		2024									
		A			B			C			Total général
		H	F	Total A	H	F	Total B	H	F	Total C	
EMBAUCHE NORMALE	CDI	1	15	16	1	3	4	2	1	3	23
	CDD*	2	23	25	2	6	8	7	26	33	66
Total EMBAUCHE NORMALE		3	38	41	3	9	12	9	27	36	89
PORTABILITE DE CDI	CDI		1	1			0			0	1
Total PORTABILITE DE CDI		0	1	1	0	0	0	0	0	0	1
CUMUL EMPLOI RETRAITE	CDD*		1	1			0		5	5	6
Total CUMUL EMPLOI RETRAITE		0	1	1	0	0	0	0	5	5	6
Total général		3	40	43	3	9	12	9	32	41	96

* y compris les recrutements pour missions HUBLO

RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT PAR DUREE DES CONTRATS* ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
EMBAUCHE NORMALE	Durée indéterminée	4	19	23
	Plus d'un an			0
	De 6 mois à 1 an (non inclus)	1		1
	De 3 à 6 mois (non inclus)	3	22	25
	De 1 à 3 mois (non inclus)	3	17	20
	Moins d'un mois	4	16	20
Total EMBAUCHE NORMALE		15	74	89
PORTABILITE DE CDI	Durée indéterminée		1	1
	Plus d'un an			0
	De 6 mois à 1 an (non inclus)			0
	De 3 à 6 mois (non inclus)			0
	De 1 à 3 mois (non inclus)			0
	Moins d'un mois			0
Total PORTABILITE DE CDI		0	1	1
CUMUL EMPLOI RETRAITE	Durée indéterminée			0
	Plus d'un an			0
	De 6 mois à 1 an (non inclus)			0
	De 3 à 6 mois (non inclus)			0
	De 1 à 3 mois (non inclus)			0
	Moins d'un mois		6	6
Total CUMUL EMPLOI RETRAITE		0	6	6
Total général		15	81	96

* Il s'agit de la durée du contrat initial (hors avenants de prolongation)

RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT PAR SITUATION AU REGARD DU HANDICAP ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
EMBAUCHE NORMALE	AVEC HANDICAP			0
	SANS HANDICAP (déclaré)	15	74	89
Total EMBAUCHE NORMALE		15	74	89
PORTABILITE DE CDI	AVEC HANDICAP			0
	SANS HANDICAP (déclaré)		1	1
Total PORTABILITE DE CDI		0	1	1
CUMUL EMPLOI RETRAITE	AVEC HANDICAP			0
	SANS HANDICAP (déclaré)		6	6
Total CUMUL EMPLOI RETRAITE		0	6	6
Total général		15	81	96

- Et 1 réintégration d'agent contractuel sur emploi permanent :

AUTRES MOUVEMENTS D'ENTREE D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT PAR TYPE DE CONTRAT ET CATEGORIE ET SEXE		2024									
		A			B			C			Total général
		H	F	Total A	H	F	Total B	H	F	Total C	
REINTEGRATION SUITE CNR CREA ENTREPRISE	CDI			0		1	1			0	1
	CDD			0			0			0	0
Total général		0	0	0	0	1	1	0	0	0	1

Le CH de Roanne demeure le premier employeur actif et de choix sur le territoire.

BDS FPH 011-O Nombre d'agents contractuels et autres personnels recrutés sur un emploi non permanent au cours de l'année :

- 713 mouvements d'entrée d'agents contractuels sur emploi non permanent :
Et à noter le recrutement de 2 femmes en contrats d'apprentissage également au cours de l'exercice 2024.

RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOI NON PERMANENT PAR TYPE DE CONTRAT ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
CDI	CDI DE REMPLACEMENT		2	2
Total CDI		0	2	2
CDD*	CDD DE REMPLACEMENT	104	510	614
	CDD RENFORT TEMPORAIRE	16	81	97
Total CDD		120	591	711
Total général		120	593	713

* y compris les recrutements pour missions HUBLO

RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOI NON PERMANENT PAR SITUATION AU REGARD DU HANDICAP ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
AVEC HANDICAP			1	1
SANS HANDICAP (déclaré)		120	592	712
Total général		120	593	713

RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS SUR EMPLOI NON PERMANENT PAR METIER ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
Agent d'accueil			1	1
Agent de bio-nettoyage		58	220	278
Agent de blanchisserie			8	8
Agent de logistique		7		7
Agent de restauration et/ou d'hôtellerie		4	7	11
Agent de sécurité incendie		1		1
Agent de stérilisation		3	3	6
Aide-soignant(e)		22	238	260
Ambulancier		2		2
Animateur(trice)			1	1
Auxiliaire de puériculture			28	28
Brancardier(ère)		4	22	26
Diététicien(ne)			1	1
Gestionnaire admissions frais de séjour traitement externe			3	3
Gestionnaire des ressources humaines			1	1
Infirmier(ère) de bloc opératoire			1	1
Infirmier(ère) en soins généraux		16	42	58
Infirmier(ère) puériculteur(trice)			6	6
Manipulateur(trice) en électro-radiologie médicale		1	1	2
Monteur(euse) en installations et maintenance sanitaires et thermiques		1		1
Préparateur(trice) en pharmacie hospitalière			1	1
Secrétaire			1	1
Secrétaire médical(e)			7	7
Technicien(ne) de laboratoire médical		1	1	2
Total général		120	593	713

BDS FPH 012-F Nombre d'agents nommés au cours de l'année sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant :

PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE	2024		
	H*	F	Total général
A	2	2	4
Total général	2	2	4

*dont 1 primo-nomination

PAR CORPS ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
PERSONNEL DE DIRECTION*	2		2
INGENIEURS**		2	2
Total général	2	0	2

*dont 1 primo-nomination

**statut contractuel

PAR GRADE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
DIRECT. ADJOINT HORS CLASSE	1		1
DIRECT. ADJOINT CL. NORMALE*	1		1
(C) INGENIEUR HOSPITALIER		1	1
(C) INGENIEUR HOSP. PRINCIPAL		1	1
Total général	2	2	4

*dont 1 primo-nomination

PAR VOIE D'ACCES ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
MUTATION D'UN HOPITAL	1		1
CONCOURS/EPREUVE*	1		1
AVENANT AU CDI		1	1
EMBAUCHE NORMALE		1	1
Total général	2	2	4

*dont 1 primo-nomination

Un bilan des entrées / sorties est disponible après l'indicateur **BDS FPH 022 : Nombre d'agents ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année selon le motif de départ** (page 76).

3° PARCOURS PROFESSIONNELS

A) MOBILITÉ**BDS FPH 013-O Nombre de postes publiés comme vacants ou susceptibles d'être vacants au cours de l'année :**

Il s'agit des postes publiés lors des 9 « Espace Mobilité » en 2024. A noter qu'un même poste peut avoir fait l'objet de plusieurs publications.

NB DE POSTES PUBLIES - EM 2024	2024
	Total
Adjoint administratif	2
Agent d'entretien qualifié	1
Agent de restauration	1
Agent des services hospitaliers	17
Agent des services hospitaliers de nuit	1
Aide-soignant	26
Aide-soignant de nuit	3
Animateur en activités physiques adaptées	1
ASH - Fonction accompagnant éducatif petite enfance	1
ASH - Fonction aide-kinésithérapeute	1
Assistant du service social	2
Cadre de santé	17
Cadre supérieur de santé	2
Coordinatrice des secrétariats médicaux, de l'accueil et du standard	1
Diététicien	1
Educateur spécialisé	1
Educateur spécialisé ou infirmier diplômé état	1
Ergothérapeute	1
IBODE	2
Infirmier diplômé d'état	62
Neuropsychologue	1
Psychologue	8
Responsable applications hospitalières	1
Secrétaire de direction	1
Secrétaire médicale	3
Technicien biomédical	1
Technicien de laboratoire	1
Technicien de maintenance informatique	1
Total général	161

BDS FPH 014-O Nombre de candidatures reçues au cours de l'année :

NB DE CANDIDATURES REÇUES PAR STATUT D'EMPLOI ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
1-TITULAIRES / STAGIAIRES	27	186	213
2-CDI	4	64	68
3-CDD	4	35	39
Total général	35	285	320

LES POSTES EN LIEN AVEC LES CANDIDATURES REÇUES PAR STATUT D'EMPLOI ET SEXE	TIT / STAG		Total TIT /	2024			Total CDD	Total CDD	Total général	
	H	F		CDI		Total CDI				CDD
	H	F	H	F	Total CDI	H	F			
Adjoint administratif		3	3			0		1	1	4
Agent d'entretien qualifié	1		1			0			0	1
Agent de restauration			0			0	1	2	3	3
Agent des services hospitaliers	1	2	3		15	15		11	11	29
Agent des services hospitaliers de nuit	1	1	2			0		1	1	3
Aide-soignant	6	35	41	2	11	13		6	6	60
Aide-soignant de nuit	1	5	6		1	1			0	7
Animateur en activités physiques adaptées		1	1			0			0	1
ASH - Fonction accompagnant éducatif petite enfance		3	3		2	2			0	5
ASH - Fonction aide-kinésithérapeute		3	3		1	1		1	1	5
Assistant du service social		6	6			0		1	1	7
Cadre de santé	2	15	17			0			0	17
Cadre supérieur de santé		3	3			0			0	3
Coordinatrice des secrétariats médicaux, de l'accueil et du standard		4	4			0			0	4
IBODE		1	1		1	1		1	1	3
Infirmier diplômé d'état	14	99	113	2	30	32	3	11	14	159
Secrétaire de direction		1	1			0			0	1
Secrétaire médicale		4	4		3	3			0	7
Technicien de maintenance informatique	1		1			0			0	1
Total général	27	186	213	4	64	68	4	35	39	320

Un professionnel peut candidater sur plusieurs postes proposés sur le même Espace Mobilité.

BDS FPH 015-O Nombre de postes pourvus au cours de l'année suite à publication comme poste vacant ou susceptible d'être vacant :

NB DE POSTES PUBLIES ET POSTES POURVUS - EM 2024	2024							Total Général POSTES POURVUS
	Total général POSTES PUBLIES	POURVUS PAR MOBILITE INTERNE			POURVUS AUTREMENT (Recrutement externe / Mutation / Réintégration / Autres...)			
		H	F	Total	H	F	Total	
Adjoint administratif	2		1	1			0	1
Agent d'entretien qualifié	1			0		1	1	1
Agent de restauration	1	1		1			0	1
Agent des services hospitaliers	17	1	10	11	1	5	6	17
Agent des services hospitaliers de nuit	1	1		1			0	1
Aide-soignant	26	4	15	19		7	7	26
Aide-soignant de nuit	3		2	2		1	1	3
Animateur en activités physiques adaptées	1		1	1			0	1
ASH - Fonction accompagnant éducatif petite enfance	1		1	1			0	1
ASH - Fonction aide-kinésithérapeute	1		1	1			0	1
Assistant du service social	2		2	2			0	2
Cadre de santé	17	1	8	9	1	7	8	17
Cadre supérieur de santé	2		2	2			0	2
Coordinatrice des secrétariats médicaux, de l'accueil et du standard	1		1	1			0	1
Diététicien	1			0		1	1	1
Educateur spécialisé	1			0		1	1	1
Educateur spécialisé ou infirmier diplômé état	1			0		1	1	1
Ergothérapeute	1			0			0	0
IBODE	2		1	1		1	1	2
Infirmier diplômé d'état	62	7	37	44		18	18	62
Neuropsychologue	1			0			0	0
Psychologue	8			0	1	4	5	5
Responsable applications hospitalières	1			0		1	1	1
Secrétaire de direction	1			0		1	1	1
Secrétaire médicale	3			0		2	2	2
Technicien biomédical	1			0	1		1	1
Technicien de laboratoire	1			0		1	1	1
Technicien de maintenance informatique	1			0		1	1	1
Total général	161	15	82	97	4	53	57	154

NB DE POSTES PUBLIES ET POSTES POURVUS - EM 2024	Total général POSTES PUBLIES	2024														Total Général POSTES POURVUS						
		POURVUS PAR MOBILITE INTERNE							POURVUS AUTREMENT (Recrutement externe / Mutation / Réintégration / Autres...)													
		TIT/STAG		Total TIT / STAG	CDI		Total CDI	CDD		Total CDD	TIT/STAG		Total TIT / STAG	CDI			Total CDI	CDD		Total CDD		
		H	F		H	F		H	F		H	F		H	F			H	F			
Adjoint administratif	2		1	1	0			0	0	1					0			0	0	1		
Agent d'entretien qualifié	1		0	0	0			0	0	0					0		1	1	1	1		
Agent de restauration	1		0	0	0	1		1	1	0					0			0	0	1		
Agent des services hospitaliers	17	1	1	2	6	6		3	3	11				3	3	1	2	3	6	17		
Agent des services hospitaliers de nuit	1	1	1	0	0	0		0	0	1				0	0			0	0	1		
Aide-soignant	26	3	11	14	1	1	2		3	3	19			5	5		2	2	7	26		
Aide-soignant de nuit	3		1	1	1	1		0	0	2				0	0		1	1	1	3		
Animateur en activités physiques adaptées	1		1	1	0	0		0	0	1				0	0			0	0	1		
ASH - Fonction accompagnant éducatif petite enfance	1		0	0	1	1		0	0	1				0	0			0	0	1		
ASH - Fonction aide-kinésithérapeute	1		0	0	1	1		0	0	1				0	0			0	0	1		
Assistant du service social	2		2	2	0	0		0	0	2				0	0			0	0	2		
Cadre de santé	17	1	8	9	0	0	9		0	9		6	6	1	1	1	1	1	8	17		
Cadre supérieur de santé	2		2	2	0	0		0	0	2				0	0			0	0	2		
Coordinatrice des secrétariats médicaux, de l'accueil et du standard	1		1	1	0	0		0	0	1				0	0			0	0	1		
Diététicien	1		0	0	0	0		0	0	0				0	0		1	1	1	1		
Educateur spécialisé	1		0	0	0	0		0	0	0				0	0		1	1	1	1		
Educateur spécialisé ou infirmier diplômé état	1		0	0	0	0		0	0	0				1	1			0	1	1		
Ergothérapeute	1		0	0	0	0		0	0	0				0	0			0	0	0		
IBODE	2		1	1	0	0		0	0	1		1	1		0			0	1	2		
Infirmier diplômé d'état	62	3	27	30	1	7	8		3	3	6	44	11	11		3	3	4	4	18	62	
Neuropsychologue	1		0	0	0	0		0	0	0				0	0			0	0	0		
Psychologue	8		0	0	0	0		0	0	0				1	1		1	3	4	5	5	
Responsable applications hospitalières	1		0	0	0	0		0	0	0				1	1			0	1	1		
Secrétaire de direction	1		0	0	0	0		0	0	0				0	0		1	1	1	1		
Secrétaire médicale	3		0	0	0	0		0	0	0		2	2		0			0	2	2		
Technicien biomédical	1		0	0	0	0		0	0	0				1	1			0	1	1		
Technicien de laboratoire	1		0	0	0	0		0	0	0				1	1			0	1	1		
Technicien de maintenance informatique	1		0	0	0	0		0	0	0				1	1			0	1	1		
Total général	161	9	56	65	2	17	19	4	9	13	97	0	20	20	1	17	18	3	16	19	57	154

60,2% des postes vacants ont été pourvus par mobilité interne au cours de l'année 2024.

7 postes vacants au 31/12/2024 étaient en cours de recrutement.

BDS FPH 016-O Nombre de postes n'ayant fait l'objet d'aucune candidature :

NB DE POSTES SANS AUCUNE CANDIDATURE - EM 2024	2024	2024	
	Total	Dont NON ENCORE POURVUS au 31/12	Dont POURVUS AUTREMENT (Recrutement externe / Mutation / Réintégration / Autres...)
Agent des services hospitaliers	6		6
Aide-soignant	5		5
Aide-soignant de nuit	1		1
Cadre de santé	8		8
Diététicien	1		1
Educateur spécialisé	1		1
Educateur spécialisé ou infirmier diplômé état	1		1
Ergothérapeute	1	1	
Infirmier diplômé d'état	12		12
Neuropsychologue	1	1	
Psychologue	8	3	5
Responsable applications hospitalières	1		1
Secrétaire médicale	1		1
Technicien biomédical	1		1
Technicien de laboratoire	1		1
Total général	49	5	44

B) AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTION INTERNE**BDS FPH 017-O Nombre de promouvables et BDS FPH 017-O bis nombre de promus pour chaque grade :**

Il s'agit des agents titulaires promouvables et promus au tableau d'avancement en lien avec les lignes directrices de gestion (LDG).

PAR GRADE D'ORIGINE ET TRANCHES D'AGE ET SEXE		2024				Total général		Total général	
		H		F					
		Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus
(E) INFIRMIER D.E. CN	T3 - 30 à 34 ans					0	0		
	T4 - 35 à 39 ans			1		1	0		
	T5 - 40 à 44 ans					0	0		
	T6 - 45 à 49 ans			1		1	0		
	T7 - 50 à 54 ans			1		1	0		
	T8 - 55 à 59 ans	2		2	1	4	1		
	T9 - 60 ans et plus					0	0		
Total (E) INFIRMIER D.E. CN		2	0	5	1	7	1		
(E) MANIP ELECTRO-RADIO MED CN	T3 - 30 à 34 ans					0	0		
	T4 - 35 à 39 ans					0	0		
	T5 - 40 à 44 ans					0	0		
	T6 - 45 à 49 ans			1		1	0		
	T7 - 50 à 54 ans					0	0		
	T8 - 55 à 59 ans					0	0		
	T9 - 60 ans et plus					0	0		
Total (E) MANIP ELECTRO-RADIO MED CN		0	0	1	0	1	0		
A.S.H. QUALIFIE C.N.	T3 - 30 à 34 ans	1		1		2	0		
	T4 - 35 à 39 ans	1		6	1	7	1		
	T5 - 40 à 44 ans			2		2	0		
	T6 - 45 à 49 ans			2	2	2	2		
	T7 - 50 à 54 ans	1		3	1	4	1		
	T8 - 55 à 59 ans			4	1	4	1		
	T9 - 60 ans et plus			8		8	0		
Total A.S.H. QUALIFIE C.N.	3	0	26	5	29	5			
ACCOMPAGNANT EDUC. ET SOCIAL	T3 - 30 à 34 ans					0	0		
	T4 - 35 à 39 ans					0	0		
	T5 - 40 à 44 ans			1	1	1	1		
	T6 - 45 à 49 ans					0	0		
	T7 - 50 à 54 ans					0	0		
	T8 - 55 à 59 ans					0	0		
	T9 - 60 ans et plus					0	0		
Total ACCOMPAGNANT EDUC. ET SOCIAL	0	0	1	1	1	1			
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2E CL	T3 - 30 à 34 ans					0	0		
	T4 - 35 à 39 ans			2		2	0		
	T5 - 40 à 44 ans			3		3	0		
	T6 - 45 à 49 ans			2		2	0		
	T7 - 50 à 54 ans	1		6	1	7	1		
	T8 - 55 à 59 ans	1	1	6	1	7	2		
	T9 - 60 ans et plus			5		5	0		
Total ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2E CL	2	1	24	2	26	3			
ADJOINT ADMINISTRATIF	T3 - 30 à 34 ans					0	0		
	T4 - 35 à 39 ans			1		1	0		
	T5 - 40 à 44 ans			5	2	5	2		
	T6 - 45 à 49 ans			2		2	0		
	T7 - 50 à 54 ans			8	2	8	2		
	T8 - 55 à 59 ans			3		3	0		
	T9 - 60 ans et plus					0	0		
Total ADJOINT ADMINISTRATIF	0	0	19	4	19	4			
ADJOINT DES CADRES C.N.	T3 - 30 à 34 ans					0	0		
	T4 - 35 à 39 ans					0	0		
	T5 - 40 à 44 ans					0	0		
	T6 - 45 à 49 ans					0	0		
	T7 - 50 à 54 ans			1		1	0		
	T8 - 55 à 59 ans			1		1	0		
	T9 - 60 ans et plus			1		1	0		
Total ADJOINT DES CADRES C.N.	0	0	2	0	2	0			
ADJOINT DES CADRES C.S.	T3 - 30 à 34 ans					0	0		
	T4 - 35 à 39 ans					0	0		
	T5 - 40 à 44 ans			1		1	0		
	T6 - 45 à 49 ans			2		2	0		
	T7 - 50 à 54 ans			1		1	0		
	T8 - 55 à 59 ans					0	0		
	T9 - 60 ans et plus					0	0		
Total ADJOINT DES CADRES C.S.	0	0	4	0	4	0			
AGENT DE MAITRISE	T3 - 30 à 34 ans					0	0		
	T4 - 35 à 39 ans					0	0		
	T5 - 40 à 44 ans	1				1	0		
	T6 - 45 à 49 ans					0	0		
	T7 - 50 à 54 ans	3				3	0		
	T8 - 55 à 59 ans	3	1			3	1		
	T9 - 60 ans et plus					0	0		
Total AGENT DE MAITRISE	7	1	0	0	7	1			

PAR GRADE D'ORIGINE ET TRANCHES D'AGE ET SEXE		2024				Total général		Total général	
		H		F					
		Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus
ASSISTANT MEDICO-ADM. CS	T3 - 30 à 34 ans					0	0		
	T4 - 35 à 39 ans					0	0		
	T5 - 40 à 44 ans					0	0		
	T6 - 45 à 49 ans					0	0		
	T7 - 50 à 54 ans					8	2		
	T8 - 55 à 59 ans					10	1		
	T9 - 60 ans et plus					0	0		
Total ASSISTANT MEDICO-ADM. CS	0	0	18	3	18	3			
ASSISTANT REGULATION MED. CN	T3 - 30 à 34 ans					0	0		
	T4 - 35 à 39 ans					0	0		
	T5 - 40 à 44 ans					0	0		
	T6 - 45 à 49 ans	1		1		2	0		
	T7 - 50 à 54 ans	1				1	0		
	T8 - 55 à 59 ans					0	0		
	T9 - 60 ans et plus	1				1	0		
Total ASSISTANT REGULATION MED. CN	3	0	1	0	4	0			
AUXILIAIRE PUERICULTURE CN CAT. B	T3 - 30 à 34 ans					1	0		
	T4 - 35 à 39 ans					5	0		
	T5 - 40 à 44 ans			7	1	7	1		
	T6 - 45 à 49 ans					0	0		
	T7 - 50 à 54 ans			2		2	0		
	T8 - 55 à 59 ans			2	1	2	1		
	T9 - 60 ans et plus			2		2	0		
Total AUXILIAIRE PUERICULTURE CN CAT. B	0	0	19	2	19	2			
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS 1erGRADE	T3 - 30 à 34 ans					0	0		
	T4 - 35 à 39 ans					0	0		
	T5 - 40 à 44 ans					1	0		
	T6 - 45 à 49 ans					0	0		
	T7 - 50 à 54 ans					1	0		
	T8 - 55 à 59 ans					0	0		
	T9 - 60 ans et plus					0	0		
Total EDUCATEUR JEUNES ENFANTS 1erGRADE	0	0	2	0	2	0			
INFIRMIER ANESTHESISTE GR.1	T3 - 30 à 34 ans					1	0		
	T4 - 35 à 39 ans					0	0		
	T5 - 40 à 44 ans					0	0		
	T6 - 45 à 49 ans					0	0		
	T7 - 50 à 54 ans					0	0		
	T8 - 55 à 59 ans					0	0		
	T9 - 60 ans et plus					0	0		
Total INFIRMIER ANESTHESISTE GR.1	0	0	1	0	1	0			
INFIRMIER D.E. CAT A GR.1	T3 - 30 à 34 ans					0	0		
	T4 - 35 à 39 ans	1		7		8	0		
	T5 - 40 à 44 ans	4		26	2	30	2		
	T6 - 45 à 49 ans	1		6	1	7	1		
	T7 - 50 à 54 ans			6		6	0		
	T8 - 55 à 59 ans	1		2	1	3	1		
	T9 - 60 ans et plus					0	0		
Total INFIRMIER D.E. CAT A GR.1	7	0	47	4	54	4			
INGENIEUR PRINCIPAL	T3 - 30 à 34 ans					0	0		
	T4 - 35 à 39 ans					0	0		
	T5 - 40 à 44 ans					0	0		
	T6 - 45 à 49 ans					0	0		
	T7 - 50 à 54 ans	1				1	0		
	T8 - 55 à 59 ans					0	0		
	T9 - 60 ans et plus			1		1	0		
Total INGENIEUR PRINCIPAL	1	0	1	0	2	0			
MANIP. ELECTRO-RADIOLOGIE MED. CN	T3 - 30 à 34 ans					0	0		
	T4 - 35 à 39 ans					0	0		
	T5 - 40 à 44 ans					0	0		
	T6 - 45 à 49 ans					1	1		
	T7 - 50 à 54 ans					0	0		
	T8 - 55 à 59 ans					0	0		
	T9 - 60 ans et plus					0	0		
Total MANIP. ELECTRO-RADIOLOGIE MED. CN	0	0	1	1	1	1			
OUVRIER PRINCIPAL 2E CL.	T3 - 30 à 34 ans					1	0		
	T4 - 35 à 39 ans	4	1			4	1		
	T5 - 40 à 44 ans	2	1	1	1	3	2		
	T6 - 45 à 49 ans	2	1			2	1		
	T7 - 50 à 54 ans	3		2		5	0		
	T8 - 55 à 59 ans	7		2		9	0		
	T9 - 60 ans et plus	3		3		6	0		
Total OUVRIER PRINCIPAL 2E CL.	21	3	9	1	30	4			

Suite...

PAR GRADE D'ORIGINE ET TRANCHES D'AGE ET SEXE		2024					
		H		F		Total général	
		Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus
AGENT ENTRETIEN QUALIFIE	T3 - 30 à 34 ans					0	0
	T4 - 35 à 39 ans	1		1		2	0
	T5 - 40 à 44 ans	2	1	1		3	1
	T6 - 45 à 49 ans					0	0
	T7 - 50 à 54 ans	1				1	0
	T8 - 55 à 59 ans	2		2	1	4	1
	T9 - 60 ans et plus	1		3	1	4	1
Total AGENT ENTRETIEN QUALIFIE	7	1	7	2	14	3	
AIDE-SOIGNANT CN CAT. B	T3 - 30 à 34 ans			2		2	0
	T4 - 35 à 39 ans			17		17	0
	T5 - 40 à 44 ans	1		28	4	29	4
	T6 - 45 à 49 ans	1		19	2	20	2
	T7 - 50 à 54 ans	3		24	2	27	2
	T8 - 55 à 59 ans	3		20	1	23	1
	T9 - 60 ans et plus			10	2	10	2
Total AIDE-SOIGNANT CN CAT. B	8	0	120	11	128	11	
AMBULANCIER	T3 - 30 à 34 ans					0	0
	T4 - 35 à 39 ans	1				1	0
	T5 - 40 à 44 ans	2	1			2	1
	T6 - 45 à 49 ans	2				2	0
	T7 - 50 à 54 ans	3		1	1	4	1
	T8 - 55 à 59 ans					0	0
	T9 - 60 ans et plus	1				1	0
Total AMBULANCIER	9	1	1	1	10	2	
AMPA C.N. INFIRMIER	T3 - 30 à 34 ans					0	0
	T4 - 35 à 39 ans					0	0
	T5 - 40 à 44 ans					0	0
	T6 - 45 à 49 ans			1		1	0
	T7 - 50 à 54 ans					0	0
	T8 - 55 à 59 ans					0	0
	T9 - 60 ans et plus					0	0
Total AMPA C.N. INFIRMIER	0	0	1	0	1	0	
ASE ASSISTANT SRV SOCIAL 1er GRADE	T3 - 30 à 34 ans			1		1	0
	T4 - 35 à 39 ans			1		1	0
	T5 - 40 à 44 ans			3	1	3	1
	T6 - 45 à 49 ans			1	1	1	1
	T7 - 50 à 54 ans					0	0
	T8 - 55 à 59 ans					0	0
	T9 - 60 ans et plus					0	0
Total ASE ASSISTANT SRV SOCIAL 1er GRADE	0	0	6	2	6	2	
ASE EDUCATEUR SPEC. 1er GRADE	T3 - 30 à 34 ans					0	0
	T4 - 35 à 39 ans					0	0
	T5 - 40 à 44 ans	1				1	0
	T6 - 45 à 49 ans			1		1	0
	T7 - 50 à 54 ans	2				2	0
	T8 - 55 à 59 ans					0	0
	T9 - 60 ans et plus					0	0
Total ASE EDUCATEUR SPEC. 1er GRADE	3	0	1	0	4	0	
ASSISTANT MEDICO-ADM. CN	T3 - 30 à 34 ans					0	0
	T4 - 35 à 39 ans					0	0
	T5 - 40 à 44 ans			4	1	4	1
	T6 - 45 à 49 ans			6	1	6	1
	T7 - 50 à 54 ans			4		4	0
	T8 - 55 à 59 ans			6	2	6	2
	T9 - 60 ans et plus			1		1	0
Total ASSISTANT MEDICO-ADM. CN	0	0	21	4	21	4	

PAR GRADE D'ORIGINE ET TRANCHES D'AGE ET SEXE		2024					
		H		F		Total général	
		Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus
PREP. PHARMACIE HOSP. CN	T3 - 30 à 34 ans					0	0
	T4 - 35 à 39 ans					0	0
	T5 - 40 à 44 ans			1		1	0
	T6 - 45 à 49 ans					0	0
	T7 - 50 à 54 ans			1		1	0
	T8 - 55 à 59 ans					0	0
	T9 - 60 ans et plus					0	0
Total PREP. PHARMACIE HOSP. CN	0	0	2	0	2	0	
PSYCHOLOGUE C.N.	T3 - 30 à 34 ans					0	0
	T4 - 35 à 39 ans					0	0
	T5 - 40 à 44 ans			2		2	0
	T6 - 45 à 49 ans			1		1	0
	T7 - 50 à 54 ans	1				1	0
	T8 - 55 à 59 ans					0	0
	T9 - 60 ans et plus					0	0
Total PSYCHOLOGUE C.N.	1	0	3	0	4	0	
SAGE-FEMME DES HOPITAUX 1er GRADE	T3 - 30 à 34 ans					0	0
	T4 - 35 à 39 ans					10	2
	T5 - 40 à 44 ans					0	0
	T6 - 45 à 49 ans					0	0
	T7 - 50 à 54 ans					0	0
	T8 - 55 à 59 ans					0	0
	T9 - 60 ans et plus					0	0
Total SAGE-FEMME DES HOPITAUX 1er GRADE	0	0	10	2	10	2	
TECH. DE LABO. MEDICAL CN	T3 - 30 à 34 ans					0	0
	T4 - 35 à 39 ans					0	0
	T5 - 40 à 44 ans					0	0
	T6 - 45 à 49 ans			2	1	2	1
	T7 - 50 à 54 ans					0	0
	T8 - 55 à 59 ans					0	0
	T9 - 60 ans et plus					0	0
Total TECH. DE LABO. MEDICAL CN	0	0	2	1	2	1	
TECHN. SUP. HOSP. 2EME CL	T3 - 30 à 34 ans					0	0
	T4 - 35 à 39 ans					0	0
	T5 - 40 à 44 ans	2		1		3	0
	T6 - 45 à 49 ans					0	0
	T7 - 50 à 54 ans			1		1	0
	T8 - 55 à 59 ans	1		1		2	0
	T9 - 60 ans et plus					0	0
Total TECHN. SUP. HOSP. 2EME CL	3	0	3	0	6	0	
TECHNICIEN HOSPITALIER	T3 - 30 à 34 ans					0	0
	T4 - 35 à 39 ans					0	0
	T5 - 40 à 44 ans					0	0
	T6 - 45 à 49 ans					0	0
	T7 - 50 à 54 ans	2				2	0
	T8 - 55 à 59 ans	2				2	0
	T9 - 60 ans et plus					0	0
Total TECHNICIEN HOSPITALIER	4	0	0	0	4	0	
Total général	81	7	358	47	439	54	

BDS FPH 018-F Durée moyenne dans le grade d'origine des promus au choix de l'année :

Il s'agit de la durée moyenne en année dans leur grade d'origine des 54 agents titulaires promus au tableau d'avancement.

DUREE MOYENNE DANS LEUR GRADE D'ORIGINE DES PROMUS AU TABLEAU D'AVANCEMENT	2024		
	H	F	Total
(E) INFIRMIER D.E. CN		17,5	17,5
A.S.H. QUALIFIE C.N.		13,6	13,6
ACCOMPAGNANT EDUC. ET SOCIAL		18,0	18,0
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2E CL	15,1	13,5	14,0
ADJOINT ADMINISTRATIF		12,0	12,0
AGENT DE MAITRISE	4,6		4,6
AGENT ENTRETIEN QUALIFIE	12,5	12,0	12,2
AIDE-SOIGNANT CN CAT. B		18,3	18,3
AMBULANCIER	17,8	9,8	13,8
ASE ASSISTANT SRV SOCIAL 1erGRADE		18,4	18,4
ASSISTANT MEDICO-ADM. CN		17,8	17,8
ASSISTANT MEDICO-ADM. CS		8,4	8,4
AUXILIAIRE PUERICULTURE CN CAT. B		18,5	18,5
INFIRMIER D.E. CAT A GR.1		18,6	18,6
MANIP. ELECTORADIOLOGIE MED. CN		15,0	15,0
OUVRIER PRINCIPAL 2E CL.	10,4	15,6	11,7
SAGE-FEMME DES HOPITAUX 1er GRADE		13,5	13,5
TECH. DE LABO. MEDICAL CN		17,2	17,2
DUREE MOYENNE GLOBALE	11,6	15,6	15,1

BDS FPH 019-O Nombre de promouvables et BDS FPH 019-O bis nombre de promus pour chaque corps :

Il s'agit des agents titulaires promouvables et promus au tableau d'avancement.

PAR CORPS D'ORIGINE ET TRANCHES D'AGE ET SEXE		2024				2024						
		H		F		H		F		Total général		
		Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	Promouvables	Promus	
(E) MANIP. ELECTORADIOLOGIE MED	T3 - 30 à 34 ans					0	0			0	0	
	T4 - 35 à 39 ans					0	0			0	0	
	T5 - 40 à 44 ans					0	0			0	0	
	T6 - 45 à 49 ans			1		1	0			1	0	
	T7 - 50 à 54 ans					0	0			0	0	
	T8 - 55 à 59 ans					0	0			0	0	
	T9 - 60 ans et plus					0	0			0	0	
	Total (E) MANIP. ELECTORADIOLOGIE MED	0	0	1	0	1	0	0	0	0	1	0
	ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOCIAUX	T3 - 30 à 34 ans					0	0			0	0
T4 - 35 à 39 ans						0	0			0	0	
T5 - 40 à 44 ans				1	1	1	1			1	1	
T6 - 45 à 49 ans						0	0			0	0	
T7 - 50 à 54 ans						0	0			0	0	
T8 - 55 à 59 ans						0	0			0	0	
T9 - 60 ans et plus						0	0			0	0	
Total ACCOMPAGNANTS EDUCATIFS ET SOC.		0	0	1	1	1	1	0	0	1	1	
ADJOINTS ADMINIST. HOSPIT.		T3 - 30 à 34 ans					0	0			0	0
	T4 - 35 à 39 ans			3		3	0			3	0	
	T5 - 40 à 44 ans			8	2	8	2			8	2	
	T6 - 45 à 49 ans			4		4	0			4	0	
	T7 - 50 à 54 ans	1		14	3	15	3			15	3	
	T8 - 55 à 59 ans	1	1	9	1	10	2			10	2	
	T9 - 60 ans et plus			5		5	0			5	0	
	Total ADJOINTS ADMINIST. HOSPIT.	2	1	43	6	45	7	0	0	45	7	
	ADJOINTS DES CADRES HOSP	T3 - 30 à 34 ans					0	0			0	0
T4 - 35 à 39 ans						0	0			0	0	
T5 - 40 à 44 ans				1		1	0			1	0	
T6 - 45 à 49 ans				2		2	0			2	0	
T7 - 50 à 54 ans				1		1	0			1	0	
T8 - 55 à 59 ans				1		1	0			1	0	
T9 - 60 ans et plus				1		1	0			1	0	
Total ADJOINTS DES CADRES HOSP		0	0	6	0	6	0	0	0	6	0	
AIDES-SOIGNANTS ET A.P. CAT. B		T3 - 30 à 34 ans			3		3	0			3	0
	T4 - 35 à 39 ans			22		22	0			22	0	
	T5 - 40 à 44 ans	1		35	5	36	5			36	5	
	T6 - 45 à 49 ans	1		19	2	20	2			20	2	
	T7 - 50 à 54 ans	3		26	2	29	2			29	2	
	T8 - 55 à 59 ans	3		22	2	25	2			25	2	
	T9 - 60 ans et plus			12	2	12	2			12	2	
	Total AIDES-SOIGNANTS ET A.P. CAT. B	8	0	139	13	147	13	0	0	147	13	
	AMBULANCIER DE LA FONCTION PUBLIQUE H.	T3 - 30 à 34 ans					0	0			0	0
T4 - 35 à 39 ans		1				1	0			1	0	
T5 - 40 à 44 ans		2	1			2	1			3	1	
T6 - 45 à 49 ans		2				2	0			2	0	
T7 - 50 à 54 ans		3		1	1	4	1			4	1	
T8 - 55 à 59 ans						0	0			0	0	
T9 - 60 ans et plus		1				1	0			1	0	
Total AMBULANCIER DE LA FONCTION PUBLIQUE H.		9	1	1	1	10	2	0	0	12	2	
ASH QUALIFIES		T3 - 30 à 34 ans	1		1		2	0			2	0
	T4 - 35 à 39 ans	1		6	1	7	1			7	1	
	T5 - 40 à 44 ans			2		2	0			2	0	
	T6 - 45 à 49 ans			2	2	2	2			4	2	
	T7 - 50 à 54 ans	1		3	1	4	1			4	1	
	T8 - 55 à 59 ans			4	1	4	1			4	1	
	T9 - 60 ans et plus			8		8	0			8	0	
	Total ASH QUALIFIES	3	0	26	5	29	5	0	0	29	5	
	ASSISTANTS MEDICO-ADMIN.	T3 - 30 à 34 ans					0	0			0	0
T4 - 35 à 39 ans						0	0			0	0	
T5 - 40 à 44 ans				4	1	4	1			4	1	
T6 - 45 à 49 ans		1		7	1	8	1			8	1	
T7 - 50 à 54 ans		1		12	2	13	2			13	2	
T8 - 55 à 59 ans				16	3	16	3			16	3	
T9 - 60 ans et plus		1		1		2	0			2	0	
Total ASSISTANTS MEDICO-ADMIN.		3	0	40	7	43	7	0	0	43	7	
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS		T3 - 30 à 34 ans			1		1	0			1	0
	T4 - 35 à 39 ans			1		1	0			1	0	
	T5 - 40 à 44 ans	1		3	1	4	1			4	1	
	T6 - 45 à 49 ans			2	1	2	1			3	1	
	T7 - 50 à 54 ans	2		2		2	0			2	0	
	T8 - 55 à 59 ans					0	0			0	0	
	T9 - 60 ans et plus					0	0			0	0	
	Total ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	3	0	7	2	10	2	0	0	12	2	
	AUXILIAIRE MED. PRATIQUE AVANCEE	T3 - 30 à 34 ans					0	0			0	0
T4 - 35 à 39 ans						0	0			0	0	
T5 - 40 à 44 ans						0	0			0	0	
T6 - 45 à 49 ans				1		1	0			1	0	
T7 - 50 à 54 ans						0	0			0	0	
T8 - 55 à 59 ans						0	0			0	0	
T9 - 60 ans et plus						0	0			0	0	
Total AUXILIAIRE MED. PRATIQUE AVANCEE		0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	
EDUCATEURS JEUNES ENFANTS		T3 - 30 à 34 ans					0	0			0	0
	T4 - 35 à 39 ans					0	0			0	0	
	T5 - 40 à 44 ans			1		1	0			1	0	
	T6 - 45 à 49 ans					0	0			0	0	
	T7 - 50 à 54 ans			1		1	0			1	0	
	T8 - 55 à 59 ans					0	0			0	0	
	T9 - 60 ans et plus					0	0			0	0	
	Total EDUCATEURS JEUNES ENFANTS	0	0	2	0	2	0	0	0	2	0	
	INFIRMIERS ANESTHESISTES	T3 - 30 à 34 ans			1		1	0			1	0
T4 - 35 à 39 ans						0	0			0	0	
T5 - 40 à 44 ans						0	0			0	0	
T6 - 45 à 49 ans						0	0			0	0	
T7 - 50 à 54 ans						0	0			0	0	
T8 - 55 à 59 ans						0	0			0	0	
T9 - 60 ans et plus						0	0			0	0	
Total INFIRMIERS ANESTHESISTES		0	0	1	0	1	0	0	0	1	0	
INFIRMIERS CAT. B		T3 - 30 à 34 ans					0	0			0	0
	T4 - 35 à 39 ans					0	0			0	0	
	T5 - 40 à 44 ans					0	0			0	0	
	T6 - 45 à 49 ans			1		1	0			1	0	
	T7 - 50 à 54 ans					0	0			0	0	
	T8 - 55 à 59 ans					0	0			0	0	
	T9 - 60 ans et plus					0	0			0	0	
	Total INFIRMIERS CAT. B	2	0	5	1	7	1	0	0	7	1	
	INFIRMIERS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SPÉCIALISÉS	T3 - 30 à 34 ans					0	0			0	0
T4 - 35 à 39 ans		1		7		8	0			8	0	
T5 - 40 à 44 ans		4		26	2	30	2			30	2	
T6 - 45 à 49 ans		1		6	1	7	1			7	1	
T7 - 50 à 54 ans				6		6	0			6	0	
T8 - 55 à 59 ans		1		2	1	3	1			3	1	
T9 - 60 ans et plus						0	0			0	0	
Total INFIRMIERS EN SOINS GÉNÉRAUX ET SP.		7	0	47	4	54	4	0	0	54	4	
INGENIEURS		T3 - 30 à 34 ans					0	0			0	0
	T4 - 35 à 39 ans					0	0			0	0	
	T5 - 40 à 44 ans					0	0			0	0	
	T6 - 45 à 49 ans					0	0			0	0	
	T7 - 50 à 54 ans	1				1	0			1	0	
	T8 - 55 à 59 ans					0	0			0	0	
	T9 - 60 ans et plus					0	0			0	0	
	Total INGENIEURS	1	0	1	0	2	0	0	0	2	0	
	MAITRISE OUVRIERE	T3 - 30 à 34 ans					0	0			0	0
T4 - 35 à 39 ans						0	0			0	0	
T5 - 40 à 44 ans		1				1	0			1	0	
T6 - 45 à 49 ans						0	0			0	0	
T7 - 50 à 54 ans		3				3	0			3	0	
T8 - 55 à 59 ans		3	1			3	1			4	1	
T9 - 60 ans et plus						0	0			0	0	
Total MAITRISE OUVRIERE		7	1	0	0	7	1	0	0	8	1	
MANIP. ELECTORADIOLOGIE MED.		T3 - 30 à 34 ans					0	0			0	0

BDS FPH 020-F Durée moyenne dans le corps d'origine des promus sur liste d'aptitude de l'année :

Il s'agit des agents titulaires avec nomination au choix.

En 2024, 4 agents ont été nommés au choix : 3 agents sur postes d'Assistant médico-administratif et 1 agent sur poste d'Adjoint des cadres hospitaliers.

DUREE MOYENNE DANS LEUR CORPS D'ORIGINE DES AGENTS PROMUS PAR NOMINATION AU CHOIX	2024		
	H	F	Total
ADJOINTS ADMINIST. HOSPIT.		5,9	5,9
DUREE MOYENNE GLOBALE			

BDS FPH 021-O Nombre de fonctionnaires ayant connu dans l'année une réussite à un concours ou examen professionnel :

Il s'agit des agents titulaires ayant changé de grade suite à examen professionnel, ou, de corps suite à concours.

PAR TYPE DE CONCOURS / EXAMEN PROFESSIONNEL ET TRANCHE D'AGE ET SEXE		2024		
		H	F	Total
CONCOURS EXTERNE SUR TITRES POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN HOSPITALIER	T4 - 35 à 39 ans	1		1
Total CONCOURS EXTERNE SUR TITRES POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN HOSPITALIER		1	0	1
CONCOURS INTERNE ET EXTERNE SUR TITRES DE CADRE DE SANTE PARAMEDICAL (CHUSE)	T3 - 30 à 34 ans		1	1
	T5 - 40 à 44 ans		1	1
Total CONCOURS INTERNE ET EXTERNE SUR TITRES DE CADRE DE SANTE PARAMEDICAL (CHUSE)		0	2	2
CONCOURS INTERNE SUR TITRES DE CADRE DE SANTE PARAMEDICAL (CHUSE)	T4 - 35 à 39 ans		1	1
	T6 - 45 à 49 ans		1	1
Total CONCOURS INTERNE SUR TITRES DE CADRE DE SANTE PARAMEDICAL (CHUSE)		0	2	2
CONCOURS PROFESSIONNEL PERMETTANT L'ACCES AU GRADE DE CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL, FILIERE INFIRMIERE	T7 - 50 à 54 ans		1	1
	T8 - 55 à 59 ans		1	1
Total CONCOURS PROFESSIONNEL PERMETTANT L'ACCES AU GRADE DE CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL, FILIERE INFIRMIERE		0	2	2
CONCOURS RESERVE SUR TITRES POUR L'ACCES AUX CORPS PARAMEDICAUX DE CATEGORIE A	T4 - 35 à 39 ans		1	1
	T5 - 40 à 44 ans		9	9
	T6 - 45 à 49 ans	2	13	15
	T7 - 50 à 54 ans	1	25	26
	T8 - 55 à 59 ans		18	18
Total CONCOURS RESERVE SUR TITRES POUR L'ACCES AUX CORPS PARAMEDICAUX DE CATEGORIE A		3	66	69
CONCOURS SUR TITRES D'AIDES-SOIGNANTS	T5 - 40 à 44 ans		1	1
Total CONCOURS SUR TITRES D'AIDES-SOIGNANTS		0	1	1
CONCOURS SUR TITRES D'AUXILIAIRE MEDICAL EN PRATIQUE AVANCEE	T7 - 50 à 54 ans	1		1
Total CONCOURS SUR TITRES D'AUXILIAIRE MEDICAL EN PRATIQUE AVANCEE		1	0	1
CONCOURS SUR TITRES D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	T7 - 50 à 54 ans		1	1
Total CONCOURS SUR TITRES D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE		0	1	1
Total général		5	74	79

C) DÉPARTS**BDS FPH 022-O Nombre d'agents ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année selon le motif de départ :**

Il s'agit du nombre de mouvements de sorties.

NB DE DEPARTS PAR MOTIF ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
ABANDON DE POSTE		1	1
CONGE PARENTAL D'EDUCATION	2	13	15
DECES		1	1
DEMISSION	3	15	18
DETACHEMENT	1	1	2
DISP.CONVENANCE PERSON.	8	17	25
DISP.POUR SUIVRE CONJOINT	1		1
DISPO D'OFFICE POUR MALAD		2	2
DISPO POUR ELEVER ENFANT -12 ANS		1	1
DISPO. POUR CREATION ENTR	1	2	3
EXCLUSION TEMPORAIRE DE F		2	2
FIN DE CONTRAT	119	568	687
FIN DE DETACHEMENT		1	1
FIN PERIODE ESSAI	1	9	10
LICENCIEMENT INAPT. PHYS.	1	2	3
MUTATION VERS ETAB. HOSPI	1	3	4
RADIATION DES CADRES		1	1
RETRAITE	9	34	43
Total général	147	673	820

**y compris missions HUBLO. A noter qu'un même agent peut être enregistré sur plusieurs fins de contrat.*

NB DE DEPARTS PAR MOTIF ET SEXE ET STATUT D'EMPLOI	2024								
	H				F				
	1-TITULAIRES / STAGIAIRES	2-CDI	3-CDD	Total H	1-TITULAIRES / STAGIAIRES	2-CDI	3-CDD	Total F	Total général
ABANDON DE POSTE				0	1			1	1
CONGE PARENTAL D'EDUCATION	2			2	11	2		13	15
DECES				0	1			1	1
DEMISSION		3		3	1	14		15	18
DETACHEMENT	1			1	1			1	2
DISP.CONVENANCE PERSON.	8			8	17			17	25
DISP.POUR SUIVRE CONJOINT	1			1				0	1
DISPO D'OFFICE POUR MALAD				0	2			2	2
DISPO POUR ELEVER ENFANT -12 ANS				0	1			1	1
DISPO. POUR CREATION ENTR	1			1	2			2	3
EXCLUSION TEMPORAIRE DE F				0	1	1		2	2
FIN DE CONTRAT			119	119			568	568	687
FIN DE DETACHEMENT				0	1			1	1
FIN PERIODE ESSAI			1	1		6	3	9	10
LICENCIEMENT INAPT. PHYS.		1		1	1	1		2	3
MUTATION VERS ETAB. HOSPI	1			1	3			3	4
RADIATION DES CADRES				0	1			1	1
RETRAITE	8	1		9	31	3		34	43
Total général	22	5	120	147	75	27	571	673	820

**y compris missions HUBLO. A noter qu'un même agent peut être enregistré sur plusieurs fins de contrat.*

NOMBRE DE DEPARTS PAR MOTIF ET SEXE ET CATEGORIE HIERARCHIQUE	2024								
	H			Total H	F			Total F	Total général
	A	B	C		A	B	C		
ABANDON DE POSTE				0	1			1	1
CONGE PARENTAL D'EDUCATION		1	1	2	10	2	1	13	15
DECES				0			1	1	1
DEMISSION	1	2		3	8	2	5	15	18
DETACHEMENT			1	1		1		1	2
DISP.CONVENANCE PERSON.	5	3		8	10	7		17	25
DISP.POUR SUIVRE CONJOINT	1			1				0	1
DISPO D'OFFICE POUR MALAD				0	2			2	2
DISPO POUR ELEVER ENFANT -12 ANS				0		1		1	1
DISPO. POUR CREATION ENTR	1			1	2			2	3
EXCLUSION TEMPORAIRE DE F				0		1	1	2	2
FIN DE CONTRAT	13	25	81	119	44	248	276	568	687
FIN DE DETACHEMENT				0			1	1	1
FIN PERIODE ESSAI	1			1	2	1	6	9	10
LICENCIEMENT INAPT. PHYS.			1	1	1	1		2	3
MUTATION VERS ETAB. HOSPI	1			1	2	1		3	4
RADIATION DES CADRES				0	1			1	1
RETRAITE	4		5	9	8	17	9	34	43
Total général	27	31	89	147	91	282	300	673	820

*y compris missions HUBLO. A noter qu'un même agent peut être enregistré sur plusieurs fins de contrat.

Indicateur fourni par la DRHRS [non demandé dans le cadre du RSU] : Focus par filière sur les 3 motifs de départ Démission / Dispo. Convenance Person. / Retraite.

FOCUS SUR DEMISSION / DISP.CONVENANCE PERSON. / RETRAITE PAR FILIERE ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
DEMISSION	Soins	1	10	11
	Rééducation		2	2
	Médico-technique	1		1
	Administrative			0
	Ouvrière et technique	1		1
	Socio-éducative			0
	Personnels de direction			0
	Psychologues		2	2
	Sages-femmes		1	1
Total DEMISSION		3	15	18
DISP.CONVENANCE PERSON.	Soins	6	14	20
	Rééducation		2	2
	Médico-technique			0
	Administrative	1	1	2
	Ouvrière et technique			0
	Socio-éducative	1		1
	Personnels de direction			0
	Psychologues			0
	Sages-femmes			0
Total DEMISSION		8	17	25
RETRAITE	Soins	3	28	31
	Rééducation		1	1
	Médico-technique	3		3
	Administrative		2	2
	Ouvrière et technique	3	2	5
	Socio-éducative		1	1
	Personnels de direction			0
	Psychologues			0
	Sages-femmes			0
Total DEMISSION		9	34	43

NB DE DEPARTS PAR MOTIF ET SEXE ET TRANCHES D'AGE		2024		
		H	F	Total général
ABANDON DE POSTE	T5 - 40 à 44 ans		1	1
Total ABANDON DE POSTE		0	1	1
CONGE PARENTAL D'EDUCATION	T2 - 25 à 29 ans	1	6	7
	T3 - 30 à 34 ans		6	6
	T4 - 35 à 39 ans	1	1	2
Total CONGE PARENTAL D'EDUCATION		2	13	15
DECES	T8 - 55 à 59 ans		1	1
Total DECES		0	1	1
DEMISSION	T1 - 20 à 24 ans		5	5
	T2 - 25 à 29 ans		2	2
	T3 - 30 à 34 ans	1	1	2
	T4 - 35 à 39 ans	1	3	4
	T5 - 40 à 44 ans		2	2
	T7 - 50 à 54 ans	1		1
	T8 - 55 à 59 ans		1	1
Total DEMISSION		3	15	18
DETACHEMENT	T4 - 35 à 39 ans	1		1
	T5 - 40 à 44 ans		1	1
Total DETACHEMENT		1	1	2
DISP.CONVENANCE PERSON.	T2 - 25 à 29 ans	1	3	4
	T3 - 30 à 34 ans	1	1	2
	T4 - 35 à 39 ans	1	2	3
	T5 - 40 à 44 ans		3	3
	T6 - 45 à 49 ans	2	4	6
	T7 - 50 à 54 ans	1	3	4
Total DISP.CONVENANCE PERSON.		8	17	25
DISP.POUR SUIVRE CONJOINT	T3 - 30 à 34 ans	1		1
Total DISP.POUR SUIVRE CONJOINT		1	0	1
DISPO D'OFFICE POUR MALAD	T7 - 50 à 54 ans		2	2
Total DISPO D'OFFICE POUR MALAD		0	2	2
DISPO POUR ELEVER ENFANT -12 ANS	T3 - 30 à 34 ans		1	1
Total DISPO POUR ELEVER ENFANT -12 ANS		0	1	1
DISPO. POUR CREATION ENTR	T3 - 30 à 34 ans	1		1
	T4 - 35 à 39 ans		2	2
Total DISPO. POUR CREATION ENTR		1	2	3
EXCLUSION TEMPORAIRE DE F	T2 - 25 à 29 ans		1	1
	T5 - 40 à 44 ans		1	1
Total EXCLUSION TEMPORAIRE DE F		0	2	2
FIN DE CONTRAT	T0 - Moins de 20 ans	21	68	89
	T1 - 20 à 24 ans	46	158	204
	T2 - 25 à 29 ans	10	48	58
	T3 - 30 à 34 ans	6	60	66
	T4 - 35 à 39 ans	4	59	63
	T5 - 40 à 44 ans	2	31	33
	T6 - 45 à 49 ans	8	44	52
	T7 - 50 à 54 ans	13	5	18
Total FIN DE CONTRAT		119	568	687
FIN DE DETACHEMENT	T7 - 50 à 54 ans		1	1
Total FIN DE DETACHEMENT		0	1	1
FIN PERIODE ESSAI	T0 - Moins de 20 ans		1	1
	T1 - 20 à 24 ans		2	2
	T2 - 25 à 29 ans		1	1
	T5 - 40 à 44 ans		2	2
	T6 - 45 à 49 ans	1	1	2
Total FIN PERIODE ESSAI		1	9	10
LICENCIEMENT INAPT. PHYS.	T4 - 35 à 39 ans		2	2
	T6 - 45 à 49 ans	1		1
Total LICENCIEMENT INAPT. PHYS.		1	2	3
MUTATION VERS ETAB. HOSPI	T2 - 25 à 29 ans		1	1
	T6 - 45 à 49 ans	1		1
	T7 - 50 à 54 ans		2	2
Total MUTATION VERS ETAB. HOSPI		1	3	4
RADIATION DES CADRES	T6 - 45 à 49 ans		1	1
Total RADIATION DES CADRES		0	1	1
RETRAITE	T8 - 55 à 59 ans	1	13	14
	T9 - 60 ans et plus	8	21	29
Total RETRAITE		9	34	43
Total général		147	673	820

Le bilan des entrées / sorties du personnel permanent et le taux de turn-over associé
(Indicateur fourni par la DRHRS [non demandé dans le cadre du RSU])

Pour rappel le taux de turn-over est calculé de la façon suivante :

$[(\text{Nombre d'entrées de personnel permanent sur l'année N} + \text{Nombre de sorties de personnel permanent de l'année N}) / 2] / \text{Effectif physique moyen du personnel permanent de l'année N}$.

PERSONNEL NON MÉDICAL :

BILAN ENTREES SORTIES DU <u>PERSONNEL PERMANENT</u> ET TAUX DE TURN-OVER		2024		
		H	F	Total général
ENTREES	Mutation, détachement, concours/épreuve, embauche normale	4	13	17
	Réintégration (y compris suite à congé parental à taux plein)	3	16	19
	CDI sur emploi permanent	4	21	25
	CDD sur emploi permanent	11	61	72
Total ENTREES		22	111	133
SORTIES	Mutation, détachement	2	5	7
	Congé parental à taux plein	2	13	15
	Démission	2	14	16
	Exclusion temporaire de fonction		1	1
	Licenciement ou révocation	1	4	5
	Fin de contrat	6	43	49
	Départ pour disponibilité, congé sans solde, congé sabbatique	10	22	32
	Départ à la retraite	9	34	43
Décès		1	1	
Total SORTIES		32	137	169
Effectif physique moyen* (Personnel Permanent)		333,17	1 734,08	2 067,25
TAUX DE TURN-OVER		8,1%	7,2%	7,3%

* Effectif physique moyen (Personnel Permanent) : présents au dernier jour de chaque mois / 12 mois

Le taux de turn-over est de 7,3% pour 2024 en baisse de -3,4 points par rapport à 2023 en raison de la forte baisse des entrées d'une part (-65 entrées en 2024 par rapport à 2023) et des sorties d'autre part (-66 sorties en 2024 par rapport à 2023).

PERSONNEL MÉDICAL :

BILAN ENTREES SORTIES DU PERSONNEL MEDICAL ET TAUX DE TURN-OVER (hors Internes, FFI et étudiants et Médecins remplaçants intérimaires)		2024		
		H	F	Total général
ENTREES	Mutation, détachement		1	1
	Embauche normale	8	12	20
	Cumul Emploi Retraite	1	1	2
Total ENTREES		9	14	23
SORTIES	Mutation, détachement		1	1
	Congé parental à taux plein		1	1
	Démission	2	2	4
	Rupture convent.			0
	Licenciement ou révocation			0
	Fin de contrat	3	7	10
	Départ pour disponibilité, congé sans solde, congé sabbatique			0
	Départ à la retraite	5	1	6
Décès			0	
Total SORTIES		10	12	22
Effectif physique moyen* (hors Internes, FFI et étudiants et Médecins remplaçants intérimaires)		88,33	124,75	213,08
TAUX DE TURN-OVER		10,8%	10,4%	10,6%

* Effectif physique moyen : présents au dernier jour de chaque mois / 12 mois

Le taux de turn-over est de 10,6% pour 2024 en hausse de +0,9 point par rapport à 2023 en raison de l'augmentation des entrées (+2 entrées en 2024 par rapport à 2023) et des sorties (+4 sorties en 2024 par rapport à 2023).

BDS FPH 023-O Nombre de demandes de ruptures conventionnelles :

Au titre de l'exercice 2024, l'établissement a enregistré trois demandes de rupture conventionnelle.

4° FORMATION

BDS FPH 024-O Nombre d'agents formés :

NB TOTAL D'AGENTS FORMES PAR SEXE	2024		
	H	F	Total général
TOTAL	226	1 214	1 440
<i>dont ayant suivi au moins une formation statutaire (FAE)</i>	0	1	1
<i>dont ayant suivi au moins une formation professionnelle continue</i>	217	1 188	1 405
<i>dont ayant suivi au moins une formation professionnelle via une formation à distance</i>	5	22	27
<i>dont ayant suivi au moins une formation professionnelle via l'utilisation du CPF (Compte Personnel de Formation)</i>	7	32	39
<i>dont ayant obtenu un diplôme via la VAE</i>	0	0	0

Le nombre d'agents formés au titre de l'exercice 2024 est en hausse de +8 par rapport à 2023 (1 432 agents formés).

BDS FPH 025-F Dépenses de formation :

COTISATIONS ANFH		2024
COTISATIONS ANFH	PLAN 2,1%	1 612 573 €
	FMEP 0,6%	460 736 €
	CFP 0,2%	153 579 €
TOTAL COTISATIONS ANFH		2 226 888 €
<i>DONT MONTANT REVERSÉ AU CHR</i>		<i>1 338 435 €</i>

BILAN DES DEPENSES DU PLAN DE FORMATION		2024
PLAN DE FORMATION	FRAIS ENSEIGNEMENT	848 386 €
	FRAIS DE DEPLACEMENT	162 396 €
	FRAIS DE TRAITEMENT	946 127 €
TOTAL PLAN DE FORMATION		1 956 908 €

Les dépenses de formation 2024 restent au même niveau que 2023.

BDS FPH 026-F Nombre de jours de formation et BDS FPH 025-F bis Nombre de stagiaires en formation :

JOURS DE FORMATION ET STAGIAIRES* PAR CATEGORIE ET STATUT D'EMPLOI ET SEXE			2024				Total général	
			H		F		Nb de jours de formation	Nb de stagiaires
			Nb de jours de formation	Nb de stagiaires	Nb de jours de formation	Nb de stagiaires		
TOUTES FORMATIONS	A	1-TIT / STAG	573,6	131	3 031,3	902	3 604,9	1 033
		2-CDI	17,7	10	393,1	141	410,8	151
		3-CDD	6,3	8	83,2	44	89,5	52
		Total A	597,6	149	3 507,6	1 087	4 105,2	1 236
	B	1-TIT / STAG	207,3	55	1 979,1	603	2 186,4	658
		2-CDI	29,4	17	466,1	59	495,5	76
		3-CDD	2,6	3	28,4	22	31,0	25
		Total B	239,4	75	2 473,5	684	2 712,9	759
	C	1-TIT / STAG	586,9	106	552,3	140	1 139,2	246
		2-CDI	39,2	27	907,0	66	946,2	93
		3-CDD	30,0	24	73,6	66	103,6	90
		Total C	656,1	157	1 532,9	272	2 189,0	429
	AUTRE	4-APPRENTIS	253,2	5	28,4	1	281,6	6
	Total AUTRE	253,2	5	28,4	1	281,6	6	
Total général			1 746,2	386	7 542,4	2 044	9 288,7	2 430

* 1 agent ayant suivi plusieurs actions de formation sera compté 1 pour chaque action de formation. Le nb de stagiaires est donc le nb de départs en formation.

Le nombre de jours de formation est en hausse de +113 jours par rapport à 2023.

Le ratio Nb de jours de formation / Nb de stagiaires est de 3,82 en 2024 contre 3,58 en 2023.

JOURS DE FORMATION ET STAGIAIRES* PAR ACTIONS DE FORMATION ET PAR CATEGORIE ET STATUT D'EMPLOI ET SEXE			2024				Total général	
			H		F		Nb de jours de formation	Nb de stagiaires
			Nb de jours de formation	Nb de stagiaires	Nb de jours de formation	Nb de stagiaires		
dont FAE Formation d'adaptation à l'emploi	B	1-TIT / STAG			12,0	1	12,0	1
	Total B	0,0	0	12,0	1	12,0	1	
Total FAE Formation d'adaptation à l'emploi			0,0	0	12,0	1	12,0	1
dont Formation professionnelle continue	A	1-TIT / STAG	239,9	128	1 733,5	889	1 973,3	1 017
		2-CDI	17,7	10	235,1	139	252,9	149
		3-CDD	6,3	8	83,2	44	89,5	52
		Total A	263,9	146	2 051,8	1 072	2 315,7	1 218
	B	1-TIT / STAG	98,9	53	935,6	594	1 034,5	647
		2-CDI	26,0	16	80,5	56	106,5	72
		3-CDD	2,6	3	28,4	22	31,0	25
		Total B	127,5	72	1 044,5	672	1 172,0	744
	C	1-TIT / STAG	160,2	103	218,3	136	378,5	239
		2-CDI	39,2	27	95,3	61	134,5	88
		3-CDD	30,0	24	73,6	66	103,6	90
		Total C	229,4	154	387,2	263	616,6	417
	AUTRE	4-APPRENTIS	2,0	1			281,6	6
	Total AUTRE	2,0	1	0,0	0	281,6	6	
Total Formation professionnelle continue			622,8	373	3 483,6	2 007	4 106,4	2 380
dont Etudes promotionnelles	A	1-TIT / STAG	333,7	3	1 293,2	11	1 626,9	14
		2-CDI			158,0	2	158,0	2
	Total A	333,7	3	1 451,2	13	1 784,9	16	
	B	1-TIT / STAG	108,4	2	1 028,1	7	1 136,5	9
		2-CDI			385,5	3	385,5	3
	Total B	108,4	2	1 413,6	10	1 522,0	12	
	C	1-TIT / STAG	404,6	2	330,0	2	734,6	4
		2-CDI			811,7	5	811,7	5
Total C	404,6	2	1 141,7	7	1 546,2	9		
Total Etudes promotionnelles			846,7	7	4 006,4	30	4 853,1	37
dont CFP	C	1-TIT / STAG	22,1	1			22,1	1
	Total C	22,1	1	0,0	0	22,1	1	
Total CFP			22,1	1	0,0	0	22,1	1
dont Bilan de compétences	A	1-TIT / STAG			4,6	2	4,6	2
		Total A	0,0	0	4,6	2	4,6	2
	B	1-TIT / STAG			3,4	1	3,4	1
		2-CDI	3,4	1				
	Total B	3,4	1	3,4	1	6,9	2	
	C	1-TIT / STAG			4,0	2	4,0	2
Total C		0,0	0	4,0	2	4,0	2	
Total Bilan de compétences			3,4	1	12,1	5	15,5	6
dont VAE	A	1-TIT / STAG					0,0	0
	Total A	0,0	0	0,0	0	0,0	0	
Total VAE			0,0	0	0,0	0	0,0	0
dont Apprentissage	AUTRE	4-APPRENTIS	251,2	4	28,4	1	279,6	5
	Total AUTRE	251,2	4	28,4	1	279,6	5	
Total Apprentissage			251,2	4	28,4	1	279,6	5
Total général			1 746,2	386	7 542,4	2 044	9 288,7	2 430

BDS FPH 027-F Nombre de demandes de congés formation :

Il s'agit du nombre de souhaits de formation en vue de l'élaboration du Plan de Formation. Cette année, la donnée ci-dessous est en lien direct avec l'entretien de formation (consécutif à l'entretien professionnel) dématérialisé qui conduit à un recensement facilité des demandes de formation.

NB DE DEMANDEURS ET DE SOUHAITS EXPRIMES PAR CATEGORIE ET STATUT D'EMPLOI ET SEXE EN VUE DE L'ELABORATION DU PLAN DE FORMATION 2024		2024					
		H		F		Total général	
		Nb de demandeurs	Nb de souhaits exprimés	Nb de demandeurs	Nb de souhaits exprimés	Nb de demandeurs	Nb de souhaits exprimés
A	1-TIT / STAG	74	118	500	859	574	977
	2-CDI	6	7	31	49	37	56
	3-CDD			2	3	2	3
Total A		80	125	533	911	613	1 036
B	1-TIT / STAG	34	55	472	802	506	857
	2-CDI	8	9	18	24	26	33
	3-CDD			3	6	3	6
Total B		42	64	493	832	535	896
C	1-TIT / STAG	64	86	121	187	185	273
	2-CDI	15	27	87	149	102	176
	3-CDD	3	6	14	24	17	30
Total C		82	119	222	360	304	479
Total Général		204	308	1 248	2 103	1 452	2 411

Le plan de formation permet aux agents de suivre des formations sollicitées et souhaitées. Il est à noter que le plan se construit pour l'année N+1. Les Commissions de Formation aboutissent à la validation du plan de formation.

5° RÉMUNÉRATIONS

BDS FPH 028-O Masse salariale en euros : ensemble des dépenses de rémunération et charges sociales :**PERSONNEL NON MÉDICAL :**

MASSE SALARIALE DU PERSONNEL NON MEDICAL	2024		
	H	F	Total général
BRUT	13 027 803,75 €	64 211 724,84 €	77 239 528,59 €
CHARGES PATRONALES	6 828 913,08 €	34 075 753,47 €	40 904 666,55 €
Total général	19 856 716,83 €	98 287 478,31 €	118 144 195,14 €

La masse salariale 2024 du PNM augmente de **+4,4%** par rapport à 2023.

- L'effet volume (augmentation des ETP rémunérés) est de **+2,1%**.
- L'effet prix de **+2,3%** est essentiellement dû aux mesures suivantes :
 - Effet report dégel du point d'indice au 01/07/2024 : **+0,7%**
 - Effet report de la réévaluation de l'IM de 353 à 361 en lien avec la hausse du SMIC au 01/05/2024 : **+0,1%**
 - Effet report de l'attribution de points supplémentaires en lien avec les nouvelles grilles au 01/07/2024 : **+0,1%**
 - Non reconduction en 2024 de la Prime Pouvoir d'Achat versée en 2024 : **-0,8%**
 - Attribution de +5 points à l'ensemble des Titulaires Stagiaires au 01/01/2024 : **+0,8%**
 - Réévaluation de l'IM de 361 à 366 en lien avec la hausse du SMIC au 01/01/2024 (impact pour les contractuels) : **+0,1%**
 - Nouveau calcul indemnisation du travail de nuit à compter du 01/01/2024 : **+0,3%**
 - Revalorisation des indemnités forfaitaires dimanche et jour férié à compter du 01/01/2024 : **+0,3%**
 - Hausse éléments variables (GIPA / Forfait mobilité durable / Prime ARM / Prime de service etc...) : **+0,1%**
 - GVT : **+0,6%**

PERSONNEL MÉDICAL :

MASSE SALARIALE DU PERSONNEL MEDICAL (hors internes, FFI et étudiants)	2024		
	H	F	Total général
BRUT*	9 166 300,15 €	11 388 666,04 €	20 554 966,19 €
CHARGES PATRONALES	4 292 351,53 €	5 321 534,65 €	9 613 886,18 €
Total général	13 458 651,68 €	16 710 200,69 €	30 168 852,37 €

* y compris permanence des soins

BRUT ANNUEL PAR SEXE DU PERSONNEL MEDICAL (hors internes, FFI et étudiants)	2024		
	H	F	Total général
BRUT ANNUEL	9 166 300,15 €	11 388 666,04 €	20 554 966,19 €
dont PRIMES ET INDEMNITES	3 522 093,75 €	3 727 195,93 €	7 249 289,68 €
- dont indemnité d'engagement de service public exclusif (IESPE)	525 281,92 €	937 680,61 €	1 462 962,53 €
- dont temps de travail additionnel	358 671,11 €	299 079,69 €	657 750,80 €
- dont gardes et astreintes	1 459 590,71 €	1 208 746,63 €	2 668 337,34 €

BDS FPH 029-F Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées, pour les employeurs concernés par l'article 37 de la loi n°2019-828 du 6 aout 2019 sur la transformation de la fonction publique :

L'information est publiée annuellement sur le site internet du CH de Roanne.

MASSE SALARIALE BRUTE ANNUELLE CUMULÉE DES DIX RÉMUNÉRATIONS LES PLUS ÉLEVÉES	2024		
	H	F	Total général
BRUT	1 067 817,27 €	759 058,53 €	1 826 875,80 €
NB AGENTS	6	4	10

BDS FPH 030-O Nombre d'agents bénéficiant de la GIPA :

Il s'agit du nombre d'agents ayant perçu en 2024 une indemnité GIPA.

PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
A	7	18	25
B	16	75	91
C	25	26	51
Total général	48	119	167

Le nombre de bénéficiaires en 2024 est en augmentation par rapport à 2023 (87 bénéficiaires) en lien notamment avec la hausse importante de l'inflation en 2022 et 2023.

POUR LES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT RÉMUNÉRÉS AU COURS DE L'ANNÉE
(Indicateurs BDS FPH 031 / 032 et 033) :

BDS FPH 031-O Total des rémunérations annuelles brutes versées :

BRUT ANNUEL DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT PAR STATUT D'EMPLOI		2024		
		H	F	Total général
1-TITULAIRES / STAGIAIRES	BRUT ANNUEL	10 402 249,57 €	52 721 046,61 €	63 123 296,18 €
	dont PRIMES ET INDEMNITES	2 344 618,35 €	11 532 987,07 €	13 877 605,42 €
	- dont NBI et PRIMES DE SUJETION DES AIDES-SOIGNANTS	134 758,88 €	1 083 003,24 €	1 217 762,12 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	58 025,54 €	415 319,47 €	473 345,01 €
	- dont INDEMNITE DE RESIDENCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	67 228,25 €	671 653,87 €	738 882,12 €
2-CDI SUR EMPLOI PERMANENT	BRUT ANNUEL	1 869 369,85 €	7 372 698,43 €	9 242 068,28 €
	dont PRIMES ET INDEMNITES	308 482,02 €	1 110 979,18 €	1 419 461,20 €
	- dont NBI et PRIMES DE SUJETION DES AIDES-SOIGNANTS	7 224,04 €	82 197,39 €	89 421,43 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	10 536,21 €	67 705,26 €	78 241,47 €
	- dont INDEMNITE DE RESIDENCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	20 119,28 €	91 667,70 €	111 786,98 €
3-CDD SUR EMPLOI PERMANENT	BRUT ANNUEL	347 578,95 €	1 594 797,35 €	1 942 376,30 €
	dont PRIMES ET INDEMNITES	41 042,50 €	210 086,62 €	251 129,12 €
	- dont NBI et PRIMES DE SUJETION DES AIDES-SOIGNANTS	174,17 €	10 109,89 €	10 284,06 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	2 321,21 €	19 549,21 €	21 870,42 €
	- dont INDEMNITE DE RESIDENCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	3 362,21 €	24 584,48 €	27 946,69 €
TOTAL GENERAL	BRUT ANNUEL	12 619 198,37 €	61 688 542,39 €	74 307 740,76 €
	dont PRIMES ET INDEMNITES	2 694 142,87 €	12 854 052,87 €	15 548 195,74 €
	- dont NBI et PRIMES DE SUJETION DES AIDES-SOIGNANTS	142 157,09 €	1 175 310,52 €	1 317 467,61 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	70 882,96 €	502 573,94 €	573 456,90 €
	- dont INDEMNITE DE RESIDENCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	90 709,74 €	787 906,05 €	878 615,79 €

BRUT ANNUEL DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE		2024		
		H	F	Total général
A	BRUT ANNUEL	5 448 439,87 €	31 714 434,45 €	37 162 874,32 €
	dont PRIMES ET INDEMNITES	1 286 552,64 €	6 542 971,50 €	7 829 524,14 €
	- dont NBI et PRIMES DE SUJETION DES AIDES-SOIGNANTS	34 488,33 €	140 028,43 €	174 516,76 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	36 226,73 €	266 801,38 €	303 028,11 €
	- dont INDEMNITE DE RESIDENCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	45 851,56 €	455 727,68 €	501 579,24 €
B	BRUT ANNUEL	2 463 636,45 €	20 643 157,28 €	23 106 793,73 €
	dont PRIMES ET INDEMNITES	576 547,24 €	4 904 285,65 €	5 480 832,89 €
	- dont NBI et PRIMES DE SUJETION DES AIDES-SOIGNANTS	80 641,78 €	1 008 462,49 €	1 089 104,27 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	14 924,79 €	185 585,06 €	200 509,85 €
	- dont INDEMNITE DE RESIDENCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	12 313,31 €	229 848,62 €	242 161,93 €
C	BRUT ANNUEL	4 707 122,05 €	9 330 950,66 €	14 038 072,71 €
	dont PRIMES ET INDEMNITES	831 042,99 €	1 406 795,72 €	2 237 838,71 €
	- dont NBI et PRIMES DE SUJETION DES AIDES-SOIGNANTS	27 026,98 €	26 819,60 €	53 846,58 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	19 731,44 €	50 187,50 €	69 918,94 €
	- dont INDEMNITE DE RESIDENCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	32 544,87 €	102 329,75 €	134 874,62 €
TOTAL GENERAL	BRUT ANNUEL	12 619 198,37 €	61 688 542,39 €	74 307 740,76 €
	dont PRIMES ET INDEMNITES	2 694 142,87 €	12 854 052,87 €	15 548 195,74 €
	- dont NBI et PRIMES DE SUJETION DES AIDES-SOIGNANTS	142 157,09 €	1 175 310,52 €	1 317 467,61 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	70 882,96 €	502 573,94 €	573 456,90 €
	- dont INDEMNITE DE RESIDENCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	90 709,74 €	787 906,05 €	878 615,79 €

BRUT ANNUEL DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT PAR TRANCHES D'ÂGE		2024		
		H	F	Total général
T0 - Moins de 20 ans	BRUT ANNUEL	3 891,01 €	2 889,44 €	6 780,45 €
	dont PRIMES ET INDEMNITES	281,80 €	846,42 €	1 128,22 €
	- dont NBI et PRIMES DE SUJETION DES AIDES-SOIGNANTS	0,00 €	180,17 €	180,17 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont INDEMNITE DE RESIDENCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
T1 - 20 à 24 ans	BRUT ANNUEL	262 352,14 €	2 184 124,68 €	2 446 476,82 €
	dont PRIMES ET INDEMNITES	52 101,52 €	389 758,39 €	441 859,91 €
	- dont NBI et PRIMES DE SUJETION DES AIDES-SOIGNANTS	4 249,09 €	36 506,10 €	40 755,19 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	9 384,73 €	36 299,90 €	45 684,63 €
	- dont INDEMNITE DE RESIDENCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	0,00 €	46,26 €	46,26 €
T2 - 25 à 29 ans	BRUT ANNUEL	695 613,91 €	5 078 362,82 €	5 773 976,73 €
	dont PRIMES ET INDEMNITES	135 543,89 €	913 864,39 €	1 049 408,28 €
	- dont NBI et PRIMES DE SUJETION DES AIDES-SOIGNANTS	7 008,71 €	92 372,34 €	99 381,05 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	7 332,81 €	37 956,38 €	45 289,19 €
	- dont INDEMNITE DE RESIDENCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	1 513,40 €	19 094,68 €	20 608,08 €
T3 - 30 à 34 ans	BRUT ANNUEL	1 253 570,10 €	6 241 044,31 €	7 494 614,41 €
	dont PRIMES ET INDEMNITES	235 026,75 €	1 283 742,43 €	1 518 769,18 €
	- dont NBI et PRIMES DE SUJETION DES AIDES-SOIGNANTS	7 606,05 €	101 962,25 €	109 568,30 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	11 399,49 €	48 400,17 €	59 799,66 €
	- dont INDEMNITE DE RESIDENCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	15 268,04 €	109 414,97 €	124 683,01 €
T4 - 35 à 39 ans	BRUT ANNUEL	1 640 673,59 €	8 199 552,45 €	9 840 226,04 €
	dont PRIMES ET INDEMNITES	369 222,13 €	1 821 023,29 €	2 190 245,42 €
	- dont NBI et PRIMES DE SUJETION DES AIDES-SOIGNANTS	8 274,17 €	141 796,54 €	150 070,71 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	8 799,39 €	58 165,72 €	66 965,11 €
	- dont INDEMNITE DE RESIDENCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	19 963,00 €	230 382,93 €	250 345,93 €
T5 - 40 à 44 ans	BRUT ANNUEL	1 546 796,86 €	8 004 958,49 €	9 551 755,35 €
	dont PRIMES ET INDEMNITES	343 628,14 €	1 789 530,83 €	2 133 158,97 €
	- dont NBI et PRIMES DE SUJETION DES AIDES-SOIGNANTS	24 541,66 €	147 504,43 €	172 046,09 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	9 694,99 €	78 741,33 €	88 436,32 €
	- dont INDEMNITE DE RESIDENCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	24 294,79 €	232 230,06 €	256 524,85 €
T6 - 45 à 49 ans	BRUT ANNUEL	1 269 511,57 €	8 455 003,93 €	9 724 515,50 €
	dont PRIMES ET INDEMNITES	303 338,15 €	1 870 589,50 €	2 173 927,65 €
	- dont NBI et PRIMES DE SUJETION DES AIDES-SOIGNANTS	18 940,34 €	169 997,28 €	188 937,62 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	2 997,87 €	69 124,21 €	72 122,08 €
	- dont INDEMNITE DE RESIDENCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	11 088,52 €	150 243,94 €	161 332,46 €
T7 - 50 à 54 ans	BRUT ANNUEL	2 925 418,95 €	10 563 766,63 €	13 489 185,58 €
	dont PRIMES ET INDEMNITES	689 406,26 €	2 113 173,89 €	2 802 580,15 €
	- dont NBI et PRIMES DE SUJETION DES AIDES-SOIGNANTS	39 522,49 €	218 760,64 €	258 283,13 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	8 786,98 €	71 235,01 €	80 021,99 €
	- dont INDEMNITE DE RESIDENCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	17 253,60 €	39 458,50 €	56 712,10 €
T8 - 55 à 59 ans	BRUT ANNUEL	1 609 945,47 €	9 223 304,85 €	10 833 250,32 €
	dont PRIMES ET INDEMNITES	291 540,60 €	1 898 871,65 €	2 190 412,25 €
	- dont NBI et PRIMES DE SUJETION DES AIDES-SOIGNANTS	18 045,00 €	184 095,09 €	202 140,09 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	8 898,29 €	65 187,78 €	74 086,07 €
	- dont INDEMNITE DE RESIDENCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	388,74 €	6 979,75 €	7 368,49 €
T9 - 60 ans et plus	BRUT ANNUEL	1 411 424,77 €	3 735 534,79 €	5 146 959,56 €
	dont PRIMES ET INDEMNITES	274 053,63 €	772 652,08 €	1 046 705,71 €
	- dont NBI et PRIMES DE SUJETION DES AIDES-SOIGNANTS	13 969,58 €	82 135,68 €	96 105,26 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	3 588,41 €	37 463,44 €	41 051,85 €
	- dont INDEMNITE DE RESIDENCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	939,65 €	54,96 €	994,61 €
TOTAL GENERAL	BRUT ANNUEL	12 619 198,37 €	61 688 542,39 €	74 307 740,76 €
	dont PRIMES ET INDEMNITES	2 694 142,87 €	12 854 052,87 €	15 548 195,74 €
	- dont NBI et PRIMES DE SUJETION DES AIDES-SOIGNANTS	142 157,09 €	1 175 310,52 €	1 317 467,61 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	70 882,96 €	502 573,94 €	573 456,90 €
	- dont INDEMNITE DE RESIDENCE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	- dont SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	90 709,74 €	787 906,05 €	878 615,79 €

BDS FPH 032-O Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés :

Il s'agit du nombre d'agents sur emploi permanent rémunérés en Equivalent Temps Plein sur l'année considérée.

Chaque agent concerné est calculé au prorata de son temps de présence sur l'année X par sa quotité de temps de travail rémunéré sur la période.

Exemple : 1 agent titulaire concerné pour la période du 1er juillet au 31 décembre exerçant à 80% comptera pour $0,5 \times 0,857 = 0,43$ ETP.

ETP REMUNERES - AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT	2024		
	H	F	Total général
1-TITULAIRES / STAGIAIRES	261,55	1 319,67	1 581,22
2-CDI SUR EMPLOI PERMANENT	51,73	237,35	289,08
3-CDD SUR EMPLOI PERMANENT	11,93	55,23	67,16
TOTAL GENERAL	325,20	1 612,25	1 937,45

BDS FPH 033-F Indicateurs de l’outil DGAFP destiné à l’analyse des écarts de rémunération entre femmes et hommes :

L’outil DGAFP n’étant pas adapté à notre logiciel de paye (injection restreinte aux seuls fonctionnaires), l’analyse des écarts de rémunération entre femmes et hommes a néanmoins été réalisée selon la même approche afin de cibler l’impact de l’exercice d’une activité à temps partiel versus temps plein.

Ainsi, les écarts de rémunération entre femmes et hommes sont d’abord calculés :

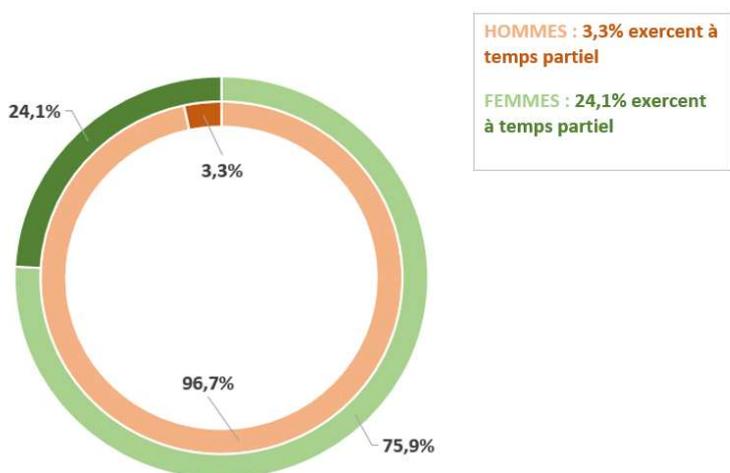
- sous l’angle des rémunérations effectivement perçues,
- puis sous l’angle des rémunérations rétablies base temps plein.

Rémunération mensuelle brute moyenne effective :

Il s’agit de la rémunération brute effectivement perçue obtenue en divisant les rémunérations brutes annuelles par 12 mois et le nombre d’agents en **ETP Physique**. La rémunération mensuelle brute n’est donc pas redressée du temps partiel.

RÉMUNERATION MENSUELLE BRUTE MOYENNE EFFECTIVE DES AGENTS <u>SUR EMPLOI PERMANENT</u> PAR STATUT D'EMPLOI ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
1-TITULAIRES / STAGIAIRES	3 257,82 €	3 136,89 €	3 156,20 €
2-CDI SUR EMPLOI PERMANENT	2 843,33 €	2 314,50 €	2 404,98 €
3-CDD SUR EMPLOI PERMANENT	2 386,87 €	2 001,18 €	2 060,77 €
TOTAL GENERAL	3 157,89 €	2 967,34 €	2 998,06 €

REPARTITION TEMPS PLEIN / TEMPS PARTIEL EN % DES AGENTS SUR <u>EMPLOI PERMANENT</u> PAR STATUT D'EMPLOI ET SEXE	2024					
	H			F		
	Temps plein	Temps partiel	Total général	Temps plein	Temps partiel	Total général
1-TITULAIRES / STAGIAIRES	97,1%	2,9%	100,0%	76,1%	23,9%	100,0%
2-CDI SUR EMPLOI PERMANENT	94,5%	5,5%	100,0%	78,4%	21,6%	100,0%
3-CDD SUR EMPLOI PERMANENT	97,3%	2,7%	100,0%	62,1%	37,9%	100,0%
TOTAL GENERAL	96,7%	3,3%	100,0%	75,9%	24,1%	100,0%



La forte proportion de femmes travaillant à temps partiel explique l’écart de rémunération mensuelle brute effective en faveur des hommes (+190,54€).

Rémunération mensuelle brute moyenne rétablie base temps plein :

Lorsque la rémunération mensuelle brute est rétablie base temps plein (en divisant les rémunérations brutes annuelles par 12 mois et le nombre d'agents en **ETP Rémunérés**), l'écart de rémunération brute est de +45,13€ en faveur des hommes.

REMUNERATION MENSUELLE BRUTE MOYENNE BASE TEMPS PLEIN DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT PAR STATUT D'EMPLOI ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
1-TITULAIRES / STAGIAIRES	3 314,33 €	3 329,18 €	3 326,73 €
2-CDI SUR EMPLOI PERMANENT	3 011,57 €	2 588,53 €	2 664,23 €
3-CDD SUR EMPLOI PERMANENT	2 428,07 €	2 406,29 €	2 410,16 €
TOTAL GENERAL	3 233,66 €	3 188,53 €	3 196,11 €

En conclusion, il est constaté l'absence d'écart significatif de rémunération entre femmes et hommes mais un « effet temps partiel » de -145,41€/mois.

PERSONNEL MÉDICAL :

REMUNERATION MENSUELLE BRUTE MOYENNE BASE TEMPS PLEIN PAR SEXE (hors temps de travail additionnel , gardes et astreintes)	2024		
	H	F	Total général
PERSONNEL MEDICAL (hors internes, FFI et étudiants)	7 673,39 €	7 754,79 €	7 719,86 €

Nombre de chefs de service : 21 femmes* / 20 hommes.

*En 2024, 21 femmes sont ou ont été cheffes de service

Nombre de chefs de pôle : 3 femmes / 6 hommes.

Pour information : index de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la FPH dans le cadre des décrets n°2024-948 et 2024-949 du 21 octobre 2024 : tableau de remontée de l'index au titre de 2024 (périmètre PM + PNM) :

Nom de l'établissement	CH ROANNE
Finess entité juridique	420780033
Budget de l'établissement	Supérieur à 200M€
Deux indicateurs au moins ont pu être calculés	Oui
Indicateur 1 (sur 40) Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes pour les fonctionnaires à filière et catégorie hiérarchique équivalentes	36
Indicateur 2 (sur 30) Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes calculé à partir de la moyenne de la rémunération des femmes comparée à celle des hommes pour les agents contractuels à filière et catégorie hiérarchique équivalentes	30
Indicateur 3 (sur 10) Écart de taux de promotion de corps entre les femmes et les hommes	3
Indicateur 4 (sur 10) Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes	7
Indicateur 5 (sur 10) Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	8
Score de l'index (sur 100)	84

BDS FPH 034-O Pour les agents des autres catégories et statuts rémunérés (non permanent) au cours de l'année : Total des rémunérations annuelles brutes versées, dont heures supplémentaires :

BRUT ANNUEL DES AGENTS SUR EMPLOI <u>NON PERMANENT</u> PAR STATUT D'EMPLOI		2024		
		H	F	Total général
1-CDI	BRUT ANNUEL	63 661,54 €	1 037 083,10 €	1 100 744,64 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	1 860,22 €	16 389,06 €	18 249,28 €
2-CDD	BRUT ANNUEL	311 826,00 €	1 482 815,32 €	1 794 641,32 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	9 290,04 €	54 033,14 €	63 323,18 €
3-APPRENTIS	BRUT ANNUEL	33 117,84 €	3 284,03 €	36 401,87 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	BRUT ANNUEL	408 605,38 €	2 523 182,45 €	2 931 787,83 €
	- dont HEURES SUPPLEMENTAIRES	11 150,26 €	70 422,20 €	81 572,46 €

BDS FPH 035-O Pour les agents des autres catégories et statuts rémunérés (non permanent) au cours de l'année : Nombre d'équivalent temps plein rémunérés :

ETP REMUNERES - AGENTS SUR EMPLOI <u>NON PERMANENT</u>	2024		
	H	F	Total général
1-CDI	2,13	32,51	34,63
2-CDD	9,56	43,97	53,53
3-APPRENTIS	2,87	0,31	3,18
TOTAL GENERAL	14,55	76,79	91,34

6° SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

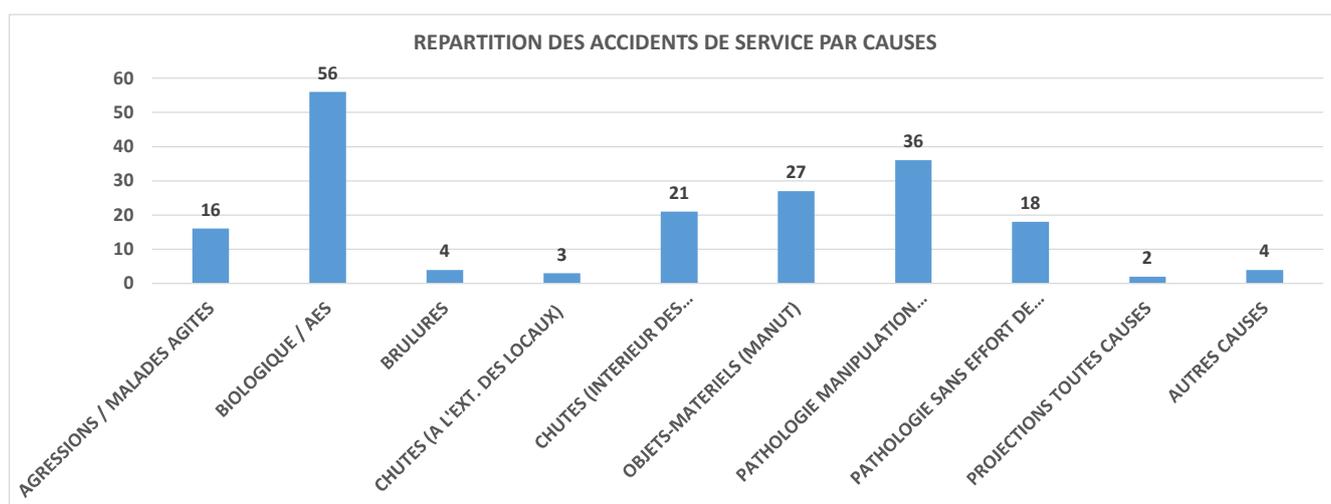
A) RISQUES PROFESSIONNELS

BDS FPH 036-O Nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles (ventilées par tableau) reconnus imputables au service :

Les accidents de service :

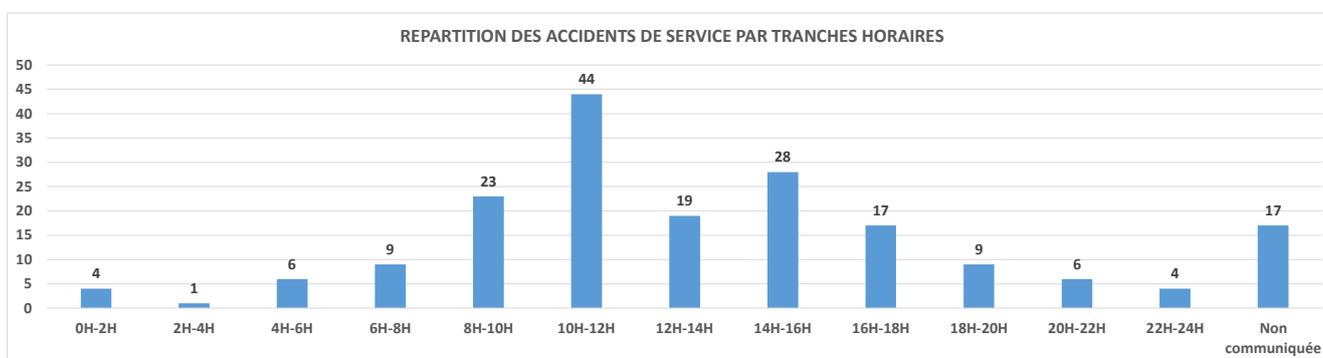
ACCIDENTS DE SERVICE SURVENUS EN 2024 PAR GRAVITE	2024						Total général
	AVEC ARRÊT		Total AVEC ARRÊT	SANS ARRÊT		Total SANS ARRÊT	
	H	F		H	F		
PERSONNEL MEDICAL	0	0	0	6	11	17	17
PERSONNEL NON MEDICAL	14	59	73	10	87	97	170
Total général	14	59	73	16	98	114	187

ACCIDENTS DE SERVICE SURVENUS EN 2024 PAR CAUSES	2024		
	H	F	Total général
AGRESSIONS / MALADES AGITES	4	12	16
BIOLOGIQUE / AES	8	48	56
BRULURES	1	3	4
CHUTES (A L'EXT. DES LOCAUX)		3	3
CHUTES (INTERIEUR DES LOCAUX)	1	20	21
OBJETS-MATERIELS (MANUT)	6	21	27
PATHOLOGIE MANIPULATION MALADES	4	32	36
PATHOLOGIE SANS EFFORT DE SOULEVEMENT	5	13	18
PROJECTIONS TOUTES CAUSES		2	2
AUTRES CAUSES	1	3	4
Total général	30	157	187



En 2024 il y a 21 accidents de service de plus qu'en 2023 (+14 avec arrêt et +7 sans arrêt).

ACCIDENTS DE SERVICE SURVENUS EN 2024 PAR PLAGES HORAIRES	2024		
	H	F	Total général
0H-2H		4	4
2H-4H		1	1
4H-6H		6	6
6H-8H	1	8	9
8H-10H	3	20	23
10H-12H	6	38	44
12H-14H	1	18	19
14H-16H	5	23	28
16H-18H	3	14	17
18H-20H	3	6	9
20H-22H	1	5	6
22H-24H	1	3	4
Non communiquée	6	11	17
Total général	30	157	187



ACCIDENTS DE SERVICE SURVENUS EN 2024 PAR TRANCHES D'AGE	2024		
	H	F	Total général
T0 - Moins de 20 ans	1		1
T1 - 20 à 24 ans	2	12	14
T2 - 25 à 29 ans	4	21	25
T3 - 30 à 34 ans	3	30	33
T4 - 35 à 39 ans	6	20	26
T5 - 40 à 44 ans	2	7	9
T6 - 45 à 49 ans	1	17	18
T7 - 50 à 54 ans	6	27	33
T8 - 55 à 59 ans	1	17	18
T9 - 60 ans et plus	4	6	10
Total général	30	157	187

Les accidents de trajet :

ACCIDENTS DE TRAJET SURVENUS EN 2024 PAR GRAVITE	2024						
	AVEC ARRÊT		Total AVEC ARRÊT	SANS ARRÊT		Total SANS ARRÊT	Total général
	H	F		H	F		
PERSONNEL MEDICAL	0	0	0	0	0	0	0
PERSONNEL NON MEDICAL	1	5	6	2	7	9	15
Total général	1	5	6	2	7	9	15

En 2024 il y a 4 accidents de trajet de plus qu'en 2023 (+1 avec arrêt et +3 sans arrêt).

ACCIDENTS DE TRAJET SURVENUS EN 2024 PAR PLAGES HORAIRES	2024		
	H	F	Total général
0H-2H			0
2H-4H			0
4H-6H			0
6H-8H	1	4	5
8H-10H	1	4	5
10H-12H			0
12H-14H		1	1
14H-16H		1	1
16H-18H		2	2
18H-20H			0
20H-22H			0
22H-24H	1		1
Total général	3	12	15

ACCIDENTS DE TRAJET SURVENUS EN 2024 PAR TRANCHES D'AGE	2024		
	H	F	Total général
T1 - 20 à 24 ans		1	1
T2 - 25 à 29 ans	1	1	2
T3 - 30 à 34 ans		1	1
T4 - 35 à 39 ans		2	2
T5 - 40 à 44 ans			0
T6 - 45 à 49 ans	1	4	5
T7 - 50 à 54 ans	1		1
T8 - 55 à 59 ans			0
T9 - 60 ans et plus		3	3
Total général	3	12	15

Tableau des maladies professionnelles :

MALADIES PROFESSIONNELLES RECONNUES EN 2024 PAR TABLEAU ET CATEGORIE ET SEXE	2024									
	A			B			C			Total général
	H	F	Total A	H	F	Total B	H	F	Total C	
57 Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail		3	3		2	2		1	1	6
98 Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes		1	1		1	1		1	1	3
Total général	0	4	4	0	3	3	0	2	2	9

NB : un même agent peut apparaître sur plusieurs lignes selon ses affections reconnues.

BDS FPH 037-O Nombre d'accidents mortels reconnus imputables au service :

Aucun en 2024.

BDS FPH 038-F Nombre d'accidents et de maladies ayant donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité en distinguant temporaire ou permanente au cours de l'année :

Les données relatives aux mises en retraite d'office pour invalidité et licenciements pour inaptitude sont disponibles aux indicateurs **BDS FPH 101 et BDS FPH 102** (page 102).

BDS FPH 039-F Nombre de nouvelles incapacités permanentes par suite d'un accident de service, de trajet ou d'une maladie professionnelle :**Agents titulaires :**

Quatre nouveaux agents (femmes) bénéficiaires d'une allocation temporaire d'invalidité en 2024.

Deux agents (femmes) ont fait l'objet d'une révision quinquennale de leur allocation temporaire d'invalidité en 2024.

Agents contractuels :

Pas de nouvelle incapacité au titre de 2024.

B) DISPOSITIFS DE SIGNALEMENT

A ce jour, il n'a pas été instauré de dispositif de signalement au sein de l'établissement. Les indicateurs afférents (BDS FPH 040 à 045) ne peuvent pas être alimentés.

Une procédure agression est en vigueur au sein de l'établissement et disponible sur l'intranet.

C) PROTECTION FONCTIONNELLE

BDS FPH 046-O Nombre de mesures de protection fonctionnelle demandées :

En 2024, cinq décisions de protection fonctionnelle ont été prises.

BDS FPH 047-F Montant total des sommes brutes versées au titre des mesures de protection fonctionnelle :

Au titre de 2024, le montant enregistré au titre de la protection fonctionnelle est de 1 200€ TTC.

D) SUICIDES

BDS FPH 048-O Nombre de suicides, déclarés et reconnus imputables au service au cours de l'année :

BDS FPH 049-O Nombre de tentatives de suicides, déclarées et reconnues imputables au service au cours de l'année :

BDS FPH 050-O Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail :

BDS FPH 051-O Nombre de tentatives de suicides intervenues sur le lieu de travail :

Aucun suicide et / ou aucune tentative de suicide n'ont été recensés au titre de 2024.

E) ACTEURS DE LA PRÉVENTION

BDS FPH 052-O Nombre d'acteurs de la prévention en fonction au 31 décembre :

La composition du Service de Prévention et de Santé au Travail :

- 1 médecin du travail
- 1 infirmière
- 1 secrétaire médicale
- 1 psychologue du travail
- 1 assistante sociale du personnel

BDS FPH 053-F Répartition des intervenants en prévention des risques professionnels selon leur quotité de travail :

- 1 médecin du travail à 100%
- 1 infirmière à 100%
- 1 secrétaire médicale à 100%
- 1 psychologue du travail à 40%
- 1 assistante sociale du personnel à 100% (80% SPST + 20% Référent Handicap Agents)

BDS FPH 054-F Une formation initiale type uniformisée et généralisée est-elle mise en place au sein de l'hôpital ?

En 2024, les formations internes de prévention type incendie, gestion des risques dans les soins, radioprotection, risques chimiques et amiante ont été suivies par les professionnels.

BDS FPH 055-F Nombre d'acteurs de la prévention ayant pris leurs fonctions au cours de l'année :

Le poste d'infirmière du SPST est occupé par un nouvel agent depuis le 05/12/2024 suite au départ en disponibilité de l'agent qui occupait le poste précédemment.

BDS FPH 056-F Nombre d'acteurs de la prévention en fonction ayant suivi une formation continue au cours de l'année, par catégorie d'acteur.

- Secrétaire médicale : 2 actions de formation continue en 2024
- Assistante sociale du personnel : 2 actions de formation continue en 2024

BDS FPH 056 bis Une équipe de SST (Sauveteurs Secouristes du Travail) existe-t-il au sein de l'hôpital ?

Pas de liste établie par service compte tenu de la spécificité de l'établissement qui regroupe une majorité de professionnels de la santé, formés à l'AFGSU et gestes d'urgence.

A noter : 3 agents ont suivi une action de formation « Recyclage SST » en 2024.

BDS FPH 056 ter Nombre de recours à l'inspection du travail.

Cf. indicateur **BDS FPH 075** : Nombre de signalements d'un danger grave et imminent.

F) INSTANCES DE PRÉVENTION

1. Les Formations Spécialisées (FS) en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (BDS FPH 057)

Dans le cadre de la mise en place au 1^{er} janvier 2023 du Comité Social d'Établissement (CSE) au CH de Roanne, et conformément au I de l'article 3 du décret n° 2021-1570 du 03 décembre 2021, une Formation Spécialisée (FS) en matière de santé, sécurité et conditions de travail **unique** a été créée au sein de l'établissement.

2. Les membres des Formations Spécialisées et leur formation (BDS FPH 059 à 061)

COMPOSITION DE LA FS	2024						Total général
	MEMBRES TITULAIRES			MEMBRES SUPPLEANTS			
	H	F	Total	H	F	Total	
	4	11	15	10	5	15	30

Décision de composition à compter du 02/04/2024

Membres titulaires : 8 membres ont suivi une formation de 14h « Formation F3SCT » et 3 membres ont suivi une formation de 35h « Formation des membres de la F3SCT ».

Membres suppléants : 6 membres ont suivi une formation de 14h « Formation F3SCT » et 2 membres ont suivi une formation de 35h « Formation des membres de la F3SCT ».

3. Les agents et services couverts (BDS FPH 062 à 064)

Tous les agents, services et sites du CH Roanne sont couverts par la FS en place.

4. Les réunions des Formations Spécialisées

BDS FPH 065-O Nombre de réunions de FS (hors groupes de travail) par type :

En 2024, il y a eu 18 réunions de la FS dont 14 réunions extraordinaires.

BDS FPH 066-F Nombre de groupes de travail de FS par type :

En 2024, les groupes de travail prévus impliquant la FS :

- COPIL vestiaires (non réuni en 2024)
- COPIL déchets (non réuni en 2024)
- Protection des futurs parents (non réuni en 2024)
- CLACT Conditions Locales d'Amélioration des Conditions de Travail
- CREME Commission de Retour à l'Emploi et Maintien dans l'Emploi

BDS FPH 067-F Nombre de réunions tenues suite au signalement d'un danger grave et imminent :

En 2024, il y a eu 9 réunions extraordinaires de la FS suite aux signalements d'un danger grave et imminent.

5. Les visites et les enquêtes des FS (BDS FPH 068 à 069)

En 2024, ni visite ni enquête de la FS. Rédaction de la procédure de modalités des visites en cours de validation.

6. Recours à un expert certifié (BDS FPH 070 à 072)

Pas de recours à un expert certifié en 2024.

7. Saisine du CSE (BDS FPH 073 à 074)

Non concerné en 2024.

8. Signalement d'un danger grave et imminent et droit de retrait

BDS FPH 075-O Nombre de signalements d'un danger grave et imminent :

7 déclarations d'un danger grave et imminent en 2024 ont fait l'objet d'une inscription au registre.

BDS FPH 076-F Nombre d'invocations du droit de retrait effectuées au cours de l'année :

Non concerné.

9. Registres Santé et sécurité au travail (SST) (BDS FPH 077 à 078)

Inexistant.

10. Documents reçus, consultations, études et avis (BDS FPH 079 à 095)

Un Rapport Annuel du Service de Prévention et Santé au Travail remis au titre de 2024.

4 réunions de la Commission de Retour Et Maintien dans l'Emploi (CREME) ont eu lieu en 2024.

A noter - **indicateurs BDS FPH 88 à 93** - que les membres de la FS ont été invités à participer à 11 visites des services dans le cadre de la révision du DUERP avec remise en amont du tableau des risques recensés lors de l'élaboration du DUERP ; intégrant les RPS et TMS.

Le DUERP, dans son ensemble, a recueilli un avis en instance. Toutes les mesures proposées dans ce cadre ont été validées tenant compte des TMS et des RPS en plus.

G) COMMISSIONS MÉDICALES

Il est entendu que les commissions médicales sont les Comités Médicaux.

Nombre de dossiers instruits lors des 11 Comités Médicaux de 2024 :

PAR TRANCHES D'AGE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T3 - 30 à 34 ans		1	1
T4 - 35 à 39 ans		3	3
T5 - 40 à 44 ans		3	3
T6 - 45 à 49 ans		7	7
T7 - 50 à 54 ans	3	11	14
T8 - 55 à 59 ans	2	7	9
T9 - 60 ans et plus	3	6	9
Total général	8	38	46

Nombre d'inaptitudes totales à toute fonction déclarées sur l'année :

(avec départ en retraite d'office pour invalidité en année A+1)

PAR TRANCHES D'AGE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T3 - 30 à 34 ans			0
T4 - 35 à 39 ans			0
T5 - 40 à 44 ans			0
T6 - 45 à 49 ans			0
T7 - 50 à 54 ans	2		2
T8 - 55 à 59 ans		2	2
T9 - 60 ans et plus	1	1	2
Total général	3	3	6

Nombre d'inaptitudes totales à la fonction de l'agent avec reclassement nécessaire déclarées sur l'année :

PAR TRANCHES D'AGE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T3 - 30 à 34 ans			0
T4 - 35 à 39 ans		1	1
T5 - 40 à 44 ans			0
T6 - 45 à 49 ans			0
T7 - 50 à 54 ans			0
T8 - 55 à 59 ans		1	1
T9 - 60 ans et plus			0
Total général	0	2	2

Ces reclassements ont permis aux agents de vivre une nouvelle vie professionnelle au sein de la structure ou personnelle.

L'établissement poursuit les reclassements en accompagnant les agents à réaliser leurs souhaits professionnels en lien avec leurs restrictions médicales.

BDS FPH 099-O Nombre de bénéficiaires d'un temps partiel thérapeutique recensés sur l'année, par âge ou tranche d'âge et par sexe :

Les agents ayant été en temps partiel thérapeutique sur l'année considérée :

PAR TRANCHES D'AGE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T2 - 25 à 29 ans	1	5	6
T3 - 30 à 34 ans		3	3
T4 - 35 à 39 ans	1	9	10
T5 - 40 à 44 ans		9	9
T6 - 45 à 49 ans	1	6	7
T7 - 50 à 54 ans	3	16	19
T8 - 55 à 59 ans	1	14	15
T9 - 60 ans et plus	2	11	13
Total général	9	73	82

BDS FPH 100-F Nombre de mises en disponibilité d'office pour raisons de santé au cours de l'année, par âge ou tranche d'âge et par sexe :

Les mises en disponibilité d'office pour maladie :

PAR TRANCHES D'AGE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T7 - 50 à 54 ans		2	2
Total général	0	2	2

BDS FPH 101-F Nombre d'agents placés en retraite pour invalidité au cours de l'année, par sexe :

Nombre d'agents placés en retraite pour invalidité :

PAR TRANCHES D'AGE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T8 - 55 à 59 ans		3	3
T9 - 60 ans et plus	1		1
Total général	1	3	4

BDS FPH 102-O Nombre de licenciements pour inaptitude physique au cours de l'année, par âge ou tranche d'âge et par sexe :

PAR TRANCHES D'AGE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T4 - 35 à 39 ans		2	2
T6 - 45 à 49 ans	1		1
Total général	1	2	3

H) ACTIONS DE PRÉVENTION

1. Inspection

BDS FPH 103-O Nombre et motifs des recours à l'inspection du travail (risque grave ou désaccord sérieux et persistant) :

Cf. indicateur BDS FPH 075 (DGI).

BDS FPH 104-F Nombre de rapports transmis par l'inspection du travail au ministre au cours de l'année suite à un désaccord avec le chef de service :

Aucun.

2. Formation SST

BDS FPH 105-O Nombre d'agents formés à la SST (santé, sécurité, RPS, TMS, ergonomie, risque incendie, secourisme, etc.) au cours de l'année parmi les agents en poste au 31 décembre :

335 agents (262 femmes / 73 hommes) ont suivi une ou plusieurs actions de formation SST : gestion du stress, prévention risque suicidaire, incendie, habilitations électriques et amiante...

BDS FPH 106-F Des formations SST ont-elles été organisées au cours de l'année suite à des événements graves ? (Oui/Non)

Non

3. DUERP

BDS FPH 107-O Nombre de services ayant un DUERP :

L'ensemble des services des neuf pôles est couvert par le DUERP qui intègre un volet RPS depuis juin 2021, bénéficiant d'une révision annuelle selon un calendrier établi en début d'année.

BDS FPH 108-F Taux de réalisation du programme annuel de prévention de l'année précédente, y compris concernant les risques psychosociaux :

Inexistant.

BDS FPH 109-F Nombre de documents de traçabilité des expositions professionnelles établis au cours de l'année :

185 agents bénéficient d'un suivi renforcé dans le cadre du Système d'Information de la Surveillance de l'Exposition aux Rayonnements Ionisants (SISERI).

4. Actions de prévention

La prévention des TMS reste une préoccupation de l'établissement.

Elle est intégrée dans les projets de travaux, d'équipements, d'organisation et du plan de formation.

La démarche de prévention des RPS généralisée au niveau de l'établissement reste à construire de concert avec le SPST ; en identifiant les mesures et les actions à adapter en fonction du secteur, de l'agent et des organisations.

5. Usure

BDS FPH 112-O Nombre d'agents au 31 décembre exposés à un risque d'usure professionnelle identifiés :

Non recensable.

BDS FPH 113-F Nombre d'entretiens de carrière tenus au cours de l'année et proposés à des agents en raison de leur exposition à un risque d'usure professionnelle :

Non recensable.

6. Risques psycho-sociaux

BDS FPH 114-O Nombre de signalements au cours de l'année :

Pas de signalement recensé en 2024

BDS FPH 115-F Nombre d'activations de la cellule de veille au cours de l'année :

Pas de cellule de veille au CH de Roanne.

I) MÉDECINE DE PRÉVENTION

BDS FPH 116-F Organisation des services de médecine du travail au 31 décembre avec nombre de médecins du travail :

Un médecin du travail à temps plein avec une activité réalisée exclusivement sur le CH de Roanne en 2024.

BDS FPH 117-O Suivi médical :

Les visites médicales en 2024 : 1 373 visites :

- Visites d'embauche 209
- Visites périodiques 238
- Visites périodiques en vue de titularisation 111
- Visites de reprise suite à :
 - ✓ Maladie 114
 - ✓ Longue maladie 1
 - ✓ Maternité 39
 - ✓ Congé parental 3
 - ✓ Accident de travail 17
 - ET
 - ✓ Visites de pré-reprise 35
 - ✓ Visites de prolongation d'activité 11
 - ✓ Visites de cumul Emploi/Retraite 6
- Visites occasionnelles à la demande :
 - ✓ De l'administration 34
 - ✓ De l'agent 149
 - ✓ Du médecin du SPST 9
- Visites de réintégration (dispos, études) 5
- Visites de Temps Partiel Thérapeutique :
 - ✓ Reprise à TPT 54
 - ✓ Poursuite de TPT 104
 - ✓ Modification TPT 8
 - ✓ Bilan TPT 4
 - ✓ Reprise à temps plein après TPT 45
- Entretien infirmier 177

7° ORGANISATION DU TRAVAIL ET TEMPS DE TRAVAIL

A) ORGANISATION ET CYCLES DE TRAVAIL**BDS FPH 123-O Répartition des effectifs en fonction au 31 décembre selon les règles de gestion du temps :**

EFFECTIF EN FONCTION AU 31/12 PAR REGLES DE GESTION ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
AGENTS DE JOUR À 35H*	18	91	109
AGENTS DE JOUR À 36H	75	545	620
AGENTS DE JOUR A 37H30	181	907	1 088
AGENTS DE JOUR À 38H	23	79	102
FORFAIT CADRE	40	120	160
AGENTS DE NUIT À 32H30	7	93	100
Total général	344	1 835	2 179

** y compris les agents en temps partiel thérapeutique au 31/12*

EFFECTIF EN FONCTION AU 31/12/22 PAR REGLES DE GESTION ET CATEGORIE ET SEXE	2024												
	A			B			C			AUTRE (APPRENTIS)		Total AUTRE	Total général
	H	F	Total A	H	F	Total B	H	F	Total C	H	F		
AGENTS DE JOUR À 35H*	3	31	34	2	31	33	10	29	39	3		3	109
AGENTS DE JOUR À 36H	29	300	329	15	212	227	31	33	64			0	620
AGENTS DE JOUR A 37H30	36	328	364	34	278	312	111	301	412			0	1 088
AGENTS DE JOUR À 38H	21	62	83	2	17	19			0			0	102
FORFAIT CADRE	27	99	126	12	19	31	1	2	3			0	160
AGENTS DE NUIT À 32H30	3	39	42	2	50	52	2	4	6			0	100
Total général	119	859	978	67	607	674	155	369	524	3	0	3	2 179

** y compris les agents en temps partiel thérapeutique au 31/12*

EFFECTIF EN FONCTION AU 31/12/22 PAR REGLES DE GESTION ET TRANCHES D'AGE ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
AGENTS DE JOUR À 35H*	T0 - Moins de 20 ans	4	2	6
	T1 - 20 à 24 ans	2	9	11
	T2 - 25 à 29 ans		8	8
	T3 - 30 à 34 ans	4	7	11
	T4 - 35 à 39 ans	2	13	15
	T5 - 40 à 44 ans	1	15	16
	T6 - 45 à 49 ans		9	9
	T7 - 50 à 54 ans	2	14	16
	T8 - 55 à 59 ans	1	7	8
	T9 - 60 ans et plus	2	7	9
Total AGENTS DE JOUR À 35H		18	91	109
AGENTS DE JOUR À 36H	T1 - 20 à 24 ans	7	65	72
	T2 - 25 à 29 ans	7	80	87
	T3 - 30 à 34 ans	9	96	105
	T4 - 35 à 39 ans	14	70	84
	T5 - 40 à 44 ans	13	70	83
	T6 - 45 à 49 ans	6	58	64
	T7 - 50 à 54 ans	10	46	56
	T8 - 55 à 59 ans	6	46	52
	T9 - 60 ans et plus	3	14	17
Total AGENTS DE JOUR À 36H		75	545	620
AGENTS DE JOUR A 37H30	T0 - Moins de 20 ans		2	2
	T1 - 20 à 24 ans	6	32	38
	T2 - 25 à 29 ans	13	73	86
	T3 - 30 à 34 ans	18	72	90
	T4 - 35 à 39 ans	21	114	135
	T5 - 40 à 44 ans	17	119	136
	T6 - 45 à 49 ans	11	116	127
	T7 - 50 à 54 ans	38	173	211
	T8 - 55 à 59 ans	33	144	177
T9 - 60 ans et plus	24	62	86	
Total AGENTS DE JOUR A 37H30		181	907	1 088
AGENTS DE JOUR À 38H	T1 - 20 à 24 ans		3	3
	T2 - 25 à 29 ans	1	7	8
	T3 - 30 à 34 ans	3	10	13
	T4 - 35 à 39 ans	2	14	16
	T5 - 40 à 44 ans	5	7	12
	T6 - 45 à 49 ans	5	12	17
	T7 - 50 à 54 ans	7	14	21
	T8 - 55 à 59 ans		11	11
	T9 - 60 ans et plus		1	1
Total AGENTS DE JOUR À 38H		23	79	102
FORFAIT CADRE	T1 - 20 à 24 ans		2	2
	T2 - 25 à 29 ans	1	10	11
	T3 - 30 à 34 ans	1	9	10
	T4 - 35 à 39 ans	6	19	25
	T5 - 40 à 44 ans	6	13	19
	T6 - 45 à 49 ans	8	22	30
	T7 - 50 à 54 ans	11	26	37
	T8 - 55 à 59 ans	3	16	19
	T9 - 60 ans et plus	4	3	7
Total FORFAIT CADRE		40	120	160
AGENTS DE NUIT À 32H30	T1 - 20 à 24 ans		1	1
	T2 - 25 à 29 ans		7	7
	T3 - 30 à 34 ans		9	9
	T4 - 35 à 39 ans		12	12
	T5 - 40 à 44 ans		12	12
	T6 - 45 à 49 ans	3	16	19
	T7 - 50 à 54 ans	3	16	19
	T8 - 55 à 59 ans	1	11	12
	T9 - 60 ans et plus		9	9
Total AGENTS DE NUIT À 32H30		7	93	100
Total général		344	1 835	2 179

* y compris les agents en temps partiel thérapeutique au 31/12

BDS FPH 124-O Existence de chartes de fonctionnement sur les pools de remplacement :

En 2024, la rédaction de la charte de fonctionnement est en cours, intégrant la gestion de l'absentéisme. Elle devra aboutir à un pragmatisme pour intégrer la gestion des PNM affectés à l'équipe de suppléance (pool de remplacement). Les recrutements des professionnels affectés à cette équipe se sont réalisés progressivement pour atteindre la cible évoquée au CSE du 03/10/2024.

BDS FPH 125-F Nombre total de nuits par agent travaillées au cours de l'année :

NB D'AGENTS AYANT EFFECTUE DES NUITS ET NB DE NUITS EFFECTUEES SUR L'ANNEE PAR CATEGORIE ET SEXE	2024								
	H			F			Total		
	NB AGENTS	NB DE NUITS	NB DE NUITS PAR AGENT H	NB AGENTS	NB DE NUITS	NB DE NUITS PAR AGENT F	NB AGENTS	NB DE NUITS	NB DE NUITS PAR AGENT F
A	46	2 065	44,9	376	15 155	40,3	422	17 220	40,8
B	18	591	32,8	285	11 551	40,5	303	12 142	40,1
C	43	2 274	52,9	22	1 026	46,6	65	3 300	50,8
Total général	107	4 930	46,1	683	27 732	40,6	790	32 662	41,3

NB D'AGENTS AYANT EFFECTUE DES NUITS ET NB DE NUITS EFFECTUEES SUR L'ANNEE PAR TRANCHE D'AGE ET SEXE	2024								
	H			F			Total		
	NB AGENTS	NB DE NUITS	NB DE NUITS PAR AGENT H	NB AGENTS	NB DE NUITS	NB DE NUITS PAR AGENT F	NB AGENTS	NB DE NUITS	NB DE NUITS PAR AGENT F
T0 - Moins de 20 ans	1	1	1,0	1	4	4,0	2	5	2,5
T1 - 20 à 24 ans	11	300	27,3	85	2 249	26,5	96	2 549	26,6
T2 - 25 à 29 ans	13	465	35,8	104	3 412	32,8	117	3 877	33,1
T3 - 30 à 34 ans	17	874	51,4	110	3 827	34,8	127	4 701	37,0
T4 - 35 à 39 ans	18	699	38,8	99	4 084	41,3	117	4 783	40,9
T5 - 40 à 44 ans	14	640	45,7	77	3 764	48,9	91	4 404	48,4
T6 - 45 à 49 ans	9	665	73,9	69	3 580	51,9	78	4 245	54,4
T7 - 50 à 54 ans	14	680	48,6	68	3 118	45,9	82	3 798	46,3
T8 - 55 à 59 ans	7	432	61,7	52	2 764	53,2	59	3 196	54,2
T9 - 60 ans et plus	3	174	58,0	18	930	51,7	21	1 104	52,6
Total général	107	4 930	46,1	683	27 732	40,6	790	32 662	41,3

NB D'AGENTS AYANT EFFECTUE DES NUITS ET NB DE NUITS EFFECTUEES SUR L'ANNEE PAR METIER ET SEXE	2024								
	H			F			Total		
	NB AGENTS	NB DE NUITS	NB DE NUITS PAR AGENT H	NB AGENTS	NB DE NUITS	NB DE NUITS PAR AGENT F	NB AGENTS	NB DE NUITS	NB DE NUITS PAR AGENT F
Agent d'accueil				5	365	73,0	5	365	73,0
Agent de bio-nettoyage	4	194	48,5	10	220	22,0	14	414	29,6
Agent de logistique	1	2	2,0				1	2	2,0
Agent de sécurité incendie	13	731	56,2				13	731	56,2
Aide-soignant(e)	15	481	32,1	239	9 257	38,7	254	9 738	38,3
Ambulancier	15	813	54,2	1	52	52,0	16	865	54,1
Assistant(e) de régulation médicale				1	1	1,0	1	1	1,0
Auxiliaire de puériculture				37	1 644	44,4	37	1 644	44,4
Brancardier(ère)	4	216	54,0	1	17	17,0	5	233	46,6
Électricien(ne) de maintenance	8	366	45,8				8	366	45,8
Encadrant d'unité de soins et d'activités paramédicales				3	403	134,3	3	403	134,3
Gestionnaire admissions frais de séjour traitement externe				5	372	74,4	5	372	74,4
Infirmier(ère) en soins généraux	41	1 777	43,3	294	12 317	41,9	335	14 094	42,1
Infirmier(ère) puériculteur(trice)				20	866	43,3	20	866	43,3
Manipulateur(trice) en électro-radiologie médicale	2	22	11,0	18	348	19,3	20	370	18,5
Sage - femme				34	1 466	43,1	34	1 466	43,1
Technicien(ne) de laboratoire médical	4	328	82,0	15	404	26,9	19	732	38,5
Total général	107	4 930	46,1	683	27 732	40,6	790	32 662	41,3

B) ASTREINTES ET INTERVENTIONS**BDS FPH 126-O Nombre d'agents en fonction au 31 décembre soumis à des astreintes (ou à défaut ayant bénéficié de paiements d'indemnités d'astreintes) :**

PRESENTS AU 31/12 AYANT BENEFICIE DE PAIEMENT D'INDEMNITES D'ASTREINTES SUR L'ANNEE CONSIDEREE PAR CATEGORIE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
A	13	62	75
B	8	1	9
C	4		4
Total général	25	63	88

PRESENTS AU 31/12 AYANT BENEFICIE DE PAIEMENT D'INDEMNITES D'ASTREINTES SUR L'ANNEE CONSIDEREE PAR TRANCHE D'AGE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T1 - 20 à 24 ans		1	1
T2 - 25 à 29 ans	2	2	4
T3 - 30 à 34 ans	1	6	7
T4 - 35 à 39 ans	6	5	11
T5 - 40 à 44 ans	3	6	9
T6 - 45 à 49 ans	3	16	19
T7 - 50 à 54 ans	8	18	26
T8 - 55 à 59 ans	2	8	10
T9 - 60 ans et plus		1	1
Total général	25	63	88

PRESENTS AU 31/12 AYANT BENEFICIE DE PAIEMENT D'INDEMNITES D'ASTREINTES SUR L'ANNEE CONSIDEREE PAR METIER ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
Agent de maintenance générale des bâtiments	1		1
Cadre soignant de pôle		7	7
Encadrant d'unité de soins et d'activités paramédicales	7	26	33
Encadrant installations et maintenance sanitaires, thermiques, climatiques et fluides médicaux	1		1
Encadrant(e) maintenance corps d'état secondaires	1		1
Infirmier(ère) de bloc opératoire	2	2	4
Infirmier(ère) en anesthésie- réanimation	1	3	4
Infirmier(ère) en soins généraux	4	16	20
Manipulateur(trice) en électro-radiologie médicale		8	8
Monteur(euse) en installations et maintenance sanitaires et thermiques	3		3
Responsable de la maintenance tous corps d'état (TCE)	1		1
Technicien(ne) biomédical(e)	4	1	5
Total général	25	63	88

Les astreintes, en raison du caractère exclusif de l'activité du service, permettent d'assurer une continuité de prise en charge, d'interventions et de sécurisation tant pour les patients que pour les matériels et bâtiments.

Le développement de l'astreinte en Radiothérapie facilite l'intégration de nouvelles modalités techniques de traitement.

BDS FPH 127-F Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant bénéficié d'un repos compensateur au cours de l'année :

PRESENTS AU 31/12 AYANT BENEFICIE D'UN REPOS COMPENSATEUR (suite à astreinte) SUR L'ANNEE CONSIDEREE PAR CATEGORIE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
A	10	60	70
B	2	3	5
C			0
Total général	12	63	75

PRESENTS AU 31/12 AYANT BENEFICIE D'UN REPOS COMPENSATEUR (suite à astreinte) SUR L'ANNEE CONSIDEREE PAR TRANCHE D'AGE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T1 - 20 à 24 ans		1	1
T2 - 25 à 29 ans		2	2
T3 - 30 à 34 ans		6	6
T4 - 35 à 39 ans		10	10
T5 - 40 à 44 ans	1	13	14
T6 - 45 à 49 ans	4	8	12
T7 - 50 à 54 ans	5	12	17
T8 - 55 à 59 ans	1	9	10
T9 - 60 ans et plus	1	2	3
Total général	12	63	75

PRESENTS AU 31/12 AYANT BENEFICIE D'UN REPOS COMPENSATEUR (suite à astreinte) SUR L'ANNEE CONSIDEREE PAR METIER ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
Chargé(e) des applications informatiques		1	1
Chef de projet informatique		2	2
Encadrant d'unité de soins et d'activités paramédicales		3	3
Expert technique (réseau, système, BDD, ...)	1		1
Infirmier(ère) de bloc opératoire	6	8	14
Infirmier(ère) en anesthésie- réanimation	1	14	15
Infirmier(ère) en soins généraux	4	35	39
Total général	12	63	75

BDS FPH 128-F Nombre d'interventions et d'heures d'intervention au cours de l'année :

NB D'INTERVENTIONS ET NB D'HEURES D'INTERVENTION AU COURS DE L'ANNEE PAR CATEGORIE ET SEXE	2024					
	H		F		Total	
	NB D'INTERVENTIONS	NB D'HEURES D'INTERVENTION	NB D'INTERVENTIONS	NB D'HEURES D'INTERVENTION	NB D'INTERVENTIONS	NB D'HEURES D'INTERVENTION
A	586	2 127,08	1 769	5 186,12	2 355	7 313,20
B	316	481,12	39	169,42	355	650,53
C	265	473,17			265	473,17
Total général	1 167	3 081,37	1 808	5 355,53	2 975	8 436,90

NB D'INTERVENTIONS ET NB D'HEURES D'INTERVENTION AU COURS DE L'ANNEE PAR TRANCHE D'AGE ET SEXE	2024					
	H		F		Total	
	NB D'INTERVENTIONS	NB D'HEURES D'INTERVENTION	NB D'INTERVENTIONS	NB D'HEURES D'INTERVENTION	NB D'INTERVENTIONS	NB D'HEURES D'INTERVENTION
T1 - 20 à 24 ans			50	79,67	50	79,67
T2 - 25 à 29 ans	67	88,63	26	54,08	93	142,72
T3 - 30 à 34 ans	40	43,70	113	285,33	153	329,03
T4 - 35 à 39 ans	214	423,42	238	675,20	452	1 098,62
T5 - 40 à 44 ans	154	378,20	261	721,20	415	1 099,40
T6 - 45 à 49 ans	260	848,00	285	1 089,13	545	1 937,13
T7 - 50 à 54 ans	291	1 175,50	497	1 576,25	788	2 751,75
T8 - 55 à 59 ans	16	26,83	301	719,42	317	746,25
T9 - 60 ans et plus	125	97,08	37	155,25	162	252,33
Total général	1 167	3 081,37	1 808	5 355,53	2 975	8 436,90

NB D'INTERVENTIONS ET NB D'HEURES D'INTERVENTION AU COURS DE L'ANNEE PAR METIER ET SEXE	2024					
	H		F		Total	
	NB D'INTERVENTIONS	NB D'HEURES D'INTERVENTION	NB D'INTERVENTIONS	NB D'HEURES D'INTERVENTION	NB D'INTERVENTIONS	NB D'HEURES D'INTERVENTION
Agent de maintenance générale des bâtiments	4	4,25			4	4,25
Agent de stérilisation			15	112,83	15	112,83
Cadre soignant de pôle	41	20,25	225	298,20	266	318,45
Chargé(e) des applications informatiques	58	66,78			58	66,78
Chef de projet informatique			14	4,00	14	4,00
Encadrant d'unité de soins et d'activités paramédicales	100	478,92	192	924,17	292	1 403,08
Encadrant installations et maintenance sanitaires, thermiques, climatiques et fluides médicaux	98	167,25			98	167,25
Encadrant(e) maintenance corps d'état secondaires	14	24,83			14	24,83
Expert technique (réseau, système, BDD, ...)	96	63,53			96	63,53
Infirmier(ère) de bloc opératoire	186	803,75	295	1 205,33	481	2 009,08
Infirmier(ère) en anesthésie- réanimation	181	626,83	432	1 612,42	613	2 239,25
Infirmier(ère) en soins généraux	82	303,58	464	917,33	546	1 220,92
Intervenant(e) / Support informatique utilisateurs	53	20,30			53	20,30
Manipulateur(trice) en électro-radiologie médicale			158	258,75	158	258,75
Monteur(euse) en installations et maintenance sanitaires et thermiques	168	310,42			168	310,42
Responsable de la maintenance tous corps d'état (TCE)	4	4,50			4	4,50
Technicien(ne) biomédical(e)	82	186,17	13	22,50	95	208,67
Total général	1 167	3 081,37	1 808	5 355,53	2 975	8 436,90

Un bilan annuel de fonctionnement, de cette position de travail est proposé en instance afin de corroborer le taux de dérangement appliqué à chaque agent volontaire.

C) TÉLÉTRAVAIL ET TRAVAIL A DISTANCE**BDS FPH 129-O Nombre d'agents en fonction au 31 décembre exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail :**

PRESENTS AU 31/12 EXERCANT LEURS FONCTIONS DANS LE CADRE DU TELETRAVAIL		2024		
PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE		H	F	Total général
DANS LE CADRE DU DECRET DE MISE EN ŒUVRE DU TELETRAVAIL	A	1	6	7
	B	3	7	10
	C		11	11
Total DECRET DE MISE EN ŒUVRE DU TELETRAVAIL		4	24	28
POUR RAISON DE SANTE	C		1	1
Total POUR RAISON DE SANTE		0	1	1
Total général		4	25	29

PRESENTS AU 31/12 EXERCANT LEURS FONCTIONS DANS LE CADRE DU TELETRAVAIL		2024		
PAR TRANCHES D'AGE		H	F	Total général
DANS LE CADRE DU DECRET DE MISE EN ŒUVRE DU TELETRAVAIL	T2 - 25 à 29 ans		2	2
	T3 - 30 à 34 ans	1	2	3
	T4 - 35 à 39 ans		6	6
	T5 - 40 à 44 ans	1	4	5
	T6 - 45 à 49 ans	1	5	6
	T7 - 50 à 54 ans	1	3	4
	T8 - 55 à 59 ans		2	2
Total DECRET DE MISE EN ŒUVRE DU TELETRAVAIL		4	24	28
POUR RAISON DE SANTE	T5 - 40 à 44 ans		1	1
Total POUR RAISON DE SANTE		0	1	1
Total général		4	25	29

PRESENTS AU 31/12 EXERCANT LEURS FONCTIONS DANS LE CADRE DU TELETRAVAIL		2024		
PAR METIERS		H	F	Total général
DANS LE CADRE DU DECRET DE MISE EN ŒUVRE DU TELETRAVAIL	Agent de gestion administrative		1	1
	Chargé(e) de la trésorerie et de la dette		1	1
	Chargé(e) des applications informatiques	1	1	2
	Conseiller(ère) juridique		1	1
	Contrôleur(euse) de gestion		1	1
	Encadrant(e) gestion des ressources humaines	1	2	3
	Expert technique (réseau, système, BDD, ...)	2		2
	Gestionnaire comptable et achat		4	4
	Gestionnaire des ressources humaines		2	2
	Gestionnaire finances		3	3
	Intervenant(e) / Support informatique utilisateurs		3	3
	Responsable budgétaire et financier		1	1
	Responsable des ressources humaines		1	1
	Responsable restauration		1	1
	Secrétaire		2	2
Total DECRET DE MISE EN ŒUVRE DU TELETRAVAIL		4	24	28
POUR RAISON DE SANTE	Secrétaire médical(e)		1	1
Total POUR RAISON DE SANTE		0	1	1
Total général		4	25	29

BDS FPH 130-F Nombre de demandes de télétravail et de refus prononcés au cours de l'année selon que la demande est exprimée « au fil de l'eau » ou dans le cadre d'une campagne de recensement des demandes :

Il y a eu 8 nouvelles demandes de télétravail en 2024.

Il n'y a pas eu de refus.

D) HEURES SUPPLÉMENTAIRES**BDS FPH 131-F Dans le cadre de l'horaire variable, nombre total d'heures écartées au cours de l'année :**

Pas d'écartement pratiqué en 2024 au CH de Roanne.

BDS FPH 132-O Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant effectué des heures supplémentaires au cours de l'année :

Un même agent peut avoir effectué des heures supplémentaires rémunérées et d'autres récupérées.

<u>PRESENTS AU 31/12 AYANT EFFECTUE DES HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES SUR L'ANNEE CONSIDEREE PAR CATEGORIE ET SEXE</u>	2024		
	H	F	Total général
A	33	245	278
B	22	193	215
C	29	69	98
Total général	84	507	591

<u>PRESENTS AU 31/12 AYANT EFFECTUE DES HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES SUR L'ANNEE CONSIDEREE PAR TRANCHE D'AGE ET SEXE</u>	2024		
	H	F	Total général
T0 - Moins de 20 ans		2	2
T1 - 20 à 24 ans	8	54	62
T2 - 25 à 29 ans	9	47	56
T3 - 30 à 34 ans	9	70	79
T4 - 35 à 39 ans	16	67	83
T5 - 40 à 44 ans	10	60	70
T6 - 45 à 49 ans	6	74	80
T7 - 50 à 54 ans	14	72	86
T8 - 55 à 59 ans	8	42	50
T9 - 60 ans et plus	4	19	23
Total général	84	507	591

PRESENTS AU 31/12 AYANT EFFECTUE DES HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES SUR L'ANNEE CONSIDEREE PAR METIER ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
Agent de bio-nettoyage	3	57	60
Agent de blanchisserie	1	1	2
Agent de gestion administrative		2	2
Agent de restauration et/ou d'hôtellerie		3	3
Agent de service mortuaire	1		1
Agent de stérilisation	1	4	5
Aide médico psychologique (AMP)	2	1	3
Aide-soignant(e)	12	155	167
Ambulancier	12	1	13
Assistant(e) de régulation médicale	3	2	5
Assistant(e) social(e)		2	2
Auxiliaire de puériculture		21	21
Brancardier(ère)	5		5
Chargé(e) de la trésorerie et de la dette		1	1
Cuisinier(ère)	2	1	3
Éducateur(trice) jeunes enfants		2	2
Éducateur(trice) spécialisé(e)		1	1
Électricien(ne) de maintenance	3		3
Encadrant d'unité de soins et d'activités paramédicales	4	16	20
Encadrant installations et maintenance sanitaires, thermiques, climatiques et fluides médicaux	1		1
Encadrant(e) production culinaire / alimentaire	2		2
Formateur(trice) des professionnels de santé		2	2
Hygiéniste		1	1
Infirmier(ère) en soins généraux	26	182	208
Infirmier(ère) puériculteur(trice)		12	12
Intervenant(e) / Support informatique utilisateurs		1	1
Manipulateur(trice) en électro-radiologie médicale	2	21	23
Masseur(euse) kinésithérapeute	3	5	8
Responsable restauration	1	1	2
Sage - femme		8	8
Secrétaire		1	1
Secrétaire médical(e)		3	3
Total général	84	507	591

PRESENTS AU 31/12 AYANT EFFECTUE DES HEURES SUPPLEMENTAIRES RECUPEREES* SUR L'ANNEE CONSIDEREE PAR CATEGORIE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
A	60	524	584
B	35	388	423
C	97	218	315
Total général	192	1 130	1 322

* Récupérées ou à récupérer

PRESENTS AU 31/12 AYANT EFFECTUE DES HEURES SUPPLEMENTAIRES RECUPEREES* SUR L'ANNEE CONSIDEREE PAR TRANCHE D'AGE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T0 - Moins de 20 ans	2	4	6
T1 - 20 à 24 ans	11	83	94
T2 - 25 à 29 ans	15	111	126
T3 - 30 à 34 ans	23	117	140
T4 - 35 à 39 ans	30	152	182
T5 - 40 à 44 ans	23	155	178
T6 - 45 à 49 ans	20	148	168
T7 - 50 à 54 ans	34	178	212
T8 - 55 à 59 ans	19	130	149
T9 - 60 ans et plus	15	52	67
Total général	192	1 130	1 322

* Récupérées ou à récupérer

BDS FPH 133-F Nombre d'heures supplémentaires effectuées au cours de l'année :

NB D'HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES AU COURS DE L'ANNEE PAR CATEGORIE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
A	1 169,00	7 147,35	8 316,35
B	642,75	6 584,50	7 227,25
C	453,00	2 255,25	2 708,25
Total général	2 264,75	15 987,10	18 251,85

Le volume d'heures supplémentaires rémunérées au titre de l'exercice 2024 est en baisse de 24% par rapport à 2023.

NB D'HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES AU COURS DE L'ANNEE PAR TRANCHE D'AGE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T0 - Moins de 20 ans	0,00	62,25	62,25
T1 - 20 à 24 ans	422,50	1 454,75	1 877,25
T2 - 25 à 29 ans	247,60	1 388,65	1 636,25
T3 - 30 à 34 ans	254,25	1 521,82	1 776,07
T4 - 35 à 39 ans	402,80	1 589,25	1 992,05
T5 - 40 à 44 ans	273,85	2 466,25	2 740,10
T6 - 45 à 49 ans	81,75	2 255,40	2 337,15
T7 - 50 à 54 ans	271,00	2 257,98	2 528,98
T8 - 55 à 59 ans	218,00	1 949,50	2 167,50
T9 - 60 ans et plus	93,00	1 041,25	1 134,25
Total général	2 264,75	15 987,10	18 251,85

NB D'HEURES SUPPLEMENTAIRES REMUNEREES AU COURS DE L'ANNEE PAR METIER ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
Agent de bio-nettoyage	81,50	1 941,00	2 022,50
Agent de blanchisserie	7,50	77,50	85,00
Agent de gestion administrative		47,50	47,50
Agent de restauration et/ou d'hôtellerie		16,00	16,00
Agent de service mortuaire	12,00		12,00
Agent de stérilisation	6,00	243,00	249,00
Aide médico psychologique (AMP)	7,00	119,75	126,75
Aide-soignant(e)	360,50	5 628,08	5 988,58
Ambulancier	223,00	18,00	241,00
Assistant(e) de régulation médicale	111,25	82,25	193,50
Assistant(e) social(e)		30,00	30,00
Auxiliaire de puériculture		361,50	361,50
Brancardier(ère)	42,50		42,50
Chargé(e) de la trésorerie et de la dette		45,00	45,00
Cuisinier(ère)	14,50	10,50	25,00
Éducateur(trice) jeunes enfants		70,00	70,00
Éducateur(trice) spécialisé(e)		92,00	92,00
Électricien(ne) de maintenance	75,50		75,50
Encadrant d'unité de soins et d'activités paramédicales	244,00	591,67	835,67
Encadrant installations et maintenance sanitaires, thermiques, climatiques et fluides médicaux	58,00		58,00
Encadrant(e) production culinaire / alimentaire	9,00		9,00
Formateur(trice) des professionnels de santé		120,00	120,00
Hygiéniste		60,00	60,00
Infirmier(ère) en soins généraux	792,25	4 300,43	5 092,68
Infirmier(ère) puériculteur(trice)		216,00	216,00
Intervenant(e) / Support informatique utilisateurs		12,00	12,00
Manipulateur(trice) en électro-radiologie médicale	122,50	1 393,50	1 516,00
Masseur(euse) kinésithérapeute	78,75	326,75	405,50
Responsable restauration	19,00	2,50	21,50
Sage - femme		83,75	83,75
Secrétaire		60,00	60,00
Secrétaire médical(e)		38,42	38,42
Total général	2 264,75	15 987,10	18 251,85

NB D'HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES SUR L'ANNEE CONSIDEREE ET <u>RECUPEREES</u> * PAR CATEGORIE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
A	1 654,25	14 783,60	16 437,85
B	846,30	11 099,11	11 945,41
C	1 918,45	3 377,60	5 296,05
Total général	4 419,00	29 260,31	33 679,31

* Récupérées ou à récupérer

Le volume d'heures supplémentaires récupérées ou à récupérer au titre de l'exercice 2024 est en augmentation de 33% par rapport à 2023.

NB D'HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES SUR L'ANNEE CONSIDEREE ET <u>RECUPEREES</u> * PAR TRANCHE D'AGE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T0 - Moins de 20 ans	24,00	59,36	83,36
T1 - 20 à 24 ans	489,30	2 950,50	3 439,80
T2 - 25 à 29 ans	313,80	2 882,69	3 196,49
T3 - 30 à 34 ans	433,25	3 415,18	3 848,43
T4 - 35 à 39 ans	662,74	3 997,72	4 660,46
T5 - 40 à 44 ans	558,00	4 093,10	4 651,10
T6 - 45 à 49 ans	438,31	3 703,93	4 142,24
T7 - 50 à 54 ans	904,14	3 510,05	4 414,19
T8 - 55 à 59 ans	346,74	3 178,29	3 525,03
T9 - 60 ans et plus	248,72	1 469,49	1 718,21
Total général	4 419,00	29 260,31	33 679,31

* Récupérées ou à récupérer

Les heures supplémentaires facilitent la continuité de service, pour pallier les absences de courte durée dans les unités. Les modalités de recours sont portées par la plateforme HUBLO et par sollicitations directes des agents des unités concernées.

Les métiers bénéficiant de ces heures supplémentaires sont principalement les IDE, AS, ASH.

E) TEMPS COMPLET / INCOMPLET OU NON COMPLET – TEMPS PLEIN ET TEMPS PARTIEL**BDS FPH 134-O Répartition des effectifs en fonction au 31 décembre :****A temps plein :**

Il s'agit du nombre d'agents en activité présents au 31 décembre.

Chaque agent concerné au 31/12 compte pour 1.

EFFECTIF EN FONCTION AU 31 DECEMBRE A TEMPS PLEIN PAR STATUT D'EMPLOI ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
1-TITULAIRES / STAGIAIRES	251	1 086	1 337
2-CDI	50	220	270
3-CDD	24	108	132
4-APPRENTIS	3		3
Total général	328	1 414	1 742

EFFECTIF EN FONCTION AU 31 DECEMBRE A TEMPS PLEIN PAR CATEGORIE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
A	111	629	740
B	64	476	540
C	150	309	459
AUTRE (APPRENTIS)	3		3
Total général	328	1 414	1 742

EFFECTIF EN FONCTION AU 31 DECEMBRE A TEMPS PLEIN PAR TRANCHES D'AGE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T0 - Moins de 20 ans	4	4	8
T1 - 20 à 24 ans	15	104	119
T2 - 25 à 29 ans	22	147	169
T3 - 30 à 34 ans	35	142	177
T4 - 35 à 39 ans	41	161	202
T5 - 40 à 44 ans	39	159	198
T6 - 45 à 49 ans	32	185	217
T7 - 50 à 54 ans	68	246	314
T8 - 55 à 59 ans	44	191	235
T9 - 60 ans et plus	28	75	103
Total général	328	1 414	1 742

EFFECTIF EN FONCTION AU 31 DECEMBRE A TEMPS PLEIN PAR TRANCHES D'AGE ET CATEGORIE ET SEXE	2024												
	A			B			C			AUTRE		Total AUTRE	Total général
	H	F	Total A	H	F	Total B	H	F	Total C	H	F		
T0 - Moins de 20 ans			0		2	2	2	2	4			2	8
T1 - 20 à 24 ans	5	70	75	3	23	26	6	11	17	1		1	119
T2 - 25 à 29 ans	11	82	93	5	36	41	6	29	35			0	169
T3 - 30 à 34 ans	15	82	97	2	39	41	18	21	39			0	177
T4 - 35 à 39 ans	20	85	105	3	44	47	18	32	50			0	202
T5 - 40 à 44 ans	15	67	82	10	53	63	14	39	53			0	198
T6 - 45 à 49 ans	13	83	96	7	72	79	12	30	42			0	217
T7 - 50 à 54 ans	22	88	110	14	94	108	32	64	96			0	314
T8 - 55 à 59 ans	7	58	65	10	85	95	27	48	75			0	235
T9 - 60 ans et plus	3	14	17	10	28	38	15	33	48			0	103
Total général	111	629	740	64	476	540	150	309	459	3	0	3	1 742

Les agents en fonction à temps plein au 31/12/2024 représentent 79,9% de l'effectif en fonction à cette date. Cette proportion est en légère hausse par rapport au 31/12/2023 (78,9%).

A temps partiel de droit :

Il est entendu par temps partiel de droit :

- pour raison familiale (naissance jusqu'aux 3 ans de l'enfant ou adoption dans la limite de 3 ans),
- pour donner des soins au conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap ou victime d'un accident ou d'une maladie grave,
- pour fonctionnaire en situation de handicap.

EFFECTIF EN FONCTION AU 31 DECEMBRE A TEMPS PARTIEL DE DROIT PAR QUOTITE DE TRAVAIL ET STATUT D'EMPLOI ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
1-TIT / STAG	50		1	1
	60		1	1
	80	2	93	95
Total 1-TIT / STAG		2	95	97
2-CDI	50		2	2
	80		4	4
Total 2-CDI		0	6	6
Total général		2	101	103

EFFECTIF EN FONCTION AU 31 DECEMBRE A TEMPS PARTIEL DE DROIT PAR QUOTITE DE TRAVAIL ET CATEGORIE ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
A	80		55	55
Total A		0	55	55
B	50		2	2
	60		1	1
	80	1	38	39
Total B		1	41	42
C	50		1	1
	80	1	4	5
Total C		1	5	6
Total général		2	101	103

EFFECTIF EN FONCTION AU 31 DECEMBRE A TEMPS PARTIEL DE DROIT PAR QUOTITE DE TRAVAIL ET TRANCHES D'AGE ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
T2 - 25 à 29 ans	50		1	1
	80		22	22
Total T2 - 25 à 29 ans		0	23	23
T3 - 30 à 34 ans	50		1	1
	80		33	33
Total T3 - 30 à 34 ans		0	34	34
T4 - 35 à 39 ans	50		1	1
	80	1	25	26
Total T4 - 35 à 39 ans		1	26	27
T5 - 40 à 44 ans	60		1	1
	80		8	8
Total T5 - 40 à 44 ans		0	9	9
T6 - 45 à 49 ans	80		4	4
Total T6 - 45 à 49 ans		0	4	4
T7 - 50 à 54 ans	80	1	3	4
Total T7 - 50 à 54 ans		1	3	4
T8 - 55 à 59 ans	80		2	2
Total T8 - 55 à 59 ans		0	2	2
Total général		2	101	103

A temps partiel sur autorisation :

Il est entendu par temps partiel sur autorisation, l'ensemble des autres motifs, notamment la possibilité pour un agent de plus de 53 ans de bénéficier d'un temps partiel à 80%.

EFFECTIF EN FONCTION AU 31 DECEMBRE A TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION PAR QUOTITE DE TRAVAIL ET STATUT D'EMPLOI ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
1-TIT / STAG	50	2	28	30
	60		5	5
	70		7	7
	75	1	82	83
	80	1	47	48
	90	3	69	72
Total 1-TIT / STAG		7	238	245
2-CDI	50	1	1	2
	75		7	7
	80		5	5
	90	1	4	5
Total 2-CDI		2	17	19
3-CDD	20	2		2
	50		2	2
	75	1	1	2
	80		3	3
	90		1	1
Total 3-CDD		3	7	10
Total général		12	262	274

EFFECTIF EN FONCTION AU 31 DECEMBRE A TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION PAR QUOTITE DE TRAVAIL ET CATEGORIE ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
A	20	2		2
	50	1	16	17
	60		4	4
	70		2	2
	75	1	40	41
	80	1	32	33
	90	2	41	43
Total A		7	135	142
B	50		12	12
	60		1	1
	70		3	3
	75		35	35
	80		14	14
	90	2	21	23
Total B		2	86	88
C	50	2	3	5
	70		2	2
	75	1	15	16
	80		9	9
	90		12	12
Total C		3	41	44
Total général		12	262	274

EFFECTIF EN FONCTION AU 31 DECEMBRE A TEMPS PARTIEL <u>SUR AUTORISATION</u> PAR QUOTITE DE TRAVAIL ET TRANCHES D'AGE ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
T1 - 20 à 24 ans	50		1	1
	80		1	1
Total T1 - 20 à 24 ans		0	2	2
T2 - 25 à 29 ans	75		2	2
	80		2	2
Total T2 - 25 à 29 ans		0	4	4
T3 - 30 à 34 ans	50		2	2
	75		10	10
	80		1	1
	90		9	9
Total T3 - 30 à 34 ans		0	22	22
T4 - 35 à 39 ans	50		5	5
	75		16	16
	80		6	6
	90	3	22	25
Total T4 - 35 à 39 ans		3	49	52
T5 - 40 à 44 ans	50		7	7
	60		2	2
	70		2	2
	75	1	20	21
	80	1	9	10
90		20	20	
Total T5 - 40 à 44 ans		2	60	62
T6 - 45 à 49 ans	50		6	6
	60		1	1
	70		1	1
	75		18	18
	80		6	6
	90	1	6	7
Total T6 - 45 à 49 ans		1	38	39
T7 - 50 à 54 ans	50	1	3	4
	60		1	1
	75	1	12	13
	80		10	10
	90		8	8
Total T7 - 50 à 54 ans		2	34	36
T8 - 55 à 59 ans	50		4	4
	60		1	1
	70		2	2
	75		7	7
	80		15	15
	90		7	7
Total T8 - 55 à 59 ans		0	36	36
T9 - 60 ans et plus	20	2		2
	50	2	3	5
	70		2	2
	75		5	5
	80		5	5
	90		2	2
Total T9 - 60 ans et plus		4	17	21
Total général		12	262	274

A temps non complet :

Les professionnels contractuels, mais aussi, fonctionnaires peuvent exercer à temps non complet pour une quotité de temps de travail inférieure à 100%.

Pour les professionnels contractuels, ils peuvent exercer sur l'ensemble des emplois à temps non complet de l'Etablissement.

Pour les professionnels fonctionnaires, ils peuvent exercer sur les emplois à temps non complet compris entre 50% et 70% des corps suivants : sages-femmes, psychologues, diététiciens, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens.

EFFECTIF EN FONCTION AU 31 DECEMBRE <u>A TEMPS NON COMPLET</u> PAR QUOTITE DE TRAVAIL ET STATUT D'EMPLOI ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
2-CDI	8,57		1	1
	25		2	2
	40		6	6
	50	1	11	12
	60		1	1
	70		3	3
	75		2	2
	80		3	3
	90		2	2
Total 2-CDI		1	31	32
3-CDD	10		1	1
	20		2	2
	25		2	2
	40		3	3
	50	1	7	8
	60		1	1
	70		2	2
	80		6	6
	90		3	3
Total 3-CDD		1	27	28
Total général		2	58	60

EFFECTIF EN FONCTION AU 31 DECEMBRE <u>A TEMPS NON COMPLET</u> PAR QUOTITE DE TRAVAIL ET CATEGORIE ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
A	8,57		1	1
	10		1	1
	20		2	2
	25		3	3
	40		8	8
	50	1	13	14
	60		1	1
	70		3	3
	75		1	1
	80		4	4
	90		3	3
Total A		1	40	41
B	25		1	1
	60		1	1
	80		2	2
Total B		0	4	4
C	40		1	1
	50	1	5	6
	70		2	2
	75		1	1
	80		3	3
	90		2	2
Total C		1	14	15
Total général		2	58	60

EFFECTIF EN FONCTION AU 31 DECEMBRE A TEMPS NON COMPLET PAR QUOTITE DE TRAVAIL ET TRANCHES D'AGE ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
T1 - 20 à 24 ans	20		1	1
	50		2	2
	80		2	2
	90		1	1
Total T1 - 20 à 24 ans		0	6	6
T2 - 25 à 29 ans	40		4	4
	50		5	5
	70		1	1
	80		1	1
Total T2 - 25 à 29 ans		0	11	11
T3 - 30 à 34 ans	40		1	1
	70		1	1
	80		2	2
	90		1	1
Total T3 - 30 à 34 ans		0	5	5
T4 - 35 à 39 ans	8,57		1	1
	40		2	2
	50		2	2
	80		1	1
Total T4 - 35 à 39 ans		0	6	6
T5 - 40 à 44 ans	20		1	1
	25		1	1
	50	1	2	3
	60		1	1
	80		2	2
	90		1	1
Total T5 - 40 à 44 ans		1	8	9
T6 - 45 à 49 ans	60		1	1
	70		2	2
	75		1	1
	80		1	1
	90		1	1
Total T6 - 45 à 49 ans		0	6	6
T7 - 50 à 54 ans	10		1	1
	40		1	1
	50		2	2
	70		1	1
	75		1	1
Total T7 - 50 à 54 ans		0	6	6
T8 - 55 à 59 ans	25		1	1
	50		4	4
	90		1	1
Total T8 - 55 à 59 ans		0	6	6
T9 - 60 ans et plus	25		2	2
	40		1	1
	50	1	1	2
Total T9 - 60 ans et plus		1	4	5
Total général		2	58	60

BDS FPH 135-O Nombre de demandes liées au temps partiel au cours de l'année :

Cet indicateur n'est pas suivi en DRHRS. Il est proposé de présenter :

Nombre d'agents ayant changé de quotité de temps de travail au cours de l'année (hors TPT) :

PAR STATUT D'EMPLOI ET SEXE		2024									Total général
		DE DROIT			SUR AUTORISATION			A TEMPS NON-COMPLET			
		H	F	Total général	H	F	Total général	H	F	Total général	
Passage de temps plein à temps partiel / non-complet	1-TITULAIRES / STAGIAIRES	2	29	31	1	12	13			0	44
	2-CDI		3	3	1	3	4		1	1	8
	3-CDD			0	2	5	7			0	7
Total Passage de temps plein à temps partiel / non-complet		2	32	34	4	20	24	0	1	1	59
Changement de quotité à la baisse en restant à temps partiel / non-complet	1-TITULAIRES / STAGIAIRES		3	3		10	10			0	13
	2-CDI		1	1		1	1		2	2	4
	3-CDD			0	1		1			0	1
Total Changement de quotité à la baisse		0	4	4	1	11	12	0	2	2	18
Changement de quotité à la hausse en restant à temps partiel / non-complet	1-TITULAIRES / STAGIAIRES		2	2		15	15			0	17
	2-CDI			0		1	1			0	1
	3-CDD			0		5	5			0	5
Total Changement de quotité à la hausse		0	2	2	0	21	21	0	0	0	23

PAR STATUT D'EMPLOI ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
Retour / passage à temps plein	1-TITULAIRES / STAGIAIRES	1	51	52
	2-CDI		11	11
	3-CDD		12	12
Total Retour à temps plein		1	74	75

PAR CATEGORIE ET SEXE		2024									Total général
		DE DROIT			SUR AUTORISATION			A TEMPS NON-COMPLET			
		H	F	Total général	H	F	Total général	H	F	Total général	
Passage de temps plein à temps partiel	A		17	17		9	9		1	1	27
	B	1	12	13		3	3			0	16
	C	1	3	4	4	8	12			0	16
Total Passage de temps plein à temps partiel		2	32	34	4	20	24	0	1	1	59
Changement de quotité à la baisse en restant à temps partiel / non-complet	A		3	3		6	6		1	1	10
	B		1	1		3	3			0	4
	C			0	1	2	3		1	1	4
Total Changement de quotité à la baisse		0	4	4	1	11	12	0	2	2	18
Changement de quotité à la hausse en restant à temps partiel / non-complet	A			0		12	12			0	12
	B		2	2		7	7			0	9
	C			0		2	2			0	2
Total Changement de quotité à la hausse		0	2	2	0	21	21	0	0	0	23

PAR CATEGORIE ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
Retour / passage à temps plein	A		41	41
	B		20	20
	C	1	13	14
Total Retour à temps plein		1	74	75

PAR TRANCHE D'AGE ET SEXE		2024									
		DE DROIT			SUR AUTORISATION			A TEMPS NON-COMPLET			Total général
		H	F	Total général	H	F	Total général	H	F	Total général	
Passage de temps plein à temps partiel	T1 - 20 à 24 ans			0		1	1			0	1
	T2 - 25 à 29 ans		13	13		2	2		1	1	16
	T3 - 30 à 34 ans		14	14		4	4			0	18
	T4 - 35 à 39 ans	1	5	6		4	4			0	10
	T5 - 40 à 44 ans			0		4	4			0	4
	T6 - 45 à 49 ans			0	2		2			0	2
	T7 - 50 à 54 ans	1		1		1	1			0	2
	T8 - 55 à 59 ans			0		2	2			0	2
	T9 - 60 ans et plus			0	2	2	4			0	4
Total Passage de temps plein à temps partiel		2	32	34	4	20	24	0	1	1	59
Changement de quotité à la baisse en restant à temps partiel / non-complet	T1 - 20 à 24 ans			0			0			0	0
	T2 - 25 à 29 ans		2	2			0			0	2
	T3 - 30 à 34 ans		2	2		2	2		1	1	5
	T4 - 35 à 39 ans			0		1	1			0	1
	T5 - 40 à 44 ans			0		2	2			0	2
	T6 - 45 à 49 ans			0		3	3			0	3
	T7 - 50 à 54 ans			0	1		1		1	1	2
	T8 - 55 à 59 ans			0		2	2			0	2
	T9 - 60 ans et plus			0		1	1			0	1
Total Changement de quotité à la baisse		0	4	4	1	11	12	0	2	2	18
Changement de quotité à la hausse en restant à temps partiel / non-complet	T1 - 20 à 24 ans			0		1	1			0	1
	T2 - 25 à 29 ans			0		1	1			0	1
	T3 - 30 à 34 ans			0		3	3			0	3
	T4 - 35 à 39 ans		1	1		7	7			0	8
	T5 - 40 à 44 ans			0		5	5			0	5
	T6 - 45 à 49 ans		1	1		1	1			0	2
	T7 - 50 à 54 ans			0			0			0	0
	T8 - 55 à 59 ans			0		3	3			0	3
	T9 - 60 ans et plus			0			0			0	0
Total Changement de quotité à la hausse		0	2	2	0	21	21	0	0	0	23

PAR TRANCHE D'AGE ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
Retour / passage à temps plein	T1 - 20 à 24 ans		1	1
	T2 - 25 à 29 ans		12	12
	T3 - 30 à 34 ans		24	24
	T4 - 35 à 39 ans	1	15	16
	T5 - 40 à 44 ans		9	9
	T6 - 45 à 49 ans		5	5
	T7 - 50 à 54 ans		6	6
	T8 - 55 à 59 ans		1	1
	T9 - 60 ans et plus		1	1
Total Retour à temps plein		1	74	75

Le Centre Hospitalier de Roanne obéit encore en 2024 à un constat national : les femmes ont plus recours au temps partiel / temps non-complet que les hommes. Le retour à un temps plein est constaté, en majorité, à la fin des obligations familiales de fonctionnement interne au foyer (autonomie des enfants).

F) TAUX D'ABSENTÉISME

BDS FPH 136-O Taux d'absentéisme pour motif médical et non médical :

- Absences pour motif médical : maladie, longue maladie, longue durée, accident de travail, accident de trajet, maladie professionnelle, maladie à caractère professionnel ou contractée dans l'exercice des fonctions

- Absences pour motif non médical : maternité, paternité, adoption

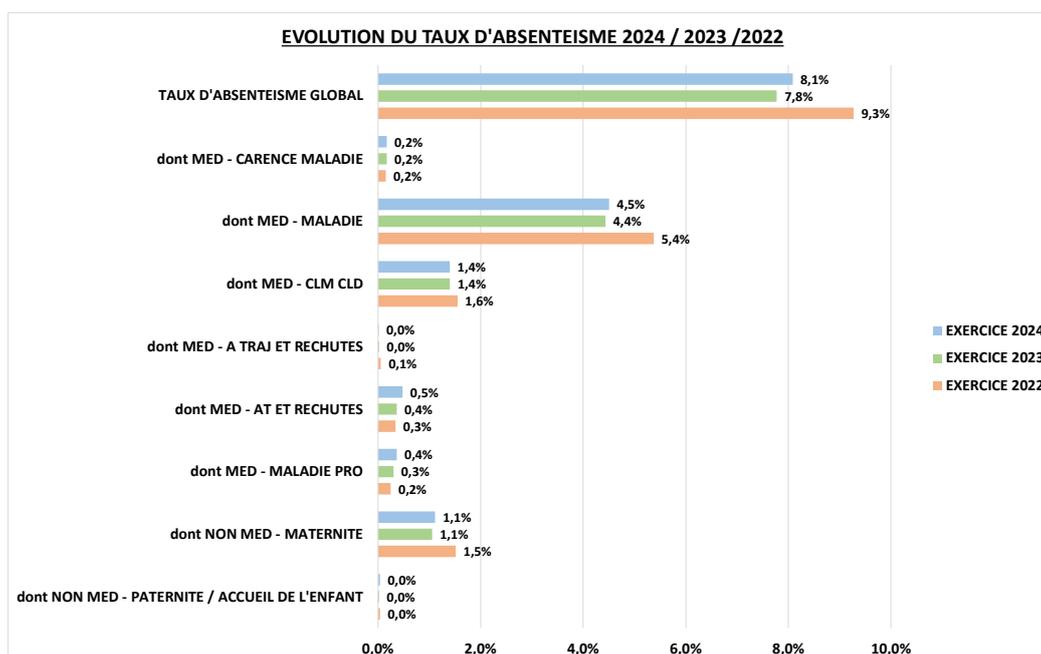
PERSONNEL NON MÉDICAL :

Il s'agit du nombre de jours calendaires d'absences de chaque motif sur l'année considérée / (ETP Moyen de l'année considérée x 365j)

Le détail du nombre de jours calendaires d'absences de chaque motif est disponible à l'indicateur 151.

TAUX D'ABSENTEISME POUR MOTIF MEDICAL ET NON MEDICAL		2024		
		H	F	Total général
MOTIF MEDICAL	MED - CARENCE MALADIE	0,1%	0,2%	0,2%
	MED - MALADIE	3,5%	4,7%	4,5%
	MED - CLM CLD	1,8%	1,3%	1,4%
	MED - A TRAJ ET RECHUTES	0,0%	0,0%	0,0%
	MED - AT ET RECHUTES	0,6%	0,4%	0,5%
	MED - MALADIE PRO	0,0%	0,4%	0,4%
Total MOTIF MEDICAL		6,0%	7,1%	6,9%
MOTIF NON MEDICAL	NON MED - MATERNITE	0,0%	1,3%	1,1%
	NON MED - PATERNITE / ACCUEIL DE L'ENFANT	0,2%	0,0%	0,0%
Total MOTIF NON MEDICAL		0,2%	1,3%	1,2%
Total général		6,2%	8,5%	8,1%

Le taux d'absentéisme du personnel non médical est en hausse de +0,3 point par rapport à 2023, soit au total +3 699 jours calendaires d'absences (cf. indicateur BDS FPH 151-F).



PERSONNEL MÉDICAL :

TAUX D'ABSENTEISME POUR MOTIF MEDICAL ET NON MEDICAL		2024		
		H	F	Total général
MOTIF MEDICAL	MED - CARENCE MALADIE	0,0%	0,1%	0,1%
	MED - MALADIE	0,8%	2,0%	1,3%
	MED - CLM CLD	0,0%	0,0%	0,0%
	MED - A TRAJ ET RECHUTES	0,0%	0,0%	0,0%
	MED - AT ET RECHUTES	0,0%	0,0%	0,0%
	MED - MALADIE PRO	0,0%	0,0%	0,0%
Total MOTIF MEDICAL		0,8%	2,1%	1,4%
MOTIF NON MEDICAL	NON MED - MATERNITE	0,0%	4,1%	1,8%
	NON MED - PATERNITE / ACCUEIL DE L'ENFANT	0,5%	0,0%	0,3%
Total MOTIF NON MEDICAL		0,5%	4,1%	2,0%
Total général		1,3%	6,2%	3,4%

Le taux d'absentéisme du personnel médical est stable par rapport à 2023.

G) CONGÉS (ANNUELS, RTT...)**BDS FPH 137-O Nombre de jours de congés pris au cours de l'année :**

JOURS DE CONGES PRIS AU COURS DE L'ANNEE PAR TYPE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
CA	9 448	49 567	59 015
CONGES PEDAGOGIQUES*	30	154	184
RT	3 977	17 727	21 705
Total général	13 456	67 448	80 904

* IFSI

BDS FPH 138-F Nombre d'autres jours de congés accordés au cours de l'année à l'ensemble du personnel au sein d'un même établissement (par exemple : jours fériés locaux) :

NB D'AUTRES JOURS DE CONGES ACCORDES AU COURS DE L'ANNEE PAR TYPE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
CONGES PEDAGOGIQUES*	30	154	184

* IFSI

BDS FPH 139-F Nombre de jours donnés au cours de l'année par type et par motif de don :**BDS FPH 140-F Nombre de jours reçus au cours de l'année par type et par motif de don :**

Il n'existe pas de don de congés enregistré.

H) CET**BDS FPH 141-O Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre, dont nombre de comptes ouverts au cours de l'année :**

NB DE CET PAR CATEGORIE ET SEXE	2024					
	OUVERTS AU 31/12			dont OUVERTS AU COURS DE L'ANNEE		
	H	F	Total général	H	F	Total général
A	46	308	354	7	35	42
B	25	187	212	6	32	38
C	64	79	143	17	22	39
Total général	135	574	709	30	89	119

NB DE CET PAR TRANCHE D'AGE ET SEXE	2024					
	OUVERTS AU 31/12			dont OUVERTS AU COURS DE L'ANNEE		
	H	F	Total général	H	F	Total général
T1 - 20 à 24 ans	3	14	17	2	6	8
T2 - 25 à 29 ans	7	39	46	2	15	17
T3 - 30 à 34 ans	12	60	72	2	9	11
T4 - 35 à 39 ans	21	78	99	5	8	13
T5 - 40 à 44 ans	18	79	97	3	12	15
T6 - 45 à 49 ans	11	86	97	3	13	16
T7 - 50 à 54 ans	32	104	136	7	14	21
T8 - 55 à 59 ans	20	79	99	5	10	15
T9 - 60 ans et plus	11	35	46	1	2	3
Total général	135	574	709	30	89	119

PERSONNEL MEDICAL (hors internes, FFI et étudiants) PAR SEXE	2024		
	OUVERTS AU 31/12		
	H	F	Total général
NB DE CET	56	94	150

BDS FPH 142-F Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps au cours de l'année :

NB D'AGENTS AYANT DEPOSE DES JOURS SUR LEUR CET PAR CATEGORIE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
A	29	145	174
B	16	91	107
C	41	38	79
Total général	86	274	360

NB D'AGENTS AYANT DEPOSE DES JOURS SUR LEUR CET PAR TRANCHE D'AGE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T1 - 20 à 24 ans	3	11	14
T2 - 25 à 29 ans	4	24	28
T3 - 30 à 34 ans	5	25	30
T4 - 35 à 39 ans	14	34	48
T5 - 40 à 44 ans	14	35	49
T6 - 45 à 49 ans	6	41	47
T7 - 50 à 54 ans	20	45	65
T8 - 55 à 59 ans	14	43	57
T9 - 60 ans et plus	6	16	22
Total général	86	274	360

BDS FPH 143-F Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31 décembre, dont nombre de jours versés au cours de l'année :

NB DE JOURS STOCKES SUR LES CET PAR CATEGORIE ET SEXE	2024					
	AU 31/12			dont VERSES AU COURS DE L'ANNEE		
	H	F	Total général	H	F	Total général
A	1 235	5 100	6 336	281	1 011	1 292
B	578	3 004	3 582	143	774	917
C	971	829	1 800	331	230	561
Total général	2 785	8 934	11 718	755	2 015	2 770

NB DE JOURS STOCKES SUR LES CET PAR TRANCHE D'AGE ET SEXE	2024					
	AU 31/12			dont VERSES AU COURS DE L'ANNEE		
	H	F	Total général	H	F	Total général
T1 - 20 à 24 ans	27	138	165	27	83	110
T2 - 25 à 29 ans	86	302	388	51	158	209
T3 - 30 à 34 ans	140	694	834	35	157	193
T4 - 35 à 39 ans	307	1 013	1 319	162	251	413
T5 - 40 à 44 ans	357	876	1 233	106	241	347
T6 - 45 à 49 ans	150	1 484	1 635	59	325	384
T7 - 50 à 54 ans	1 001	1 555	2 557	168	324	493
T8 - 55 à 59 ans	500	1 783	2 284	102	341	443
T9 - 60 ans et plus	218	1 088	1 306	43	135	179
Total général	2 785	8 934	11 718	755	2 015	2 770

PERSONNEL MEDICAL (hors internes, FFI et étudiants) PAR SEXE	2024		
	AU 31/12		
	H	F	Total général
NB DE JOURS STOCKES SUR LES CET	1 177	1 783	2 959

BDS FPH 144-F Nombre de jours des comptes épargne-temps consommés au cours l'année :

NOMBRE DE JOURS DES CET CONSOMMES* AU COURS L'ANNEE PAR CATEGORIE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
A	161	341	502
B	56	157	213
C	31	70	101
Total général	248	568	816

* Jours de CET pris et posés en cours d'année

NOMBRE DE JOURS DES CET CONSOMMES* AU COURS L'ANNEE PAR TRANCHE D'AGE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T2 - 25 à 29 ans	0	10	10
T3 - 30 à 34 ans	8	145	153
T4 - 35 à 39 ans	2	83	85
T5 - 40 à 44 ans	0	14	14
T6 - 45 à 49 ans	0	11	11
T7 - 50 à 54 ans	0	8	8
T8 - 55 à 59 ans	35	58	93
T9 - 60 ans et plus	203	239	442
Total général	248	568	816

* Jours de CET pris et posés en cours d'année

Il est constaté une hausse de +1 174 jours stockés entre les 31/12/2024 et 31/12/2023 avec une consommation de +512 jours sur l'année 2024.

L'augmentation du nombre de CET est toutefois à corrélérer à l'évolution des effectifs présents au 31 décembre 2024.

I) ABSENCES AU TRAVAIL HORS RAISONS DE SANTÉ**BDS FPH 145-O Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif :**

NB D'AGENTS AYANT EU AU MOINS UNE ABSENCE HORS RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE PAR MOTIFS ET PAR SEXE	2024		
	H	F	Total général
ABS AUTORISEE	8	8	16
ABS INJUSTIFIEE	6	42	48
CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	1	0	1
ENFANTS MALADES / PRESENCE PARENTALE	16	183	199
EVENEMENTS FAMILIAUX	37	186	223
Tous motifs confondus HORS RAISON DE SANTE*	62	392	454

* Attention le **Tous motifs confondus HORS RAISON DE SANTE** n'est pas la somme de chaque motif d'absence.

En effet un même agent peut avoir eu au moins 1 absence de chaque motif.

Mais dans le **Tous motifs confondus HORS RAISON DE SANTE** l'agent n'est compté qu'une seule fois.

Exemple :

M. X a eu au moins 1 absence pour "enfants malades" : il est compté dans les 25.

M. X a eu au moins 1 absence pour "événement familial" : il est compté dans les 43.

Mais M. X n'est compté qu'une fois dans la ligne **Tous motifs confondus HORS RAISON DE SANTE** .

NB D'AGENTS AYANT EU AU MOINS UNE ABSENCE HORS RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE PAR MOTIFS ET CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE	2024												
	A			B			C			AUTRE		Total AUTRE	Total général
	H	F	Total A	H	F	Total B	H	F	Total C	H	F		
ABS AUTORISEE	2	3	5	2		2	3	5	8	1		1	16
ABS INJUSTIFIEE	1	5	6	2	13	15	3	23	26		1	1	48
CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE			0			0	1		1			0	1
ENFANTS MALADES / PRESENCE PARENTALE	3	82	85	5	54	59	8	47	55			0	199
EVENEMENTS FAMILIAUX	14	56	70	7	87	94	16	43	59			0	223
Tous motifs confondus HORS RAISON DE SANTE*	19	140	159	13	148	161	29	103	132	1	1	2	454

Les données suivantes sont un extrait, représentant 92,9% des motifs principaux d'absence hors raisons de santé par tranches d'âge et sexe :

NB D'AGENTS AYANT EU AU MOINS UNE ABSENCE HORS RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE PAR MOTIFS ET TRANCHES D'ÂGE ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
ENFANTS MALADES / PRESENCE PARENTALE	T0 - Moins de 20 ans			0
	T1 - 20 à 24 ans		1	1
	T2 - 25 à 29 ans	2	20	22
	T3 - 30 à 34 ans	1	44	45
	T4 - 35 à 39 ans	7	62	69
	T5 - 40 à 44 ans	5	35	40
	T6 - 45 à 49 ans		15	15
	T7 - 50 à 54 ans	1	5	6
	T8 - 55 à 59 ans		1	1
	T9 - 60 ans et plus			0
Total ENFANTS MALADES / PRESENCE PARENTALE		16	183	199
EVENEMENTS FAMILIAUX	T0 - Moins de 20 ans			0
	T1 - 20 à 24 ans		4	4
	T2 - 25 à 29 ans	6	17	23
	T3 - 30 à 34 ans	5	16	21
	T4 - 35 à 39 ans	8	18	26
	T5 - 40 à 44 ans	1	19	20
	T6 - 45 à 49 ans	2	19	21
	T7 - 50 à 54 ans	6	39	45
	T8 - 55 à 59 ans	6	37	43
	T9 - 60 ans et plus	3	17	20
Total EVENEMENTS FAMILIAUX		37	186	223
Tous motifs confondus HORS RAISON DE SANTE*	T0 - Moins de 20 ans		2	2
	T1 - 20 à 24 ans	1	10	11
	T2 - 25 à 29 ans	7	42	49
	T3 - 30 à 34 ans	8	60	68
	T4 - 35 à 39 ans	16	79	95
	T5 - 40 à 44 ans	8	57	65
	T6 - 45 à 49 ans	3	37	40
	T7 - 50 à 54 ans	10	46	56
	T8 - 55 à 59 ans	6	40	46
	T9 - 60 ans et plus	3	19	22
Total Tous motifs confondus HORS RAISON DE SANTE*		62	392	454

BDS FPH 146-F Nombre total de journées d'absence hors raison de santé au cours de l'année par motif :

NB TOTAL DE JOURNEES D'ABSENCE HORS RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE PAR MOTIFS ET PAR SEXE	2024		
	H	F	Total général
ABS AUTORISEE	129	48	177
ABS INJUSTIFIEE	8	183	191
CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	33		33
ENFANTS MALADES / PRESENCE PARENTALE	45	398	443
EVENEMENTS FAMILIAUX	79	364	443
Tous motifs confondus HORS RAISON DE SANTE	294	993	1 287

NB TOTAL DE JOURNEES D'ABSENCE HORS RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE PAR MOTIFS ET CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE	2024												
	A			B			C			AUTRE		Total AUTRE	Total général
	H	F	Total A	H	F	Total B	H	F	Total C	H	F		
ABS AUTORISEE	9	14	23	8		8	20	34	54	92		92	177
ABS INJUSTIFIEE	1	52	53	3	33	36	4	47	51		51	51	191
CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE			0			0	33		33			0	33
ENFANTS MALADES / PRESENCE PARENTALE	8	177	185	14	107	121	23	114	137			0	443
EVENEMENTS FAMILIAUX	36	118	154	16	170	186	27	76	103			0	443
Tous motifs confondus HORS RAISON DE SANTE	54	361	415	41	310	351	107	271	378	92	51	143	1 287

Les données suivantes sont un extrait, représentant 68,8% des motifs principaux d'absence hors raisons de santé par tranches d'âge et sexe :

NB TOTAL DE JOURNEES D'ABSENCE HORS RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE PAR MOTIFS ET TRANCHES D'ÂGE ET SEXE		2024		
		H	F	Total général
ENFANTS MALADES / PRESENCE PARENTALE	T0 - Moins de 20 ans			0
	T1 - 20 à 24 ans		1	1
	T2 - 25 à 29 ans	9	46	55
	T3 - 30 à 34 ans	3	95	98
	T4 - 35 à 39 ans	19	127	146
	T5 - 40 à 44 ans	12	93	105
	T6 - 45 à 49 ans		26	26
	T7 - 50 à 54 ans	2	5	7
	T8 - 55 à 59 ans		5	5
	T9 - 60 ans et plus			0
Total ENFANTS MALADES / PRESENCE PARENTALE		45	398	443
EVENEMENTS FAMILIAUX	T0 - Moins de 20 ans			0
	T1 - 20 à 24 ans		4	4
	T2 - 25 à 29 ans	18	44	62
	T3 - 30 à 34 ans	10	34	44
	T4 - 35 à 39 ans	22	39	61
	T5 - 40 à 44 ans	1	38	39
	T6 - 45 à 49 ans	4	40	44
	T7 - 50 à 54 ans	10	72	82
	T8 - 55 à 59 ans	9	65	74
	T9 - 60 ans et plus	5	28	33
Total EVENEMENTS FAMILIAUX		79	364	443
Tous motifs confondus HORS RAISON DE SANTE*	T0 - Moins de 20 ans		52	52
	T1 - 20 à 24 ans	92	15	107
	T2 - 25 à 29 ans	27	117	144
	T3 - 30 à 34 ans	16	157	173
	T4 - 35 à 39 ans	57	187	244
	T5 - 40 à 44 ans	51	199	250
	T6 - 45 à 49 ans	11	72	83
	T7 - 50 à 54 ans	21	85	106
	T8 - 55 à 59 ans	14	79	93
	T9 - 60 ans et plus	5	30	35
Total Tous motifs confondus HORS RAISON DE SANTE		294	993	1 287

Le motif pour enfant malade est en baisse significative par rapport à 2023.

Le niveau des absences injustifiées, en légère baisse par rapport à 2023, reste un axe à surveiller.

BDS FPH 147-F Nombre de congés d'une durée égale ou supérieure à six mois ayant débuté au cours de l'année par motif :

NB DE CONGES D'UNE DUREE SUPERIEURE OU EGALE A 6 MOIS DEBUTES SUR L'ANNEE	2024		
	H	F	Total général
CONGE PARENTAL D'EDUCATION	0	3	3

BDS FPH 148-F Nombre de congés d'une durée égale ou supérieure à six mois terminés au cours de l'année par motif :

NB DE CONGES D'UNE DUREE SUPERIEURE OU EGALE A 6 MOIS TERMINEES AU COURS DE L'ANNEE	2024		
	H	F	Total général
CNR POUR CREATION ENTREPRISE	0	1	1
CONGE PARENTAL D'EDUCATION	0	1	1

BDS FPH 149-F Nombre et types d'actions menées pour accompagner l'agent parti en congé parental au cours de l'année :

Une décision ou avenant au contrat de travail est établi à l'occasion du départ en congé parental.
Un entretien de retour, en amont de la reprise d'activité, est systématiquement proposé.

J) ABSENCES AU TRAVAIL POUR RAISONS DE SANTÉ

Afin d'être exhaustif sur les motifs d'absence, les absences au travail pour raison de santé englobent les absences pour motif médical mais aussi non-médical (maternité / paternité).

BDS FPH 150-O Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année pour raison de santé, par motif :

NB D'AGENTS AYANT EU AU MOINS UNE ABSENCE POUR RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE PAR MOTIFS ET PAR SEXE	2024		
	H	F	Total général
MED - A TRAJ ET RECHUTES	1	4	5
MED - AT ET RECHUTES	15	69	84
MED - CLM CLD	8	34	42
MED - MALADIE (incluant carence)	110	777	887
MED - MALADIE PRO		20	20
NON MED - MATERNITE		84	84
NON MED - PATERNITE / ACCUEIL DE L'ENFANT	13	1	14
Tous motifs confondus POUR RAISON DE SANTE*	136	858	994

* Attention le **Tous motifs confondus POUR RAISON DE SANTE** n'est pas la somme de chaque motif d'absence.

En effet un même agent peut avoir eu au moins 1 absence de chaque motif.

Mais dans le **Tous motifs confondus POUR RAISON DE SANTE** l'agent n'est compté qu'une seule fois.

Exemple :

M. X a eu au moins 1 absence pour "maladie" : il est compté dans les 171.

M. X a eu au moins 1 absence pour "paternité" : il est compté dans les 12.

Mais M. X n'est compté qu'une fois dans la ligne **Tous motifs confondus POUR RAISON DE SANTE**.

NB D'AGENTS AYANT EU AU MOINS UNE ABSENCE POUR RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE PAR MOTIFS ET CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE	2024												
	A			B			C			AUTRE			Total général
	H	F	Total A	H	F	Total B	H	F	Total C	H	F	Total AUTRE	
MED - A TRAJ ET RECHUTES	1	3	4			0		1	1			0	5
MED - AT ET RECHUTES	3	10	13	3	42	45	9	17	26			0	84
MED - CLM CLD		4	4	2	19	21	6	11	17			0	42
MED - MALADIE (incluant carence)	33	293	326	23	308	331	53	175	228	1	1	2	887
MED - MALADIE PRO		5	5		10	10		5	5			0	20
NON MED - MATERNITE		47	47		24	24		13	13			0	84
NON MED - PATERNITE / ACCUEIL DE L'ENFANT	4		4	3	1	4	6		6			0	14
Tous motifs confondus POUR RAISON DE SANTE*	39	317	356	29	343	372	67	197	264	1	1	2	994

BDS FPH 151-F Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif :

Ce sont les absences retenues pour le calcul du taux d'absentéisme (indicateur **BDS FPH 136**).

NB DE JOURS CALENDAIRES D'ABSENCE POUR RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE PAR MOTIFS ET PAR SEXE	2024		
	H	F	Total général
MED - A TRAJ ET RECHUTES	14	78	92
MED - AT ET RECHUTES	815	2 751	3 566
MED - CLM CLD	2 268	8 160	10 428
MED - MALADIE (incluant carence)	4 487	30 302	34 789
MED - MALADIE PRO		2 725	2 725
NON MED - MATERNITE		8 292	8 292
NON MED - PATERNITE	257	25	282
Total POUR RAISON DE SANTE	7 841	52 333	60 174

NB DE JOURS CALENDAIRES D'ABSENCE POUR RAISON DE SANTÉ AU COURS DE L'ANNÉE PAR MOTIFS ET CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE	2024												
	A			B			C			AUTRE		Total AUTRE	Total général
	H	F	Total A	H	F	Total B	H	F	Total C	H	F		
MED - A TRAJ ET RECHUTES	14	25	39			0		53	53			0	92
MED - AT ET RECHUTES	319	505	824	162	1 787	1 949	334	459	793			0	3 566
MED - CLM CLD		1 134	1 134	732	4 106	4 838	1 536	2 920	4 456			0	10 428
MED - MALADIE (incluant carence)	952	10 556	11 508	1 214	12 085	13 299	2 317	7 644	9 961	4	17	21	34 789
MED - MALADIE PRO		994	994		918	918		813	813			0	2 725
NON MED - MATERNITE		4 634	4 634		2 306	2 306		1 352	1 352			0	8 292
NON MED - PATERNITE / ACCUEIL DE L'ENFANT	46		46	75	25	100	136		136			0	282
Total POUR RAISON DE SANTE	1 331	17 848	19 179	2 183	21 227	23 410	4 323	13 241	17 564	4	17	21	60 174

En 2024, la correspondance en ETP est de 164,4 absents (contre 154,7 en 2023).

K) JOURS DE CARENCE**BDS FPH 152-O Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année :**

Il s'agit du nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année ayant entraîné une retenue brute (cf. indicateur suivant 153).

PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
A	44	356	400
B	29	465	494
C	69	298	367
Total général	142	1 119	1 261

PAR TRANCHE D'AGE ET SEXE	2024		
	H	F	Total général
T0 - Moins de 20 ans		2	2
T1 - 20 à 24 ans	5	71	76
T2 - 25 à 29 ans	13	156	169
T3 - 30 à 34 ans	16	157	173
T4 - 35 à 39 ans	24	145	169
T5 - 40 à 44 ans	16	130	146
T6 - 45 à 49 ans	12	103	115
T7 - 50 à 54 ans	31	155	186
T8 - 55 à 59 ans	18	136	154
T9 - 60 ans et plus	7	64	71
Total général	142	1 119	1 261

PAR CATEGORIE HIERARCHIQUE ET TRANCHE D'AGE ET SEXE	2024									
	A			B			C			Total général
	H	F	Total A	H	F	Total B	H	F	Total C	
T0 - Moins de 20 ans			0			0		2	2	2
T1 - 20 à 24 ans	1	29	30		22	22	4	20	24	76
T2 - 25 à 29 ans	7	62	69	4	56	60	2	38	40	169
T3 - 30 à 34 ans	6	63	69	1	62	63	9	32	41	173
T4 - 35 à 39 ans	8	70	78	2	57	59	14	18	32	169
T5 - 40 à 44 ans	8	26	34	3	54	57	5	50	55	146
T6 - 45 à 49 ans	3	24	27	4	59	63	5	20	25	115
T7 - 50 à 54 ans	9	39	48	8	65	73	14	51	65	186
T8 - 55 à 59 ans	1	32	33	6	65	71	11	39	50	154
T9 - 60 ans et plus	1	11	12	1	25	26	5	28	33	71
Total général	44	356	400	29	465	494	69	298	367	1 261

BDS FPH 153-F Montant total des sommes brutes retenues au titre des jours de carence, suite à une absence survenue au cours de l'année :

Le montant total des sommes brutes retenues au titre des jours de carence, suite à une absence survenue au cours de l'année 2024, est de **101 365,22€**.

8° ACTION SOCIALE ET PROTECTION **SOCIALE**

BDS FPH 154-O Montant de la dépense consacrée à l'action sociale :

BDS FPH 155-O Nombre d'agents bénéficiaires de prestations sociales, par type de prestation :



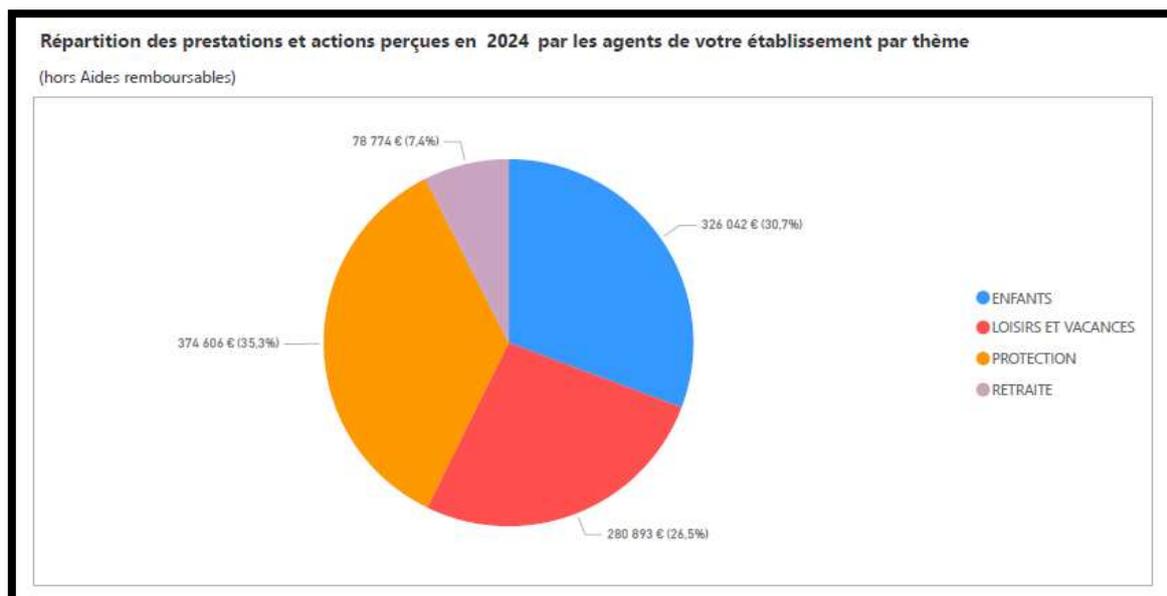
Actualisé le : 13/03/2025

RETOUR D'INFORMATION C.G.O.S

Etablissement : **42006** CENTRE HOSPITALIER DE ROANNE

Année concernée : **2024**

	2022	2023	2024	Variation 2024 / 2023
Effectif déclaré	2 312	2 378	2 386	0 % →
Nombre d'agents en activité ayant perçu au moins une prestation ou action du C.G.O.S	1 592	1 578	1 617	2 % ↗
Taux d'impact*	69 %	66 %	68 %	2 pts ↗
Contributions versées au C.G.O.S (dont CESU)	1 043 220 €	1 105 085 €	1 155 787 €	5 % ↗
Contributions redistribuées sous forme de prestations ou actions (hors Aides remboursables**)	1 296 085 €	1 100 071 €	1 060 315 €	-4 % ↘
Taux de redistribution des contributions	124 %	100 %	92 %	-8 pts ↘



Prestations et actions (hors Aides remboursables)	Montants versés par le C.G.O.S	Nombre d'agents servis	Nombre de bénéficiaires
ENFANTS	326 042 €	852	1 462
Centre de loisirs et périscolaire	15 497 €	198	283
CESU Garde d'enfants	91 250 €	220	279
Etudes-éducation-formation	208 680 €	636	1 073
Naissance-Adoption	10 615 €	58	53
LOISIRS ET VACANCES	280 893 €	1 382	9 122
Billetterie et loisirs	44 237 €	987	6 564
Chèques-vacances	27 760 €	229	229
Offres vacances	73 011 €	284	1 076
Prestations Vacances	48 000 €	521	617
Sports-loisirs-culture	54 926 €	566	892
Titres culture	32 960 €	383	383
AVANTAGES	0 €	86	86
Offres Avantages Conso et Services+	0 €	86	86
PROTECTION	374 606 €	237	243
Aide sociale aux agents en situation de maladie	321 557 €	183	183
Aides exceptionnelles (difficultés)	23 541 €	16	16
Congés de présence parentale et de solidarité familiale	3 740 €	3	5
Décès	7 500 €	5	5
Enfant en situation de handicap	17 715 €	29	28
Renseignement juridique	554 €	16	16
RETRAITE	78 774 €	45	45
Départ à la retraite	73 874 €	45	45
Prestation annuelle retraités	4 900 €		
Total	1 060 315 €	1 613	10 256

BDS FPH 156-F Montant de la dépense des crèches collectives :

Le montant total de la dépense (hors subventions) de la crèche pour l'exercice 2024 est de 1 038 860,77€ (soit une augmentation de +2,7% par rapport à 2023).

BDS FPH 157-F Montant de la dépense par agent du service de restauration en effectif physique au 31/12 :

En 2024 pour l'accès au service de restauration (self-service), il y a eu 38 260 enregistrements de Tickets Verts réservés au personnel (+ 5 937 par rapport à 2023) au prix unitaire maximum de 5,35€ (formule repas).

En 2024, le coût moyen réel du repas est de 8,01€ (identique à 2023 s'expliquant par une hausse des charges mais un volume plus important de repas en 2024).

9° DIALOGUE SOCIAL

A) ORGANISMES CONSULTATIFS**BDS FPH 158-O Nombre de représentants du personnel par type d'instance et niveau pour le CSE :**

COMPOSITION DU CSE	2024						
	NB DE REPRESENTANTS TITULAIRES			NB DE REPRESENTANTS SUPPLEANTS			Total général
	H	F	Total	H	F	Total	
CGT	3	7	10	2	8	10	20
FO	3	2	5	0	5	5	10
	6	9	15	2	13	15	30

Décision de composition à compter du 02/04/2024

COMPOSITION DE LA FS	2024						
	NB DE REPRESENTANTS TITULAIRES			NB DE REPRESENTANTS SUPPLEANTS			Total général
	H	F	Total	H	F	Total	
CGT	1	9	10	7	3	10	20
FO	3	2	5	3	2	5	10
	4	11	15	10	5	15	30

Décision de composition à compter du 02/04/2024

BDS FPH 159-F Nombre de réunions des instances au cours de l'année :

11 réunions du CSE en 2024 dont 2 extraordinaires.

18 réunions de la FS en 2024 dont 14 extraordinaires.

1 réunion de la CAP (Commission Administrative Paritaire) en 2024.

BDS FPH 160-F Nombre de journées d'autorisation d'absence accordées pour siéger dans une instance de concertation au cours de l'année visée au I de l'article 15 du décret n° 86-660 du 19 mars 1986 :

8 journées d'autorisation d'absence accordées pour siéger aux 4 conseils de surveillance qui ont eu lieu en 2024.

B) CONGRÈS ET ORGANISMES DIRECTEURS DES SYNDICATS**BDS FPH 162-F Nombre de jours d'autorisations d'absence accordées pour participer aux réunions d'un organisme directeur ou au congrès d'un syndicat au cours de l'année en application de l'article 13 du décret n° 86-660 du 19 mars 1986 :**

Le droit théorique global 2024 est de 490 jours pour les deux organisations syndicales.

C) MOYENS HUMAINS ACCORDÉS AUX SYNDICATS POUR LES BESOINS DE L'ACTIVITÉ SYNDICALE (article 16 du décret n° 86-660 du 19 mars 1986)

BDS FPH 163-F Volume annuel du contingent global de crédit de temps syndical prévu à l'article 16 du décret n°86-660 du 19 mars 1986 :

Pour 2024, le volume annuel du contingent global de crédit de temps syndical prévu à l'article 16 du décret n°86-660 du 19 mars 1986 est de 9 968 heures.

BDS FPH 164-F Volume de crédits de temps syndical effectivement utilisé :

9 968 heures effectivement utilisées au titre de 2024 soit 6,33 ETP (1 ETP = 1 575h).

D) AUTRES MOYENS ACCORDÉS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES

BDS FPH 165-F Locaux syndicaux mis à disposition des organisations syndicales (surface et valeur locative estimée pour l'année) :

Les locaux mis à disposition des organisations syndicales ont une superficie totale de 232,20 m².
La valeur locative est de 16,71 €/m².

E) LES NÉGOCIATIONS ENGAGÉES ET LES ACCORDS SIGNÉS

Les négociations engagées en 2024 portent sur :

- la charte du temps de travail,
- nouvelles LDG 2025-2029,
- protocole de grève.

Les accords signés en 2024 sont :

- l'avenant n°2 aux LDG,
- protocole relatif à l'attractivité en termes de recrutement des personnels contractuels non médicaux au sein des EHPAD et de l'USLD de l'hôpital de Roanne.

F) LES RECOURS FORMÉS AUPRÈS DES COMMISSIONS PARITAIRES

BDS FPH 169-F : Nombre de recours examinés en réunion de CAP locales et de CCP départementales (ces données sont à renseigner uniquement pour les établissements référents des CAP locales ou CCP départementales) au cours de l'année :

En 2024, un recours pour les appréciations à l'Entretien Professionnel a été examiné lors de la CAP du 27/06/2024.

G) GRÈVE

BDS FPH 170-F Nombre de jours non travaillés au cours de l'année pour faits de grève correspondant à un mot d'ordre national ou correspondant à un mot d'ordre local :

1 357,32 heures de grève au titre de 2024 soit 193,9 jours sur la base de 7h/jour.

10° DISCIPLINE

BDS FPH 171-O Nombre de sanctions prononcées :

TYPE DE SANCTION ET NATURE DE LA FAUTE PAR STATUT D'EMPLOI ET CATEGORIE HIERARCHIQUE ET TRANCHE D'AGE ET SEXE					2024		
					H	F	Total général
1-TIT / STAG	B	T9 - 60 ans et plus	Blâme	Mise à disposition d'un ordinateur du parc hospitalier à un membre de sa famille sans autorisation	1		1
	C	T5 - 40 à 44 ans	Exclusion temporaire de 3 jours	Manquements aux articles 252 et 259 du règlement intérieur de l'Etablissement (dénigrement d'une collègue) et consultation en nombre de pages web non professionnelles		1	1
Total 1-TIT / STAG					1	1	2
2-CDI	B	T2 - 25 à 29 ans	Exclusion temporaire de 3 jours	Absences non justifiées dans les délais réglementaires		1	1
	C	T2 - 25 à 29 ans	Blâme	Retards répétés		1	1
Total 2-CDI					0	2	2
Total général					1	3	4

CONCLUSION

Le maintien des effectifs a été un fil conducteur de la gestion des Ressources Humaines, tout en développant de nouvelles activités porteuses pour le CH de Roanne.

L'accompagnement individuel ou groupé permet d'identifier les nouveaux besoins de la part des professionnels en matière de travail. Ces différents aspects sont pourvoyeurs de remise en question et d'actions à mener de concert avec les organisations syndicales.

Cette nouvelle édition du RSU est le reflet d'une gestion active prospective des Ressources Humaines, toujours dans l'attente d'une version adaptée aux Etablissements de Santé.



28, rue de Charlieu
CS 80 511
42328 ROANNE Cedex

Tél. 04 77 44 30 00
Fax. 04 77 44 31 98

chr
roanne